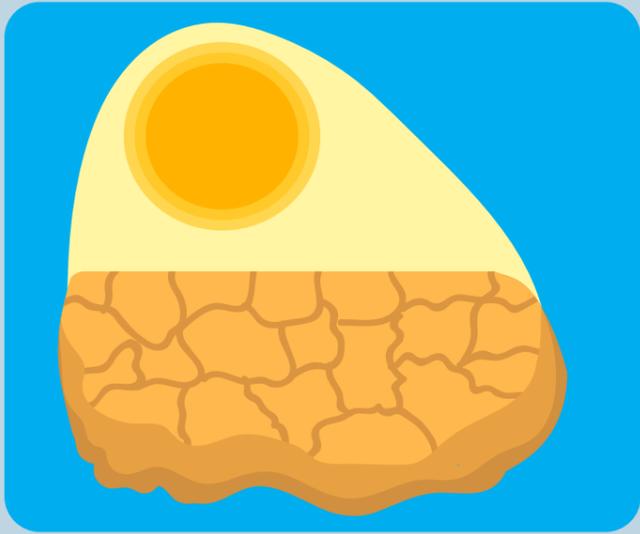




Plan Communal de Sauvegarde

Savoir réagir face aux risques majeurs



ABRÉVIATIONS

BRGM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CEDRE	CEntre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre des Commerces et de l'Industrie
COD	Centre Opérationnel Départemental (ex PCF : Poste de Commandement Fixe)
COS	Commandement des Opérations de Secours
DIRNO	Direction des routes
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDTM	Direction Départementale des territoires et de la mer
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DGS	Directeur Général des Services
DGSNR	Direction Général de la Sûreté Nucléaire et de Radioprotection
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DREAL	Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
DST	Directeur des Services Techniques
DSV	Direction des Services Vétérinaires
EMA	Ensemble Mobile d'Alerte
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
IGN	Institut Géographique National
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
ORSEC	Organisation de la Réponse de la SÉCurité civile
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
PPR(N)	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PCC	Poste de Commandement Communal
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PICS	Plan InterCommunal de Sauvegarde
RAC	Responsable des Actions Communales
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIRACEDPC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SIG	Système d'Information Géographique

**Le Plan Communal de Sauvegarde de Barentin a été réalisé en
collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de
l'Austreberthe et du Saffimbec**



Cadre Juridique

- Code Général des Collectivités Territoriales – Art. L 2212 : « La police municipale a pour objet d’assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d’urgence à toutes les mesures d’assistance et de secours et s’il y a lieu, de provoquer l’intervention de l’administration supérieure ».

- Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 13 : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.

- Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 16 : « La direction des opérations de secours relève de l’autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales ».

- Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques – art. 40 : « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d’alerte, l’organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2021/413
D'ADOPTION DES MODIFICATIONS DU
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Nous, Maire de la Commune de Barentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 et L2212-4 ; relatif aux pouvoirs de police du maire

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son chapitre II – article 13 ;

VU le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif sur le plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 relative à l'adoption des modifications du Plan Communal de Sauvegarde et abrogeant la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT que les habitants de la commune peuvent être victimes d'accidents ou de désagréments, qu'ils soient d'origine naturels, technologiques, accidentels ou terroristes et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de populations, de pouvoir y faire face ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRÊTE

Article 1 : Les modifications apportées sur le Plan Communal de Sauvegarde sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde définit l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Article 4 : Le Maire met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du Préfet.

Article 5 : Le Plan Communal de Sauvegarde est mis en œuvre pour faire face à un événement affectant directement la Commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur.

Article 6 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 7 : Une copie du présent arrêté et du Plan Communal de Sauvegarde annexé seront transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Barentin, le 17 décembre 2021

Christophe Bouillon
Maire de Barentin



Documents et fichiers de la clé USB

« Plan Communal de Sauvegarde de Barentin »

Le Plan Communal de Sauvegarde sera transmis en copie au Préfet de Seine-Maritime, à la brigade de Gendarmerie de Barentin/Pavilly ainsi qu'au Service Départemental d'Incendie et de Secours 76.

Le document « Plan Communal de Sauvegarde » est situé aux emplacements suivants :

- Salle du Conseil Municipal (Version complète) – 2 exemplaires
- Club House (Version complète) – 2 exemplaires
- Accueil de la mairie de Barentin (Version Public) – 1 exemplaire
- Cartable ASTREINTE ÉLUS (Version complète) – 1 exemplaire
- Police Municipale (Version complète) – 1 exemplaire
- Centre Communal d'Action Sociales (version complète) – 1 exemplaire
- DSG (version complète) – 1 exemplaire

Chaque version complète est accompagnée d'une clef USB contenant :

- La version complète PDF du document
- **Un dossier « CARTES » qui comprend :**
 - Plan de la commune de Barentin par secteur
 - Cartographie des cavités souterraines
 - Cartographie du risque inondation
 - Cartographie du réseau Enedis
 - Cartographie réseau GRT GAZ
 - Cartographie du réseau d'eau pluviale
- **Un dossier « Documents utiles vierges » qui comprend : (Format Word ou Excel)**

Un sous-dossier « Arrêtés »

- Arrêté de déclenchement du PCS
- Arrêté d'interdiction d'accès
- Arrêté d'interdiction de circuler sur la route
- Arrêté de réquisition

Un sous-dossier « Fiches »

- Modèle de main courante
- Fiche de gestion des lieux d'accueil
- Fiche recensement personnes évacuées
- Fiche personne vulnérable visitée – canicule
- Fiche lieux publics et ERP – Questionnaire identification du Public
- Fiche de présence au PCC
- Fiche action à réaliser
- Réaliser un retour d'expérience
- Fiche GALA – Préfecture
- Mise à jour des contacts communiqués à la gendarmerie
- Mise à jour des contacts communiqués au SDIS76
- Tableau de gestion des disponibilités des réservistes
- Tableau de gestion des réservistes mobilisés

ACTIVATION DU PCS

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

RISQUES

**ORGANISATION COMMUNALE DE
CRISE**

ALERTE A LA POPULATION

ANNUAIRE DE CRISE

MOYENS

FICHES ACTIONS

ANNEXES

Formulaires, arrêtés, infos

Chronologie type de la gestion d'un évènement

RÉCEPTION DE L'ALERTE EN MAIRIE	
Informier le Maire	OP_12 / NUM_1
Se mettre en pré-alerte	AL_4

Si la situation le nécessite :

ACTIVATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
Constituer une cellule de crise	OP_3 ou 5 NUM_1
Démarrer la main courante	Activation NUM_1
Informier la Préfecture (téléphone + arrêté d'activation)	Activation NUM_5
Distribuer les rôles – Fiches réflexes	Volet Opérationnel

GÉRER L'ÉVÈNEMENT	
Mettre en œuvre les actions de la fiche risque	Volet descriptif risques
Mobiliser les moyens	Volet moyens

FAVORISER LE RETOUR A UNE SITUATION NORMALE	
---	--

Modalités d'activation du PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde est activé par le Maire ou son représentant désigné. Le Maire est **Directeur des Opérations de Secours (DOS)** et a pour principale responsabilité la sauvegarde de sa population.

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être activé :

- **De la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement (pouvant entraîner des risques pour la population) ; **il en informe alors l'autorité préfectorale** (téléphone et arrêté d'activation).
- **A la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer le Poste de Commandement Communal (PCC). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte.

Titre de la fiche	Chapitre	Fiches associées
Le Poste de Commandement Communal	Dispositif communal de crise	OP_4 ou OP_6
Réception de l'alerte en Mairie	Alerte	AL_1

Rappel

Le Préfet devient DOS, dans les cas suivant :

- Si l'évènement dépasse les capacités d'une commune,
- Lorsque le Maire fait appel au représentant de l'État,
- Lorsque le Maire s'étant abstenu de prendre les mesures nécessaires, le Préfet se substitue à lui, après une mise en demeure restée sans résultat.
- Lorsque l'évènement concerne plusieurs communes,
- Lors de la mise en œuvre du Plan ORSEC (organisation de la réponse de la sécurité civile)

Le Préfet DOS s'appuie donc sur :

- Le Commandant des Opérations de Secours (COS) pour la conduite des opérations de secours,
 - Le Maire qui assume toujours, sur le territoire de sa commune, ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés (alerte, évacuation...) ou des missions que le Préfet peut être amené à lui confier dans le cadre d'une opération de secours d'ampleur.
- Quand le Préfet devient DOS, un COD peut être mis en œuvre. C'est un outil à la gestion de crise mis à disposition du préfet quand un évènement majeur à lui sur son département. Présidé par le Préfet, il rassemble l'ensemble des acteurs de la sécurité civile (SDIS, SAMU, PM, gendarmerie, service de l'Etat et représentant des collectivités concernées).

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2021/...
DÉCLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE

Nous, Maire de la ville de Barentin,

VU le CGCT et plus particulièrement les articles L2212-2 et L2212-4 concernant les pouvoirs de police du maire, ainsi que l'article L 1424-8 et suivants relatifs aux réserves communales de sécurité civile

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 13 et son chapitre IV

VU le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif sur le plan communal de sauvegarde

VU le Code de la Sécurité Intérieure, Livre VII, Art L731-3

VU le Plan Communal de Sauvegarde de la commune entré en application par arrêté municipal du

VU les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant (inscrivez l'évènement ayant justifié la mise en œuvre du PCS) :

.....
.....

VU la demande de Monsieur le préfet de la Seine-Maritime (éventuellement)

ARRÊTE

Article 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune sera mis en application à compter de ce jour àh.....

Article 2 : Une Copie du présent arrêté est communiquée à Monsieur le préfet de Seine-Maritime

Barentin, le mercredi 28 décembre 2022

Christophe BOUILLON
Maire de Barentin



Main courante

MAJ :

Main courante

Date :

Tenue par :

Date / Heure :	Origine	Évènement / Message	Actions décidées	Observation

Une fois l'évènement terminé ou le PCS désactivé, ce document doit être archivé

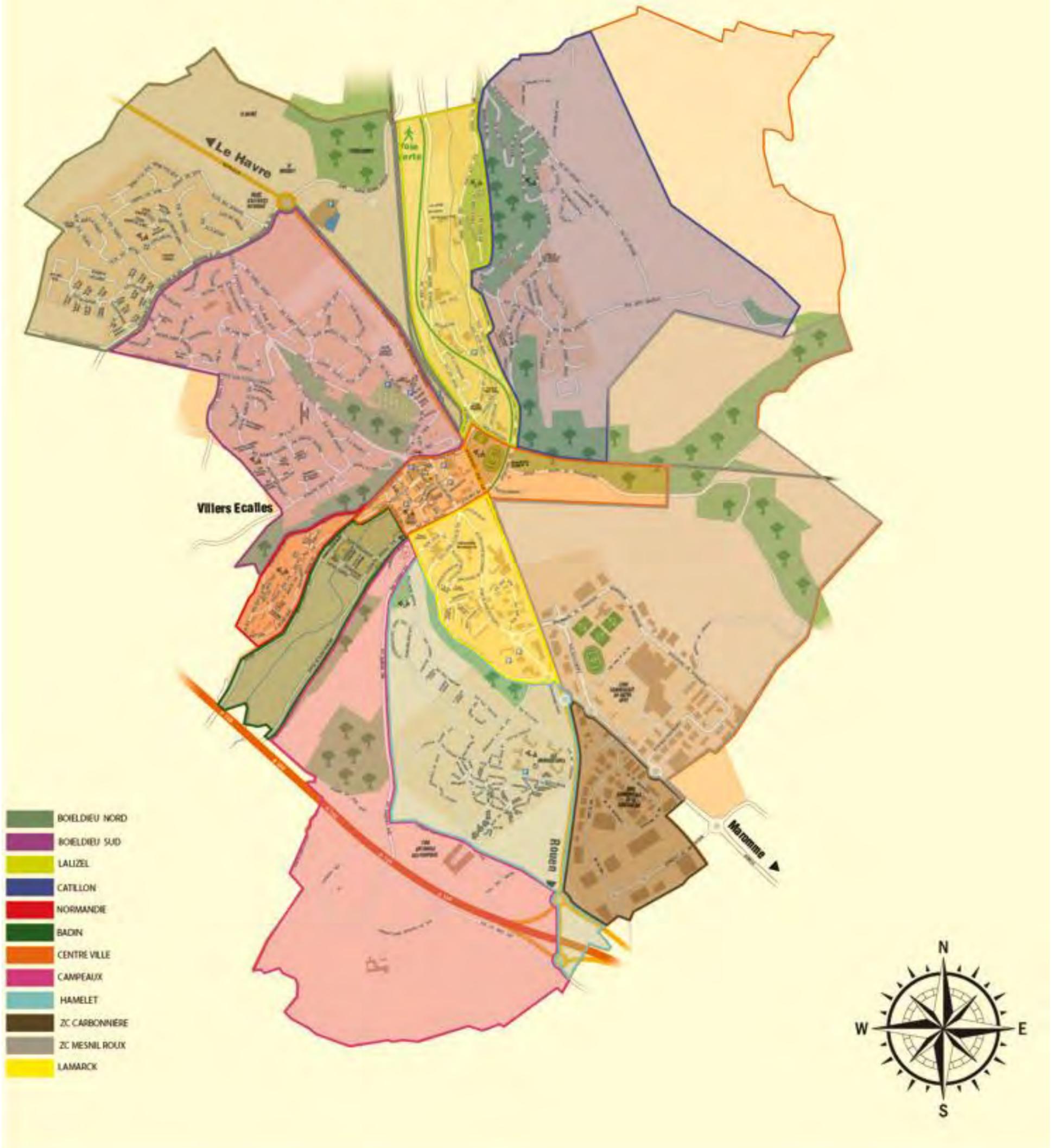
Volet descriptif : Présentation de la commune

Sommaire

Présentation géographique – Plan de la commune	1
Présentation administrative	2
Secteur BADIN	3
Secteur BOIELDIEU NORD	4
Secteur BOIELDIEU SUD	5-5(1)
Secteur CATILLON	6
Secteur CENTRE VILLE	7-7(1)
Secteur LALIZEL	8-8(1)
Secteur LAMARCK	9-9(1)
Secteur LE HAMELET	10-10(1)
Secteur LES CAMPEAUX	11
Secteur NORMANDIE	12-12(1)
Secteur ZONE COMMERCIALE LA CARBONNIÈRE	13
Secteur ZONE COMMERCIALE DU MESNIL-ROUX	14

Présentation Géographique – Plan de Barentin

SECTEURS DE BARENTIN



Présentation administrative

La population de la commune de Barentin recensée par l'INSEE en 2019 est de **12 398 habitants** pour une superficie de **1274 ha / 12,74 km²**.

Répartition de la population sur le territoire de la commune :

12 secteurs ont été recensé pour la commune de Barentin

- BOIELDIEU NORD
- BOIELDIEU SUD
- LE HAMELET
- BADIN
- CATILLON
- CENTRE VILLE
- LAMARCK
- LES CAMPEAUX
- ZC LA CARBONNIÈRE
- ZC DU MESNIL-ROUX
- LALIZEL
- NORMANDIE

ENJEUX SUR BARENTIN	
HUMAINS	<ul style="list-style-type: none">• Centre Bourg• 4 quartiers plus isolés (Boieldieu, Lalizel, Badin, Le Hamelet)
ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none">• Entreprises : <i>listes entreprises, TP LESUEUR (employeur le plus important de la commune)</i>• Commerces : <i>listes des commerçants + ZAC – liste existante</i>• Agriculteurs
CULTURELS	<ul style="list-style-type: none">• Théâtre, Médiathèque,• Statues et presbytère classés
VOIRIE	<ul style="list-style-type: none">• FI_11 et FI_12
RÉSEAUX	<ul style="list-style-type: none">• Secteur les Campeaux (Réseaux Non enterrés)
SERVICES PUBLICS	<ul style="list-style-type: none">• Assurer la continuité des services publics : attention Mairie inondable• Liste des bâtiments inondables

SECTEUR BADIN

Rue ou lotissement	Nombre approximatif d'habitation
Rue Antoine Bourdelle	14 habitations (recensement 2019)
Ancienne route de Villers	12 habitations (recensement 2019)
Rue Auguste Badin	93 habitations (recensement 2019)
Rue Catherine Bernard	17 habitations (recensement 2019)
Rue du Lt Jean Badin	23 habitations (recensement 2019)
Rue Auguste Dorchain	12 habitations (recensement 2019)
Rue Ferdinand Gregh	
Square Auguste Badin	
Avenue Georges	15 habitations (recensement 2019)
Rue Colette Yver	2 habitations (recensement 2019)

10 rues ou lotissements recensés pour le secteur Badin

SECTEUR BOIELDIEU NORD

Rue ou lotissement	Nombre approximatif d'habitation
Rue de Warendorf	27 habitations (recensement 2019)
Allée des Vergers	57 habitations (recensement 2019)
Rue de la Hêtraie	31 habitations (recensement 2019)
Rue du Château	34 habitations (recensement 2019)
Allée de la Prairie	40 habitations (recensement 2019)
Rue Narcisse Guilbert	20 habitations (recensement 2019)
Cours Edmond Heuzé	10 habitations (recensement 2019)
Avenue Vincent Auriol	34 habitations (recensement 2019)
Cours Raymond Subes	20 habitations (recensement 2019)
Cours Jean Moulin	10 habitations (recensement 2019)
Rue Albert Thomas	16 habitations (recensement 2019)
Square Fayard	4 habitations (recensement 2019)
Allée des Prunus	93 habitations (recensement 2019)
Allée des Érables	37 habitations (recensement 2019)
Résidence des champs	18 habitations (recensement 2019)
Rue des Nids	37 habitations (recensement 2019)
Allée des Acacias	6 habitations (recensement 2019)
Allée des Thuyas	8 habitations (recensement 2019)
Allée des Aulnes	8 habitations (recensement 2019)
Allée des Saules	6 habitations (recensement 2019)
Allée des Peupliers	2 habitations (recensement 2019)
Allée des Rosiers	6 habitations (recensement 2019)
Allée des Cèdres	7 habitations (recensement 2019)
Allée des Platanes	13 habitations (recensement 2019)
Allée des Frênes	5 habitations (recensement 2019)
Allée des Pins	9 habitations (recensement 2019)
Allée des Genêts	7 habitations (recensement 2019)
Allée des Hêtres	8 habitations (recensement 2019)
Allée des Noisetiers	9 habitations (recensement 2019)
Rue des Châtaigniers	0 habitations (recensement 2019)
Allée des Cerisiers	12 habitations (recensement 2019)
Allée des Charmes	6 habitations (recensement 2019)
Allée des Épicéas	6 habitations (recensement 2019)
Allée des Chênes	4 habitations (recensement 2019)
Allée des Cyprès	8 habitations (recensement 2019)
Avenue John Fitzgerald Kennedy	13 habitations (recensement 2019)
RD 6015	
Avenue Georges Gratigny D143A	

38 rues ou lotissements recensés pour le secteur Boieldieu NORD

SECTEUR BOIELDIEU SUD (1/2)

Rue ou lotissement	Nombre approximatif d'habitation
Rue Gabriel Dupont	41 habitations (recensement 2019)
Sente André Botte	1 habitation (recensement 2019)
Allée Maurice Ravel	36 habitations (recensement 2019)
Allée Hector Berlioz	55 habitations (recensement 2019)
Allée Francis Poulenc	21 habitations (recensement 2019)
Allée Claude Debussy	41 habitations (recensement 2019)
Allée Charles Gounod	17 habitations (recensement 2019)
Rue Paul Niclausse	16 habitations (recensement 2019)
Rue du Monte à Regret	0 habitation (recensement 2019)
Place Bartholomé	0 habitation (recensement 2019)
Rue Albert Glatigny	16 habitations (recensement 2019)
Rue Guy de Maupassant	4 habitations (recensement 2019)
Rue Gustave Flaubert	0 habitation (recensement 2019)
Rue Louis Bouilhet	5 habitations (recensement 2019)
Rue Hector Malot	6 habitations (recensement 2019)
Avenue Victor Hugo	51 habitations (recensement 2019)
Rue de l'Abbé Cochet	0 habitation (recensement 2019)
Avenue Porte Océane	2 hôtels de 12 appartements et 9 appartements 6 habitations (recensement 2019)
Rue André Caplet	21 habitations (recensement 2019)
Avenue François Adrien Boieldieu	31 habitations (recensement 2019)
Rue de la Dame Blanche	10 habitations (recensement 2019)
Rue Jean Titelouze	11 habitations (recensement 2019)
Rue A. Beaucamp	11 habitations (recensement 2019)
Rue Arthur Honegger	11 habitations (recensement 2019)
Rue Daniel Auber	49 habitations (recensement 2019) <i>Immeuble AMELEE MEREUX : 19 logements</i> <i>Immeuble NICOLAS GOULE : 19 logements</i>
Rue Charles Lenepveu	27 habitations (recensement 2019)
Rue Éric Satie	13 habitations (recensement 2019)
Rue Édouard Lalo	8 habitations (recensement 2019)
Rue du Docteur Albert Schweitzer	17 habitations (recensement 2019)
Rue François Casadesus	11 habitations (recensement 2019)
Rue Louis Ganne	4 habitations (recensement 2019)
Avenue John Fitzgerald Kennedy	13 habitations (recensement 2019)
Rue Charles Widor	11 habitations (recensement 2019)
Rue Darius Milhaud	9 habitations (recensement 2019)

SECTEUR BOIELDIEU SUD (2/2)

Rue ou lotissement	Nombre approximatif d'habitation
Rue René Lenormand	17 habitations (recensement 2019)
Rue Émile Éliot	9 habitations (recensement 2019)
Rue du Général Patton	22 habitations (recensement 2019)
Rue du Général Koenig	14 habitations (recensement 2019)
Place des Tuilerie Courvaudon	20 habitations (recensement 2019)
Rue du Maréchal Delatre de Tassigny	19 habitations (recensement 2019)
Rue du Maréchal Juin	17 habitations (recensement 2019)
Rue du Maréchal Montgomery	4 habitations (recensement 2019)
Rue Philibert Delorme	55 habitations (recensement 2019)
Rue du 8 mai	17 habitations (recensement 2019)
Résidence de la Pierre Normande	7 habitations (recensement 2019)
Rue André Malraux	52 habitations (recensement 2019)
Montée des Arts	13 habitations (recensement 2019)
Rue du Maréchal Leclerc	22 habitations (recensement 2019)
Rue André Lenôtre	6 habitations (recensement 2019)
Rue Louis Levau	10 habitations (recensement 2019)
Rue François Mansart	20 habitations (recensement 2019)
Résidence les Balcons du Théâtre	18 habitations (recensement 2019)
Rue François Arago	10 habitations (recensement 2019)
Rue Urbain le Verrier	10 habitations (recensement 2019)

55 rues ou lotissements recensés pour le secteur Boieldieu SUD

SECTEUR CATILLON

Rue ou lotissement	Nombre approximatif d'habitation
Résidence des bois	12 habitations (recensement 2019)
Rue des Catillons	19 habitations (recensement 2019)
Rue du Petit Catillon	4 habitations (recensement 2019)
Rue du Capitaine Henri Garnier	13 habitations (recensement 2019)
Rue Robert Salles	29 habitations (recensement 2019)
Rue des Près	43 habitations (recensement 2019)
Rue Théodore Géricault	36 habitations (recensement 2019)
Rue des Sylphides	6 habitations (recensement 2019)
Rue Eugène Boudin	14 habitations (recensement 2019)
Rue Jean Restout	34 habitations (recensement 2019)
Rue Raoul Dufy	19 habitations (recensement 2019)
Rue Jean Baptiste Deshayes de Colleville	4 habitations (recensement 2019)
Sente Charles Bouts	6 habitations (recensement 2019)
Rue Claude Monet	11 habitations (recensement 2019)
Chemin Joseph Delattre	2 habitations (recensement 2019)
Rue Jean Jouvenet	14 habitations (recensement 2019)
Rue Georges Heuillard	70 habitations (recensement 2019) <i>Tour Lucien Baudry : 57 logements</i> <i>Immeuble BALLUE ESC 1 2 3 : 12 logements</i> <i>1 maison individuelle</i>
Sente des Catillons	2 habitations (recensement 2019)
Rue de la Clairière	31 habitations (recensement 2019)
Résidence du Coteau	27 habitations (recensement 2019)
Rue Albert Malet	59 habitations (recensement 2019)
Rue Simone Veil	14 habitations (recensement 2019)
Les Hauts du Viaduc Tranche 2 Rue Sophie Germani Rue Katherine Johnson Rue Rosa Bonheur	Futur lotissement de 72 lots

23 rues ou lotissements recensés pour le secteur Catillon

SECTEUR CENTRE VILLE (1/2)

Rue ou lotissement	Nombre d'habitation
Rue Saint-Héllier	53 habitations (recensement 2019) <i>Résidence Alphonse DAUDET : 18 logements</i> <i>Résidence MOTTE : 15 logements</i> <i>Résidence MOTTE : 19 logements</i>
Rue Paul Painlevé	37 habitations (recensement 2019) <i>Résidence Anatole France : 13 logements</i>
Rue Francis Yard	8 habitations (recensement 2019)
Rue Louis Leseigneur	76 habitations (recensement 2019) <i>Résidence Alphonse Daudet : 15 logements</i> <i>Résidence Anatole France : 6 logements</i> <i>Résidence Anatole France : 30 logements</i>
Sente Paul Belmondo	2 habitations (recensement 2019)
Cours de l'Austreberthe	
Cours Jeanne d'Arc	
Rue Jacques Offenbach	38 habitations (recensement 2019) <i>Résidence les Symphonies : 36 logements</i>
Place de la Libération	
Rue de la République	26 habitations (recensement 2019) <i>Résidence HOFFMANN : 23 logements</i>
Rue Jean Jaurès	65 habitations (recensement 2019)
Rue Madeleine Vernet	22 habitations (recensement 2019) <i>(n°5) Immeuble Henri SELLIER : 7</i> <i>(n°7) Immeuble Henri SELLIER : 7</i> <i>(n°9) Immeuble Henri SELLIER : 8</i>
Rue du Général Giraud	80 habitations (recensement 2019) <i>(n°27) Immeuble Jean Maillard : 10 logements</i> <i>(n°29) Immeuble Jean Maillard : 10 logements</i> <i>(n°34) Immeuble Alexandre Ribot : 8 logements</i> <i>(n°36) Immeuble Alexandre Ribot : 8 logements</i> <i>(n°38) Immeuble Alexandre Ribot : 8 logements</i> <i>(n°40) Immeuble Louis Loucheur : 9 logements</i> <i>(n°42) Immeuble Louis Loucheur : 8 logements</i> <i>(n°44) Immeuble Louis Loucheur : 9 logements</i> <i>(n°46) Immeuble Louis Loucheur : 8 logements</i>

SECTEUR CENTRE VILLE (2/2)

Rue du Commandant Duboc	30 habitations (recensement 2019) <i>Immeuble Eugène IONESCO : 15 logements</i>
Rue des martyrs de la Résistance	89 habitations (recensement 2019) <i>Résidences Dorgelès : 30 logements</i>
Rue Docteur Merry Delabost	3 habitations (recensement 2019)
Rue Thomas Corneille	77 habitations (recensement 2019)
Square Édouard Herriot	14 habitations (recensement 2019) <i>Immeuble Louis Aragon : 13 logements</i>
Rue François Mitterrand	49 habitations (recensement 2019) <i>Immeuble Robert Doisneau : 16 logements</i> <i>Immeuble Pablo Picasso : 10 logements</i> <i>Immeuble Olivier Messiaen : 10 logements</i> <i>Immeuble Marc Chagall : 12 logements</i>

19 rues ou lotissements recensés pour le secteur du Centre-Ville

SECTEUR LALIZEL (1/2)

Rue ou lotissement	Nombre de logement (approximatif)
Rue Jules Janin	8 habitations (recensement 2019) <i>Immeuble Mercure : 12 logements</i>
Avenue André Maurois	128 habitations (recensement 2019) Immeuble BUISSON 47 logements (HALL A : 15 logements / HALL B : 17 logements / HALL C : 15 logements) Tour CERES 30 logements
Rue John & Jean Holker	13 habitations (recensement 2019)
Impasse Pichard	19 habitations (recensement 2019)
Rue Guillaume Lalizel	27 habitations (recensement 2019) <i>Logements lycées T. Corneille : 9 logements</i>
Rue Jules Ferry	284 habitations (recensement 2019) Immeuble NEVEU 50 logements (ESC A : 15 logements / ESC B : 20 logements / ESC C : 15 logements) Immeuble LALIZEL 35 logements (n°111 : 15 logements / n°113 : 20 logements) Immeuble GAILLARD 50 logements (ESC A : 15 logements / ESC B : 20 logements / ESC C : 15 logements) Résidence autonomie : Jean Richepin 46 logements
Rue Robert Pinchon	42 habitations (recensement 2019) <i>Tour Gaston Brigalant : 42 logements</i>
Rue Jacques Quesne	42 habitations (recensement 2019) <i>Tour Gaillon : 42 logements</i>
Rue Gaston Loir	132 habitations (recensement 2019) <i>Tour Mouillard Desmarest : 42 logements</i> <i>Immeuble Charles Damillaville</i> (ESC A : 8 / ESC B : 8 / ESC C : 8 logements) <i>Tour Adalbert De Bagneux : 42 logements</i> <i>Tour Henri Perrier</i> (ESC A : 8 / ESC B : 8 / ESC C : 8 logements)
Rue de Bernardin Saint-Pierre	13 habitations (recensement 2019)
Rue de la Cressionnière	15 habitations (recensement 2019)

SECTEUR LALIZEL (2/2)

Rue Jean Gabin	27 habitations (recensement 2019) <i>(n°4) Immeuble JL Barrault : 8 logements</i> <i>(n°6) Immeuble JL Barrault : 8 logements</i> <i>(n°12) Résidence Madeleine Renaud : 8 logements</i> <i>(n°14) Résidence Madeleine Renaud : 9 logements</i> <i>(n°16) Résidence Madeleine Renaud : 6 logements</i>
Place Georges Brassens	28 habitations (recensement 2019)
Place des Jeux	38 habitations (recensement 2019)
Rue du Général Sarrail	33 habitations (recensement 2019)
Rue d'Aurigny	3 habitations (recensement 2019)
Rue Émile Zola	12 habitations (recensement 2019)
Rue de l'Ingénieur Locke	
Rue Loir	<i>Immeuble Perrier : 24 logements</i> <i>Tour de Bagneux : 55 logements</i> <i>Tour Damilaville : 24 logements</i> <i>Tour Demarest : 42 logements</i>

20 rues ou lotissements recensés pour le secteur Lalizel

SECTEUR LAMARCK (1/2)

Rue ou lotissement	Nombre approximatif d'habitation
Allée Aristide Briand	5 habitations (recensement 2019)
Rue Pierre et Marie Curie	26 habitations (recensement 2019)
Rue Esther Badin	14 habitations (recensement 2019)
Rue du PR Émile Roux	4 habitations (recensement 2019)
Rue Marcelin Berthelot	17 habitations (recensement 2019)
Rue Blaise Pascal	4 habitations (recensement 2019)
Place Pasteur	
Rue Édouard Branly	13 habitations (recensement 2019)
Avenue Aristide Briand	125 habitations (recensement 2019) <i>IMM BETA : 28 logements</i> <i>IMM ALPHA : 22 logements</i> <i>IMM OMEGA : 21 logements</i> <i>IMM THEODORE : 8 logements</i>
Rue Camille Flammarion	81 habitations (recensement 2019) Tour Benjamin Franklin : 41 logements <i>(n°3) Immeuble Arsène d'Arsonval : 10 logements</i> <i>(n°5) Immeuble Arsène d'Arsonval : 10 logements</i> <i>(n°7) Immeuble Arsène d'Arsonval : 10 logements</i> <i>(n°9) Immeuble Arsène d'Arsonval : 10 logements</i>
Rue Joseph Lakanal	50 habitations (recensement 2019) <i>Immeuble LESOUEF ESC A : 15 logements</i> <i>Immeuble LESOUEF ESC B : 20 logements</i> <i>Immeuble LESOUEF ESC C : 15 logements</i>
Rue Jean Baptiste Lamarck	130 habitations (Recensement 2019) <i>Immeuble LAPLACE 26 logements</i> <i>(ESC A : 8 logements / ESC B : 18 logements)</i> <i>Immeuble LAKANAL 26 logements</i> <i>(ESC A : 8 logements / ESC B : 18 logements)</i> <i>Immeuble FLEMING 38 logements</i> <i>(ESC A : 16 logements / ESC B : 8 logements / ESC C : 14 logements)</i> <i>Immeuble LAVOISIER 28 logements</i> <i>(ESC A : 8 logements / ESC B : 10 logements / ESC C : 10 logements)</i> <i>Immeuble Augustin FRESNEL : 6 logements</i> <i>Immeuble Henri BECQUEREL : 6 logements</i>

SECTEUR LAMARCK (2/2)

Rue Georges Cuvier	12 habitations (recensement 2019) Immeuble Paul Langevin : 6 logements Immeuble Pierre Louis Dulong : 6 logements
Rue Denis Papin	Lycée Auguste Bartholdi – Internat Hôtel 1 ^{ère} Classe Normandie Hôtel

15 rues ou lotissements sont recensés pour le secteur Lamarck

SECTEUR LE HAMELET (1/2)

Rue ou lotissement	Nombre d'habitation approximative
Rue André Bourvil	38 habitations (recensement 2019)
Rue François Villon	8 habitations (recensement 2019)
Rue Maurice Carème	8 habitations (recensement 2019)
Rue Paul Verlaine	42 habitations (recensement 2019)
Rue Jacques Prévert	11 habitations (recensement 2019)
Rue Arthur Rimbaud	15 habitations (recensement 2019)
Rue Édouard Adam	21 habitations (recensement 2019)
Allée de Castiglione Delle Sivière	54 habitations (recensement 2019)
Rue du 11 novembre	27 habitations (recensement 2019)
Allée des Écoles	0 habitation (recensement 2019)
Rue Jacques Brel	5 habitations (recensement 2019)
Rue de la Marne	6 habitations (recensement 2019)
Rue de Verdun	20 habitations (recensement 2019) <i>Immeuble ATHOS : 71 logements</i> <i>Immeuble PORTHOS : 70 logements</i> <i>Immeuble ARAMIS : 59 logements</i>
Rue de la Paix	7 habitations (recensement 2019)
Rue Alexandre Dumas	
Rue Léopold Bernstamm	6 habitations (recensement 2019)
Rue Jean Lorrain	4 habitations (recensement 2019)
Rue Lucie Delarue Mardrus	6 habitations (recensement 2019)
Rue Albert Guilloux	8 habitations (recensement 2019)
Rue Lucien Levy-Dhurmer	10 habitations (recensement 2019)
Rue Richard Dufour	6 habitations (recensement 2019)
Rue Gabriel Reuillard	2 habitations (recensement 2019)
Rue Marcel Gromaire	6 habitations (recensement 2019)
Rue Robert Kemp	4 habitations (recensement 2019)
Rue De Moro Giafferi	4 habitations (recensement 2019)
Rue Jules Romain	7 habitations (recensement 2019)
Rue Henri Savale	16 habitations (recensement 2019)
Rue Antoine Senard	6 habitations (recensement 2019)

SUITE SECTEUR LE HAMELET (2/2)

Rue ou lotissement	Nombre d'habitation approximative
Rue Pierre Descaves	6 habitations (recensement 2019)
Rue Gérard Bauer	6 habitations (recensement 2019)
Rue Lucien Brasseur	7 habitations (recensement 2019)
Rue Robert Delandre	6 habitations (recensement 2019)
Rue Dejean	6 habitations (recensement 2019)
Rue Léon Drivier	4 habitations (recensement 2019)
Rue Emmanuel Fremiet	4 habitations (recensement 2019)
Rue Frédéric Bartholdi	12 habitations (recensement 2019)
Rue Auguste Detoef	18 habitations (recensement 2019)
Rue Denis Puech	6 habitations (recensement 2019)
Rue Jean Yonnel	4 habitations (recensement 2019)
Rue Pierre Benoit	8 habitations (recensement 2019)
Rue Jacqueline Morane	4 habitations (recensement 2019)
Rue Jean Vilar	6 habitations (recensement 2019)
Rue Jéhan Le Povremoyne	5 habitations (recensement 2019)
Rue Fernandel	4 habitations (recensement 2019)
Rue Maurice Chevalier	6 habitations (recensement 2019)
Rue Jean Marc Tenneberg	6 habitations (recensement 2019)
Rue Emile Lefort	5 habitations (recensement 2019)
Rue Daniel Sorano	7 habitations (recensement 2019)
Rue Joséphine Baker	10 logements Logéal 37 habitations 18 logements Khor Immo (Non commencé)
Rue Anne Durfourmantelle	
Rue Simone Signoret	IBS 14 logements

50 rues ou lotissements recensés pour le secteur Le Hamelet

SECTEUR LES CAMPEAUX

Rue ou lotissement	Nombre d'habitation
Rue du Docteur Gaston Hideux	38 habitations (recensement 2019) <i>RA Rosemonde Gérard : 28 logements</i>
Rue Ambroise Paré	15 habitations (recensement 2019)
Chemin du trou noir	0 habitation (recensement 2019)
Rue de l'orée du bois	3 habitations (recensement 2019)
Rue Michelet	9 habitations (recensement 2019)
Chemin des Clos	8 habitations (recensement 2019)
Route des Bosc Hue	
Rue du Docteur René Laennec	37 habitations (recensement 2019)
A150	

9 rues ou lotissements recensés pour le secteur Les Campeaux

SECTEUR NORMANDIE (1/2)

Rue ou lotissement	Nombre d'habitation
Rue Paul Vaillant Couturier	20 habitations (recensement 2019)
Rue du Général Henri Graham Crérar	14 habitations (recensement 2019)
Rue Maurice Leblanc	2 habitations (recensement 2019)
Rue Jean Revel	10 habitations (recensement 2019) <i>(n°1) Immeuble Guillaume de la folie : 5 logements</i> <i>(n°3) Immeuble Guillaume de la folie : 2 logements</i> <i>(n°5) Immeuble Guillaume de la folie : 3 logements</i>
Rue René Fauchois	89 habitations (recensement 2019) <i>Immeuble Malandain : 7 logements</i> <i>(n°5) Immeuble Philippe de Girard : 8 logements</i> <i>(n°7) Immeuble Philippe de Girard : 9 logements</i> <i>(n°9) Immeuble Philippe de Girard : 9 logements</i> <i>(n°11) Immeuble Philippe de Girard : 9 logements</i> <i>(n°6) Immeuble Pouchet : 7 logements</i> <i>(n°8) Immeuble Pouchet : 8 logements</i> <i>(n°10) Immeuble Brisout de Barneville : 8 logements</i> <i>(n°12) Immeuble Brisout de Barneville : 8 logements</i> <i>Tour Levasseur : 13 logements</i>
Rue du 31 août 1944	12 habitations (recensement 2019) <i>Immeuble Lebreton : 6 logements</i> <i>Immeuble Canada : 6 logements</i>
Rue César Franck	
Rue Jacques Ferny	
Rue Nicolas Jaddoule	9 habitations (recensement 2019) <i>Immeuble Morainville : 9 logements</i>
Rue Robert Planquette	11 habitations (recensement 2019)

SECTEUR NORMANDIE (2/2)

Rue Casimir Delavigne	32 habitations (recensement 2019) Immeuble Levreux : 16 logements Immeuble Boudehan : 16 logements
Rue Alphonse Allais	30 habitations (recensement 2019) (n°1) Immeuble Frédéric Sauvage : 9 logements (n°3) Immeuble Frédéric Sauvage : 9 logements
Rue Madeleine	3 habitations (recensement 2019)
Rue Frédéric Berat	22 habitations (recensement 2019)

14 rues ou lotissements recensés pour le secteur Normandie

SECTEUR ZC DE LA CARBONNIÈRE

Rue ou lotissement	Nombre d'habitation
Boulevard de Westphalie	-
Boulevard de l'Europe	-
Rue de l'Ems	-

3 rues ou lotissements sont recensés pour le secteur ZC de la Carbonnière

SECTEUR ZC DU MESNIL-ROUX

Rue ou lotissement	Nombre d'habitation
Boulevard de Normandie	4 habitations (Recensement 2019) Logements de fonction : 3 logements
Rue de la Liberté	-
Chemin de l'Enfer	8 habitations (Recensement 2019)
Rue du 19 mars 1962	1 habitations (Recensement 2019)
RD6015 Boulevard Jean Paul Belmondo	-

5 rues ou lotissements sont recensés pour le secteur ZC du Mesnil-Roux

Volet descriptif : Risques sur la commune de Barentin

SOMMAIRE

Identification des risques majeurs	1
Risque inondation	2-4
Enjeux exposés au risque inondation – VOIRIES	5-5(1), (2), (3), (4)
Enjeux exposés au risque inondation – ERP Communaux	6-6(1)
Enjeux exposés au risque inondation – Entreprises	7-7(1), (2), (3), (4)
Infrastructure sensibles	8
Ouvrage BAR_01	9
Ouvrage BAR 16-02	10
Consignes individuelles de sécurité – Inondation	11
Cartographie du risque inondation	12(1), (2), (3), (4), (5), (6), (7), (8)
Fiche action – Inondation	13
Risque de cavités souterraines	14-15
Consignes individuelles de sécurité – Risque de cavité souterraines	16
Cartographie périmètre de sécurité cavités souterraines	17
Fiche action – Cavité souterraine	18
Risque transport de matières dangereuses (TMD)	19-20
Consignes individuelles de sécurité – Risque TMD	21
Cartographies ENEDIS – GRT GAZ – SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIC	22-23-23(1)-24
Fiche action – Risque TDM	25
Risque tempête	26-27
Consignes individuelles de sécurité – Risque tempête	28
Fiche action – Risque tempête	29
Risque Canicule	30-31
Consignes individuelles de sécurité – Risque Canicule	32
Fiche action – Risque Canicule	33
Risque « Épisode neigeux »	34-35
Consignes individuelles de sécurité – Risque « Épisode neigeux »	36
Fiche action – Risque « Épisode neigeux »	37
Risque Sanitaire	38-39
Consignes individuelles de sécurité – Risque Sanitaire	40
Fiche action – Risque Sanitaire	41
Risque Nombreux Impliqués	42-43
Fiche action – Risque Nombreux Impliqués	44
Risque Terroriste	45-46
Consignes individuelles de sécurité – Terrorisme	47
Fiche action – Risque Terrorisme	48

Délestage électrique

49-50-51

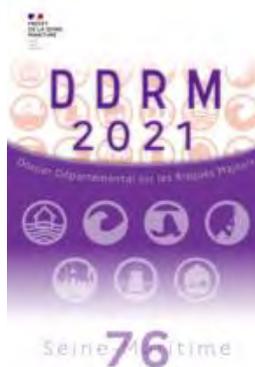
Consignes individuelles de sécurité – Délestage électrique

52

Fiche action – Délestage électrique53

Identification des risques majeurs

Le risque est la combinaison d'un aléa (naturel ou anthropique) et d'un enjeu (habitations, entreprises, bien culturels). Le risque majeur a la spécificité d'avoir une occurrence faible mais des conséquences importantes. Il est donc rare, mais lourd de conséquences, ce qui nécessite sa prise en considération par les élus, mais aussi par tous les citoyens.



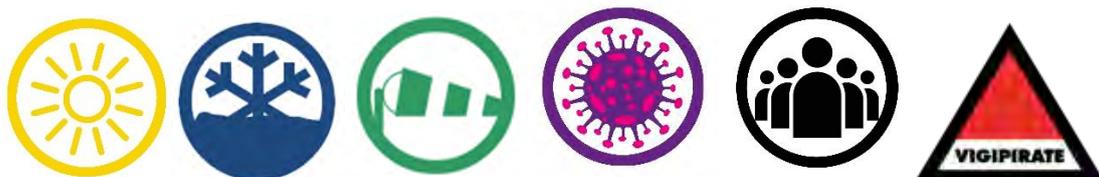
Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) actualisé en 2021, notifié aux Maires de la Seine-Maritime et consultable en Mairie, a recensé 3 risques majeurs auxquels la commune de Barentin est exposée :

- **Risque inondation** (ruissellement, débordement, remontée de nappes.)
- **Risque cavités souterraines**
- **Risque transport de matières dangereuses**



Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Barentin prend également en considération les risques suivants :

- **Risque de canicule**
- **Épisode neigeux**
- **Risque de vent violent / tempête / grêle**
- **Risque pandémie / épidémie**
- **Risque nombreux impliqués**
- **Risque Terrorisme**



Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune de Barentin est disponible et consultable en Mairie.

L'INONDATION

Risque majeur recensé pour
Barentin – DDRM 2021



Risque Inondation



Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes et durables ou des pluies exceptionnelles à caractère orageux plus brèves et plus intenses

On distingue 3 types d'inondations :

- La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique,
- La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes,
- Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Manifestation du risque inondation à Barentin

Sur la commune de Barentin, le risque inondation se manifeste par des ruissellements torrentiels issus des plateaux environnants à la suite de fortes précipitations et/ou par le débordement de l'Austreberthe.

Zones les plus sensibles : centre-ville, descente de Boieldieu, Lalizel

Voici la liste des arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour le risque inondation :

Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
76PREF19990069	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 10

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
76PREF20200043	16/08/2020	16/08/2020	14/09/2020	24/10/2020
76PREF20000174	07/05/2000	11/05/2000	14/06/2000	21/06/2000
76PREF19980003	05/08/1997	06/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
76PREF19970008	16/06/1997	17/06/1997	01/07/1997	08/07/1997
76PREF19950021	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
76PREF19940210	19/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994
76PREF19940200	01/07/1994	02/07/1994	15/11/1994	24/11/1994
76PREF19940015	20/12/1993	24/12/1993	11/01/1994	15/01/1994
76PREF19940165	11/10/1993	14/10/1993	08/03/1994	24/03/1994
76PREF19930072	09/06/1993	14/06/1993	20/08/1993	03/09/1993

Risques de la commune

Les actions préventives

- Un PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) sur la vallée de l'Austreberthe a été prescrit le 23 mai 2001. La commune de Barentin est comprise dans l'aire d'étude de ce PPRI. Ce document, en cours d'élaboration, règlera, dès son approbation, l'occupation du sol et la construction dans les zones exposées au risque inondation.
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) réalise des travaux de lutte contre les inondations. Nous pouvons identifier 2 bassins de rétention sur la commune de Barentin Bar_01 et Bar_16-02 (voir FICHES RI_9 et RI_10).
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Aménagement de la commune
- Diagnostics de vulnérabilité réalisés sur bâti communal



Enjeux exposés au risque inondation – VOIRIES

Sont identifiés les secteurs inondables (voiries et/ou habitations).

Secteur	Rues avec habitations inondables	Priorité	Débordement	Ruissellement	Remontée de nappe	Source	Observations
Boieldieu Nord	Allée des Peupliers			x		sept-20	Porté à connaissance
	Allée des Thuyas			x		sept-20	Porté à connaissance
	Allée des Prunus			x		sept-20	Porté à connaissance
	Allée des Érables			x		sept-20	Porté à connaissance
	Allée des Vergers			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue de Warendorf			x		sept-20	Porté à connaissance
	D6015			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue de la Hêtraie			x		sept-20	Porté à connaissance
	Avenue François Alain Boieldieu			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Jean Titelouze			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue de la Dame Blanche			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Daniel Aubert			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue André Caplet			x		sept-20	Porté à connaissance
	Sente Adolphe Botte			x		sept-20	Porté à connaissance
	Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Résidence de la Pierre Normande			x		sept-20	Porté à connaissance
Rue du 8 mai 1945			x		sept-20	Porté à connaissance	
Allée des Saules			x		sept-20	Porté à connaissance	





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Risques de la commune

RI_5(1)

MAJ :

Secteur	Rues avec habitations inondables	Priorité	Débordement	Ruissellement	Remontée de nappe	Source	Observations	
BOIELDIEU SUD	Avenue François Alain Boieldieu			x		sept-20	Porté à connaissance	
	Rue Jean Titelouze			x		sept-20	Porté à connaissance	
	Rue de la Dame Blanche			x		sept-20	Porté à connaissance	
	Rue Daniel Aubert			x		sept-20	Porté à connaissance	
	Rue André Caplet			x		sept-20	Porté à connaissance	
	Sente Adolphe Botte				x	sept-20	Porté à connaissance	
	Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy				x	sept-20	Porté à connaissance	
	Rue Résidence de la Pierre Normande				x	sept-20	Porté à connaissance	
	Rue du 8 mai 1945				x	sept-20	Porté à connaissance	
	Rue Philibert Delorme				x	sept-20	Porté à connaissance	
	Rue André Malraux				x	sept-20	Porté à connaissance	
	Rue Montée des Arts				x	sept-20	Porté à connaissance	
	Place Courvaudon				x	sept-20	Porté à connaissance	
Secteur	Rues avec habitations inondables	Priorité	Débordement	Ruissellement	Remontée de nappe	Source	Observations	
BADIN	Rue Auguste Badin			x		sept-20	Porté à connaissance	
	Rue Antoine Bourdelle			x		sept-20	Porté à connaissance	
	Rue Georges		x	x		sept-20	Porté à connaissance	
	Rue Frenand Gregh				x	sept-20	Porté à connaissance	
	Square Auguste Badin				x	sept-20	Porté à connaissance	
	Ancienne route de Villers-Écalles			x		x	sept-20	Porté à connaissance
	Rue Catherine Bernard				x	sept-20	Porté à connaissance	
	Rue du Lieutenant Jean Badin			x		sept-20	Porté à connaissance	
Rue Auguste Dorchain				x	sept-20	Porté à connaissance		

Secteur	Rues avec habitations inondables	Priorité	Débordement	Ruissellement	Remontée de nappe	Source	Observations
CENTRE VILLE	Rue Louis Leseigneur		x	x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue du Général Giraud			x		sept-20	Porté à connaissance
	Place de la Libération			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Jacques Offenbach			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Madeleine Vernet			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue du Commandant Emile Duboc		x	x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue du Docteur Merry Delabost				x	sept-20	Porté à connaissance
	Rue Eugène Brioux		x	x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue François Mitterrand		x	x		sept-20	Porté à connaissance
	Cours Jeanne d'Arc		x	x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Saint Hélier				x	sept-20	Porté à connaissance
	Rue Paul Painlevé				x	sept-20	Porté à connaissance
	Rue Thomas Corneille		x	x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Catherine Bernard		x	x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue des Martyrs de la Résistance				x	sept-20	Porté à connaissance
	Sente des Clémentins				x	sept-20	Porté à connaissance
	Route de Fresquiennes				x	sept-20	Porté à connaissance
Rue Francis Yard			x		sept-20	Porté à connaissance	

Secteur	Rues avec habitations inondables	Priorité	Débordement	Ruissellement	Remontée de nappe	Source	Observations
NORMANDIE	Rue Paul Vaillant Couturier			x		sept-20	Porté à connaissance





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Risques de la commune

RI_5(3)

MAJ :

Secteur	Rues avec habitations inondables	Priorité	Débordement	Ruissellement	Remontée de nappe	Source	Observations
LES CAMPEAUX	Rue Ambroise Paré			x		sept-20	Porté à connaissance
	Chemin des clos			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue du Docteur René Laennec			x		sept-20	Porté à connaissance

Secteur	Rues avec habitations inondables	Priorité	Débordement	Ruissellement	Remontée de nappe	Source	Observations
LE HAMELET	Rue André Bourvil			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue du 11 novembre			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue de Verdun			x		sept-20	Porté à connaissance

Secteur	Rues avec habitations inondables	Priorité	Débordement	Ruissellement	Remontée de nappe	Source	Observations
LAMARCK	Rue Pierre et Marie Curie			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Esther Badin			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Denis Papin			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Camille Flammarion			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Jean Baptiste Lamarck			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Georges Cuvier			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Joseph Lakanal			x		sept-20	Porté à connaissance
	Avenue Aristide Briand			x		sept-20	Porté à connaissance

Risques de la commune

Secteur	Rues avec habitations inondables	Priorité	Débordement	Ruissellement	Remontée de nappe	Source	Observations
ZONE DU MESNIL-ROUX	Route de l'Enfer			x		sept-20	Porté à connaissance

Secteur	Rues avec habitations inondables	Priorité	Débordement	Ruissellement	Remontée de nappe	Source	Observations
LALIZEL	Avenue André Maurois			x		sept-20	porté à connaissance
	Rue Jules Ferry		x	x		sept-20	porté à connaissance
	Rue John et Jean Holker		x			sept-20	porté à connaissance
	Rue Guillaume Lalizel		x			sept-20	porté à connaissance
	Rue Petit		x			sept-20	porté à connaissance
	Rue du Professeur Alain		x			sept-20	porté à connaissance
	Rue Richard Queillé		x			sept-20	porté à connaissance
	Rue d'Aurigny		x			sept-20	porté à connaissance
	Rue Émile Zola		x			sept-20	porté à connaissance
	Rue de l'Ingénieur Locke		x			sept-20	porté à connaissance
Rue Jean Jaurès			x			sept-20	porté à connaissance

Secteur	Rues avec habitations inondables	Priorité	Débordement	Ruissellement	Remontée de nappe	Source	Observations
CATILLON	Rue Eugène Boudin			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue des Sylphides			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue du Docteur Robert Salles			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue des Catillons			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue du petit Catillon			x		sept-20	Porté à connaissance
	Rue Jean Restout				x		sept-20





ERP communaux exposés au risque inondation

Secteur	Rue	Nom	Débordement	Ruissellement	Observation	
Centre-Ville	Place de la Libération	Hôtel de Ville		x		
	Cours Edouard Herriot	Locaux CCAS		x		
	Rue du Général Giraud	Perception			x	Locataire trésorerie municipale
		Toilettes Publiques			x	
		Théâtre Mondory -Espace Culturel André Siegfried - Centre culturel				
	Rue Jacques Offenbach	Bureau du service communication		x		
	Rue François Mitterrand	Bibliothèque / Médiathèque		x		
	Rue Saint-Hélier	Chapelle Saint-Hélier			x	
		Multi-accueil les Lutins				
	Rue Jean Jaurès	Salle Pierre de Coubertin			x	
Maison Gardien salle Coubertin				x		
Vestiaires stade Georges Badin				x		
Salle Doré				x		
Lalizel	Rue Lalizel	École Fontenelle Champmeslé		x		
		École maternelle - La Mésangère		x		
	Rue de l'Ingénieur Locke	Maison citoyenne	x			
Badin	Rue Auguste Badin	École Corneille Sévigné	x			
Lamarck	Avenue Aristide	École de musique/danse - La Pergola		x		
Les Campeaux	Rue Ambroise Paré	Centre de Loisirs		x		
Catillons	Rue des Sylphides	Crèche les Sylphides		x		

Commerces et entreprises exposés au risque inondation

Secteur	Rue	Nom	Débordement	Ruissellement	Observations	
Lalzel	Rue Pierre et Marie Curie	LIDL		X		
		PCL AUTO		X		
	Avenue André Maurois	Auto-école barentinoise Claesen			X	
		Nicolas GAND			X	
		Pharmacie de Lalzel			X	
		Total			X	
		Le Platinium	X			
	Rue Jean Jaurès	Spidy'pizz	X			
		Bar Le Channel	X			
		Viveco	X			Fermé
	Rue Jules Ferry	Alliance Ambulances	X			
		M. MARTEAU			x	





Risques de la commune

Rue	Nom	Débordement	Ruissellement	Observations
Avenue Aristide Briand	Cabinet Médical Spécialisé		x	
	Cabinet de Radiologie		x	
	United'Form		x	
	Beauté Esthétique		x	
	Renault Concessionnaire		x	
	Ecole intercommunale de danse		x	
	Greta Rouen Tertiaire		x	
	Salle des sports Neil Armstrong		x	
	Bossart Automobiles (Peugeot)		x	
	Autovision		x	
Lamarck	Allo Pare-Brise		X	
	Le Dynastie		X	
	Cabinet Médical		X	
	C.I.A.D.		X	
	Lycée Auguste Bartholdi		X	
	Sans occupant		X	N° 156
	Sans occupant		X	N° 200
	Centre Médical Héliomed		X	
	Hôtel Kyriad - restaurant Le Bombay		X	
	SARL C3J		X	Pôle juridique
	SARL SILL EXPERTISE (Expert-Comptable)		X	Pôle juridique
	SCP AVERLANT PICARD-TEKIN (avocats)		X	Pôle juridique
	SCP GAGER-LERISSON/LERISSON-TONUSSI (huissiers de justice)		X	Pôle juridique
	Hôtel Première Classe		X	
	Kendal Car Wash		X	
	Créations Automobiles		X	
	Garage Fiat Lancia Alpha Roméo		X	
Garage Fiat		X		
CIC		X		

Risques de la commune

Rue	Nom	Débordement	Ruissellement	Observations
Centre-Ville Rue du Général Giraud	Les Opticiens mutualistes		X	
	Bar Brasserie de l'Hôtel de Ville	x	x	
	Céline conduite		X	
	Crédit agricole	x	x	
	BNP Paribas	x	x	
	Habitat Concept		X	
	Parfumerie/Institut de beauté Agnès		X	
	Canin'stitut		X	
	La Poste	x	X	
	U express	x	X	
	Aux fleurs du passage		X	
Rue des Martyrs de la Résistance	Bar à Sushi		X	
	Maître Béatrice FERRATON - Notaire		X	
	Mèche rebelle		X	
	Mixt'if		X	
	Immobilier Primo76		X	
	Apelec		X	
	La Gerbe d'or		X	
	MMA		X	
	LOGISDECLIC agence immobilière		X	
	Barber Mood (salon de coiffure/barbier)		X	
	Pharmacie d'Esneval		X	
	VAPE SHOP		X	
	Le longchamps		X	
	Boucherie/charcuterie Delamare		X	
	Panier sympa		X	
Bar Brasserie B3		X		
Barentin Ambulances		X		
Cabinet BIAS		X		



Risques de la commune

	Rue	Nom	Débordement	Ruissellement	Observations
Centre-Ville	Rue Louis Leseigneur	AVIVA assurances		X	
		COCCI MARKET		X	
		Gan assurances		X	
		Boulangerie TOUTAIN		X	
		Mickaël coiffure	x	X	
		Magasin SAVEY	x	X	
		Au Cours des Halles	x	X	
		La Plume d'Or	x	X	
		SWISS LIFE	x	X	
		Inoccupé	x	X	
		Emplois services	x	X	Fermé
		BRED	x	X	
		Black and White	x	X	
		Société générale	x	X	
		Le Macadam	x	X	
		ALLIANZ assurances	x	X	
		Bar Tabac des Arts	x	X	
		Salon de coiffure INEDY	x	X	
		Thelem assurance	x	X	
		Bar le Warendorf	x	X	Fermé
		Pharmacie principale Gilleron	x	X	
Apparence coiffure		X			
Laboratoire Tardy		X			
AXA		X			
Audition Fontaine Entendre		X			
CIB		X			

	Rue	Nom	Débordement	Ruissellement	Observations
Centre-Ville	Rue de la République	Caisse d'épargne		X	
		Boucherie du Centre		X	
		MAG presse		X	
		Mercerie AU BON GOUT		X	
		Pharmacie des Arts		X	
		Francesca Créa'tif		X	
		Cabinet de Kiné		X	
		MANPOWER		X	
		Office Notarial 1864		X	En cours
	Le Jardin Normand		X		

	Rue	Nom	Débordement	Ruissellement	Observations
Centre-Ville	Rue Jacques Offenbach	Service communication		X	
		Laverie automatique		X	
		Restaurant « Le Sirocco »		X	
		Restaurant "Tulip KEBAB"		X	
	Place de la libération	Mme Carole BERTRAND - Podologue		X	
		Maisons France confort		X	
		Office Notarial 1864		X	Ouverture temporaire
		Institut Ephélide		X	
		MATMUT		X	
	Rue Madeleine Vernet	Restaurant "L'Espérance"	X		

Mise à jour le juillet 2021



Ouvrage BAR_01

Identification - Information générale

Nom de l'ouvrage :	BAR_01
Typologie :	Mare / Bassin
Propriétaire :	SMBVAS
Réalisé en :	2006
Localisation :	Courvaudon
Enjeux locaux :	Protection lotissement
Enjeux globaux :	Centre Bourg de Barentin
Phénomènes karstiques connus :	---

Caractéristiques techniques

Typologie d'ouvrage :	Mare / Bassin
Volume :	1400 m ³
Hauteur du barrage :	2.15 m
Hauteur d'eau dans l'ouvrage avant surverse :	2.6 m
Superficie de la zone inondable avant la surverse :	
Débit de fuite moyen :	
Débit de fuite max avant surverse :	
Temps de vidange :	24 h
Exutoire de la vidange :	
Typologie du sol en sortie de surverse :	Sol enherbé et chemin d'accès en gravillons

Situation géographique de l'ouvrage

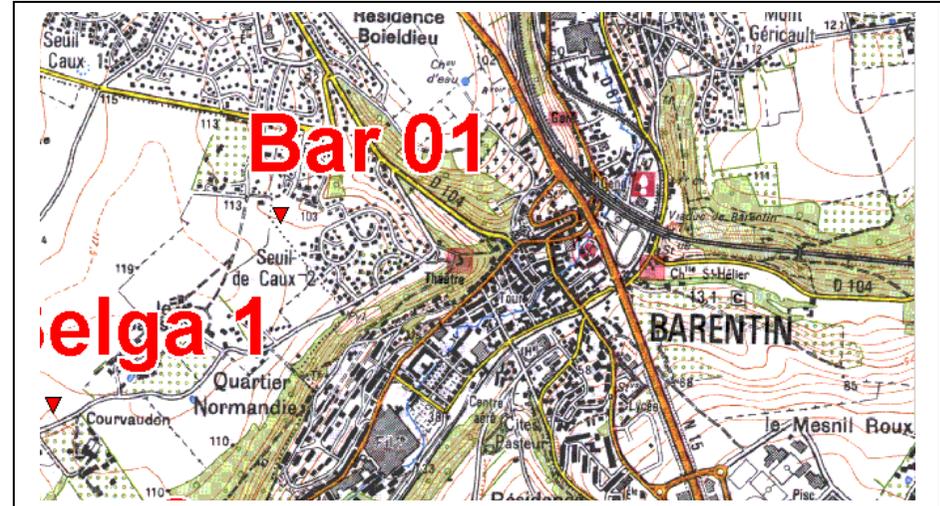


Photo de l'ouvrage





Ouvrage BAR 16-02

Identification - Information générale

Nom de l'ouvrage : BAR_16-02
Typologie : Mare / Bassin
Propriétaire : SMBVAS
Réalisé en : 2011
Localisation : Saint Héliér
Enjeux locaux : Protection lotissement
Enjeux globaux : Route départementale
Phénomènes karstiques connus : ---

Caractéristiques techniques

Typologie d'ouvrage : Mare / Bassin
Volume : 2 258 m³
Hauteur du barrage : 3.64 m
Hauteur d'eau dans l'ouvrage avant surverse : 1.48 m
Superficie de la zone inondable avant la surverse : 4 170 m²
Débit de fuite moyen : 15 l/s
Débit de fuite max avant surverse : 23 l/s
Temps de vidange : 24 h
Exutoire de la vidange : Sol enherbé et chemin d'accès en gravillons
Typologie du sol en sortie de surverse :

Situation géographique de l'ouvrage

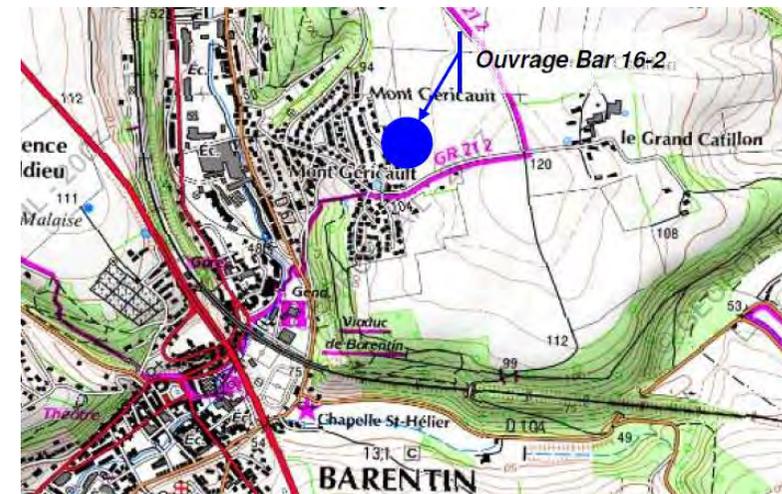


Photo de l'ouvrage



Consignes individuelles de sécurité¹

RISQUE INONDATION

AVANT

S'organiser et anticiper :

- s'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie,
- se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et internet,
- s'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté,
- s'exercer régulièrement.

Et de façon plus spécifique :

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : albums-photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évent,
- amarrer les cuves, etc.,
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures, lampe torche...

PENDANT

- suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues,
- s'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie,
- se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline,
- écouter la radio pour connaître les consignes à suivre : 100.1 (France Bleu)

Et de façon plus spécifique :

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou **d'aller chercher ses enfants à l'école**,
- éviter de téléphoner pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques (téléphone portable, internet...) qui doivent rester disponibles pour les secours.
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés,
- **ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)**,

APRÈS

- ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours,
- respecter les consignes,
- informer les autorités de tout danger résiduel,
- aider les personnes sinistrées.

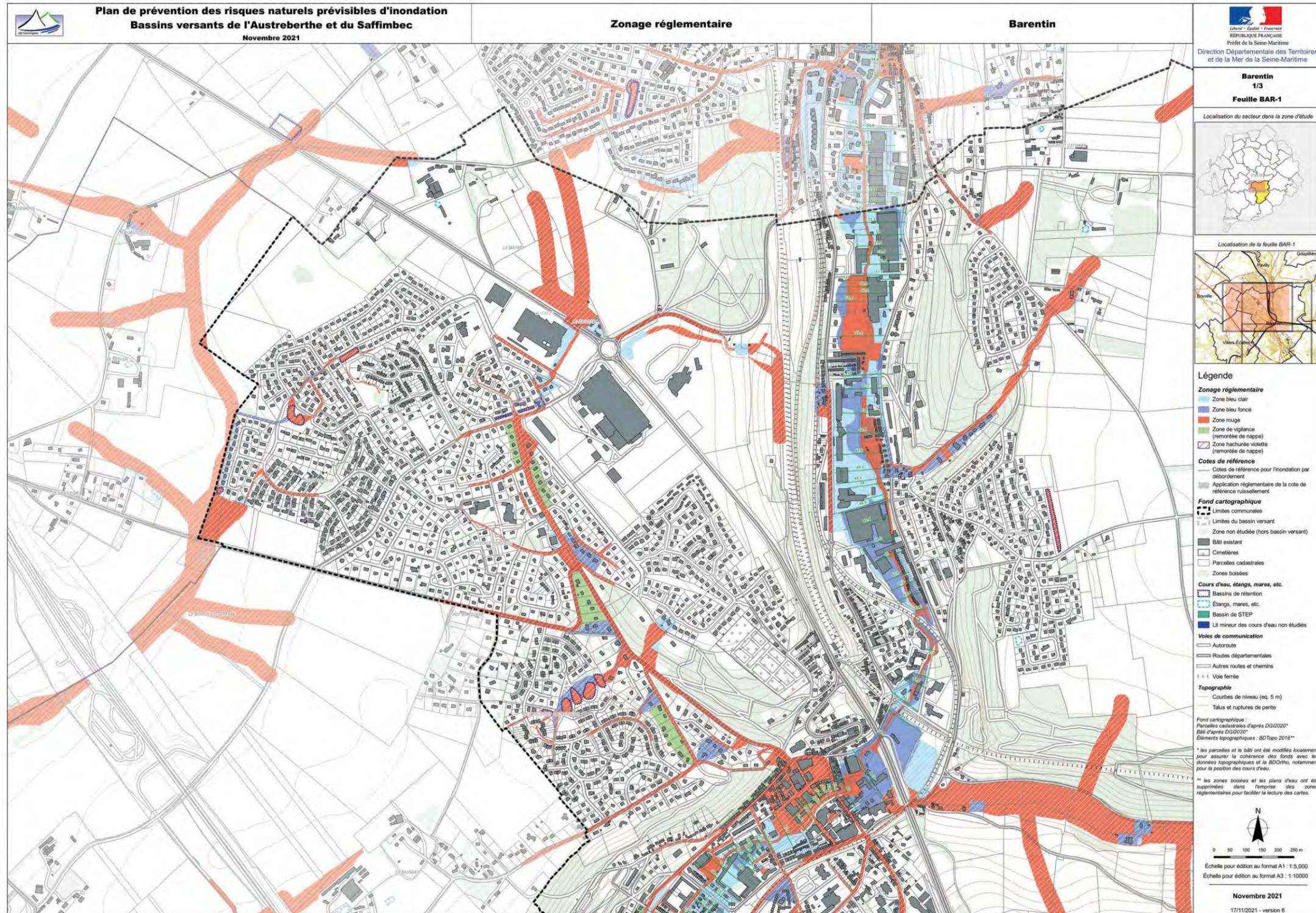
Et de façon plus spécifique :

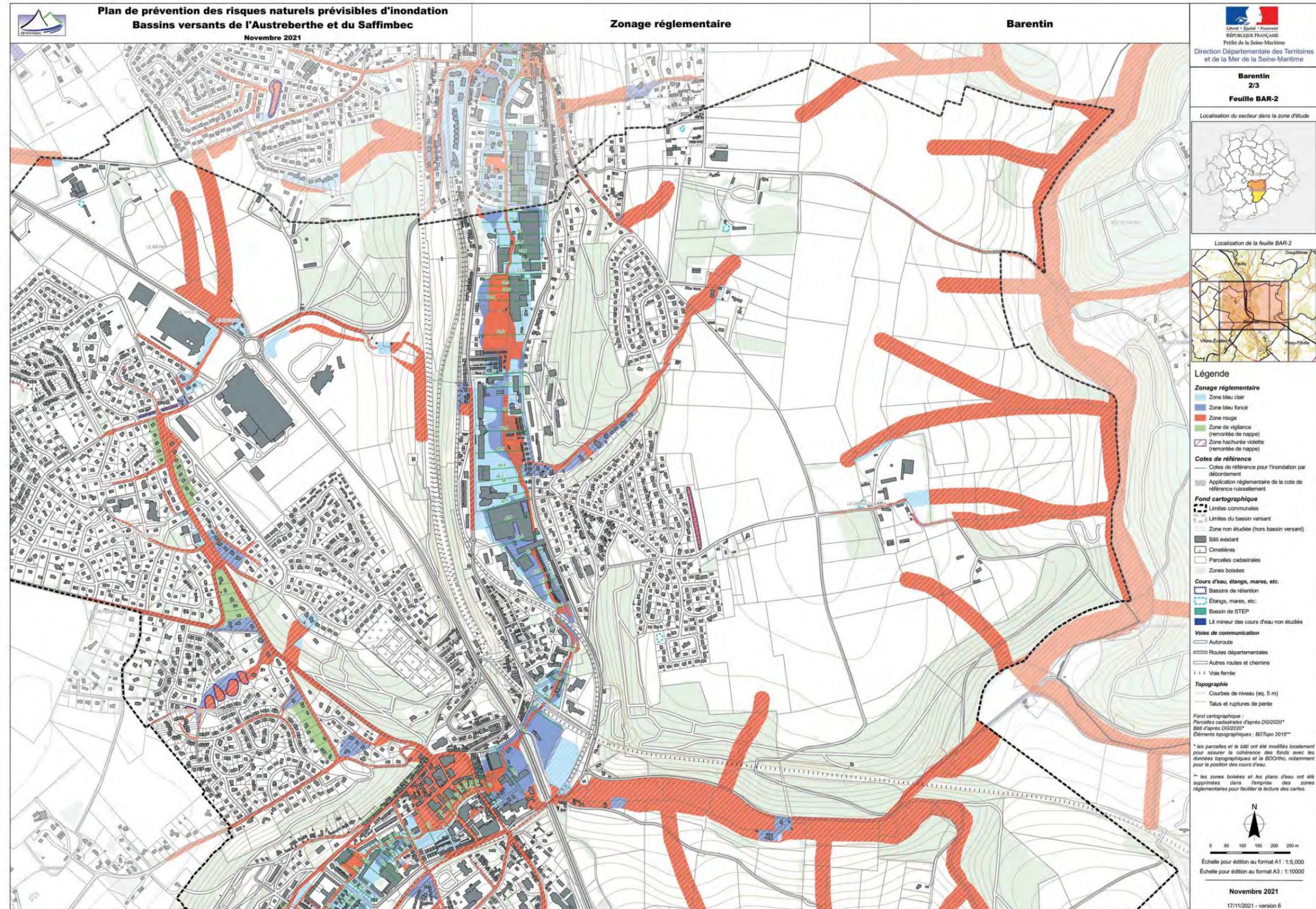
- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si les installations électriques sont sèches

Source : DDRM 2021 – Préfecture Seine-Maritime

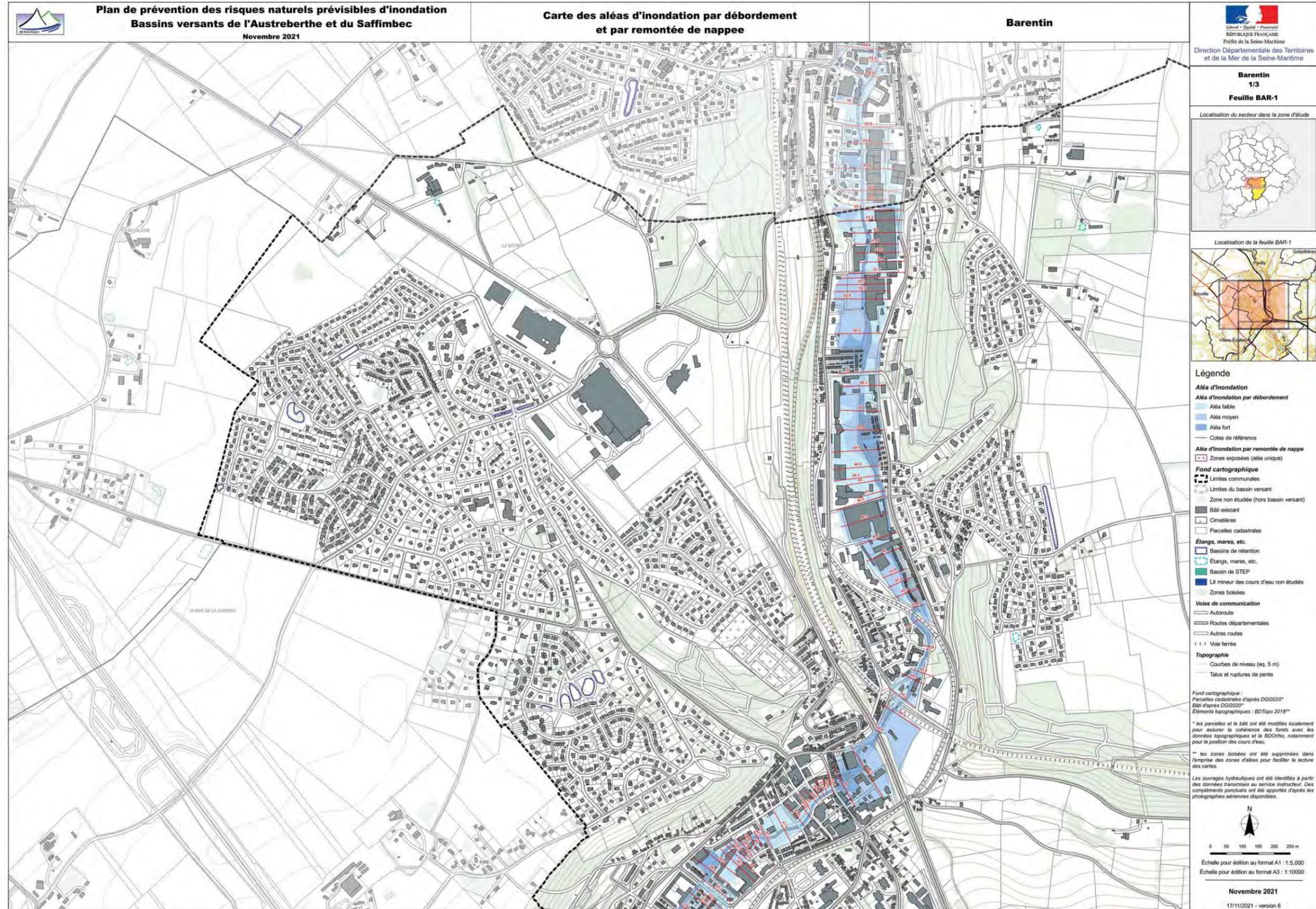
¹ Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Seine-Maritime 2021 – Préfecture

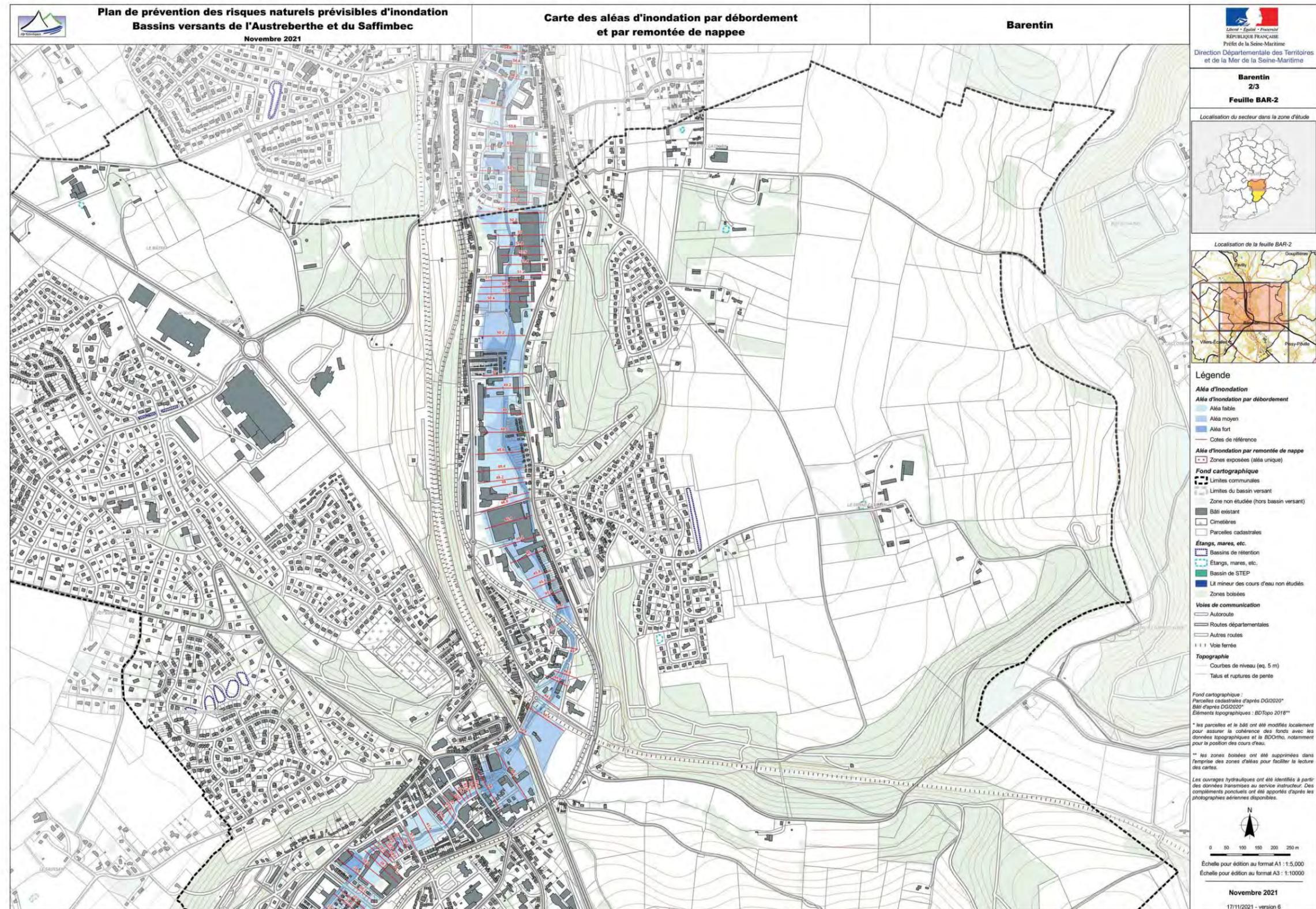




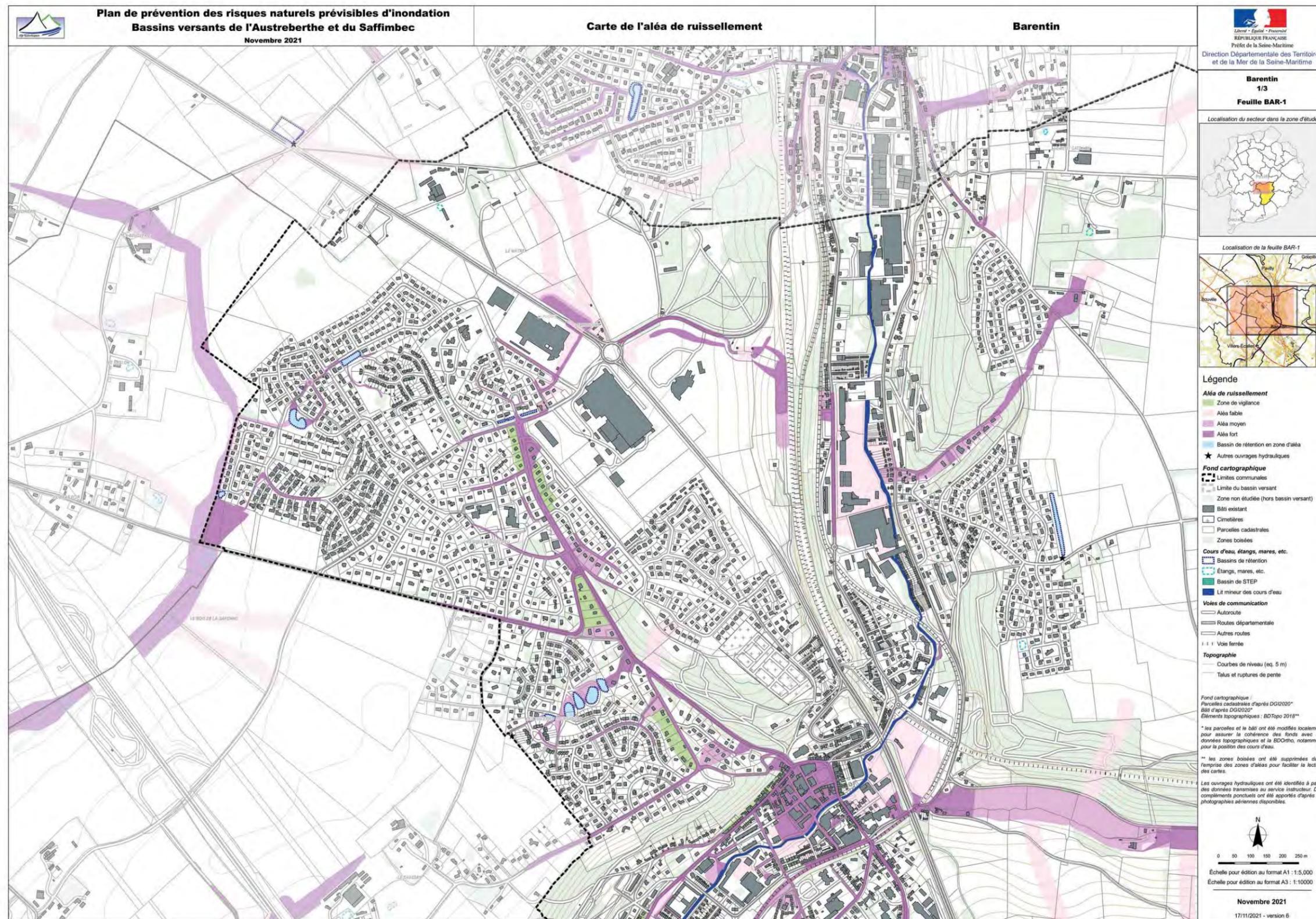


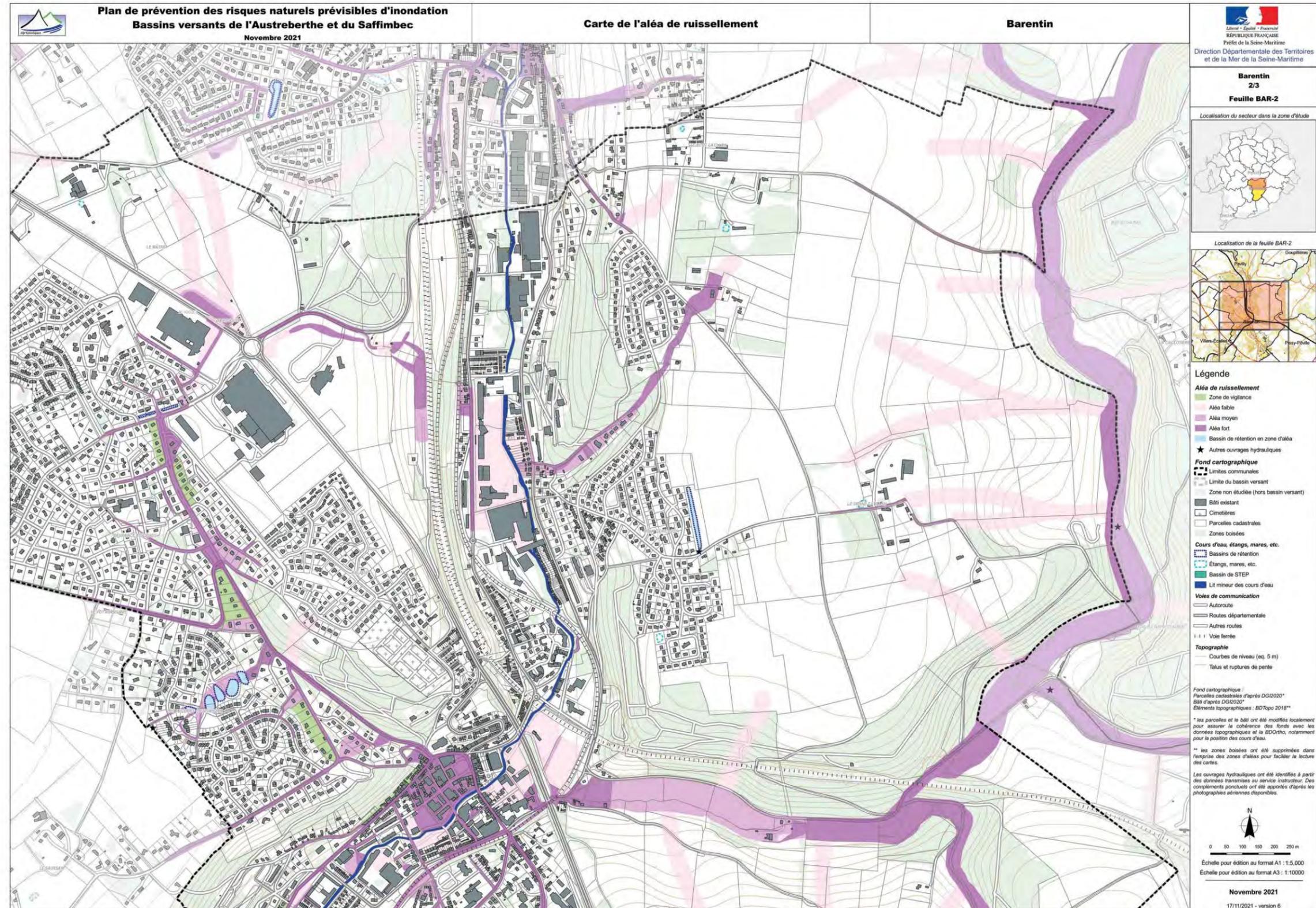


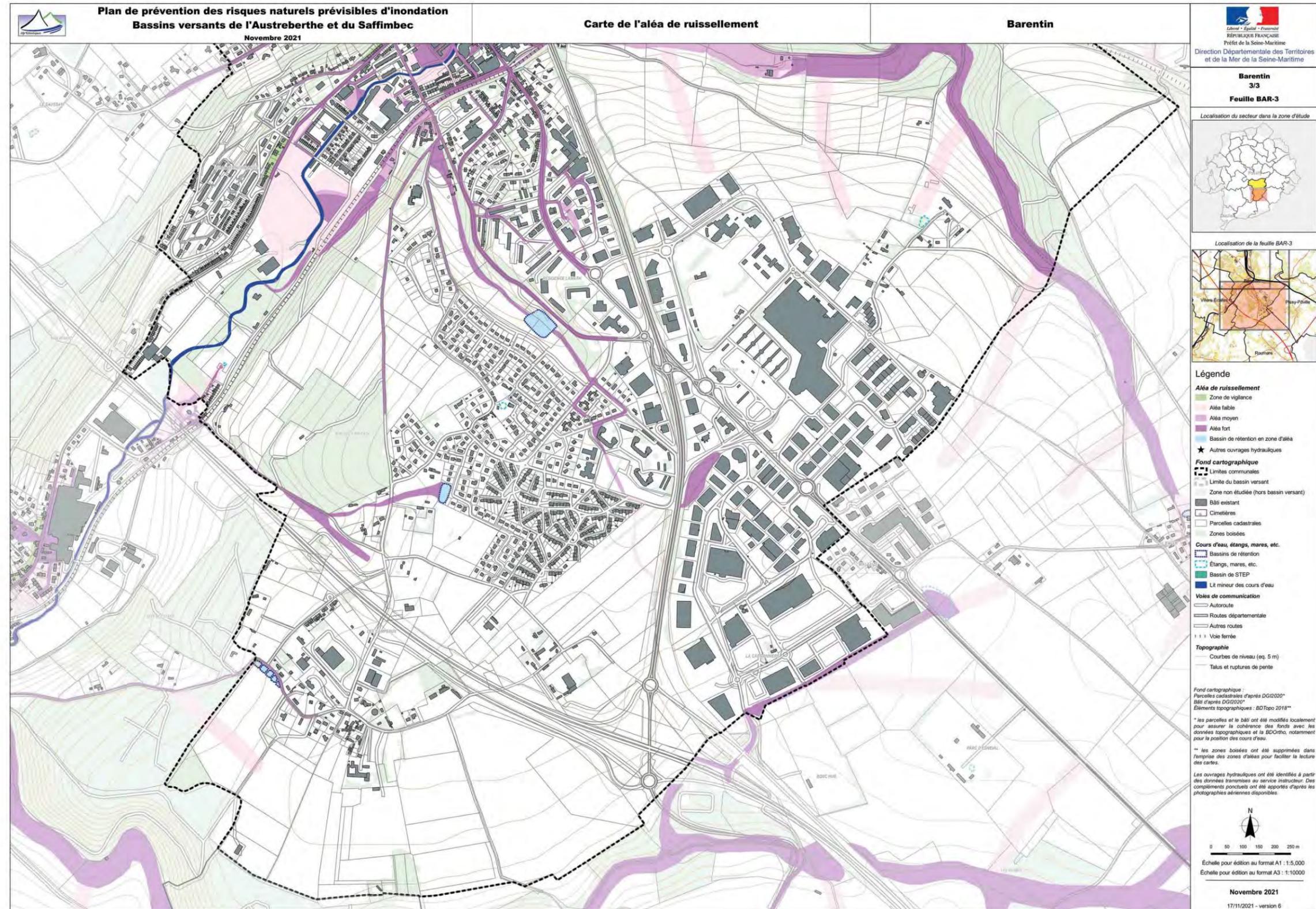












FICHE ACTION – ÉVÈNEMENT : INONDATION

Si un événement inondation (ruissellement) survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Actions	Fiche
PRE-ALERTE	
Se mettre en pré-alerte : contacter les membres du PCC	OP_3 / OP_5
Réaliser le circuit des points sensibles (reconnaissance terrain) – <i>contact élu d'astreinte</i>	AL_5 / AL_6
Alerter la population exposée aux risques d'inondations ainsi que les ERP prioritaires	AN_19, 20, 21 AL_7

GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Informar la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	Activation NUM_5
Informar Brigade Pavilly ou Centre Opérationnel Gendarmerie	NUM_5
Installer un périmètre de sécurité sur zones prioritaires	FI_9
Dévier la circulation	FI_11
Diffuser l'alerte à la population	AL_7
Alerte population – exemple de message	FI_20
Aide rédaction Communiqué de presse	FI_23
Mener des évacuations préventives	FI_24
Proposer des solutions d'accueil & d'hébergement	FI_25
Proposer des solutions de ravitaillement	FI_26
Anticiper la rupture en alimentation électrique	FI_28
Fermer les réseaux d'alimentation électriques sur les ERP exposés	FI_28 / FI_30

RETOUR A LA NORMALE / POST-CRISE	
Appuyer la population dans le retour vers une normale (nettoyage, relogement, démarches administratives)	FI_34
Diffuser l'information sur l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles	AN_17 à 20
Faire une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	AN_21



CAVITÉS SOUTERRAINES

Risque majeur recensé pour
Barentin – DDRM 2021



Risque cavités souterraines



Définition du risque

Les cavités souterraines sont des espaces vides qui affectent les sous-sols et dont l'origine, notamment dans notre département, peut-être soit anthropique (marnières, parcelles napoléoniennes) soit naturelle (bétoires).

Situation à Barentin :

L'inventaire des marnières et bétoires sur la commune de Barentin a été réalisé en 2010. Une mise à jour a eu lieu en mars 2018, par Alise environnement. Le document ne recense que les indices connus.

Zones particulièrement impactées :

ZAC derrière Carrefour, nouvelles cavités trouvées dans le cadre des aménagements l'A150.

Les consignes individuelles de sécurités²

RISQUE CAVITÉS SOUTERRAINES

AVANT

- Prendre connaissance du risque éventuel sur le territoire de la commune,
- Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée,
- Ne jamais s'approcher d'un puit ou d'un effondrement même ancien
- S'informer des mesures de sauvegarde

PENDANT

- s'éloigner du bâtiment et/ou du terrain affecté,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- interdire l'accès à la zone dangereuse,
- prévenir les sapeurs-pompiers (18 ou 112), la police ou la gendarmerie (17)

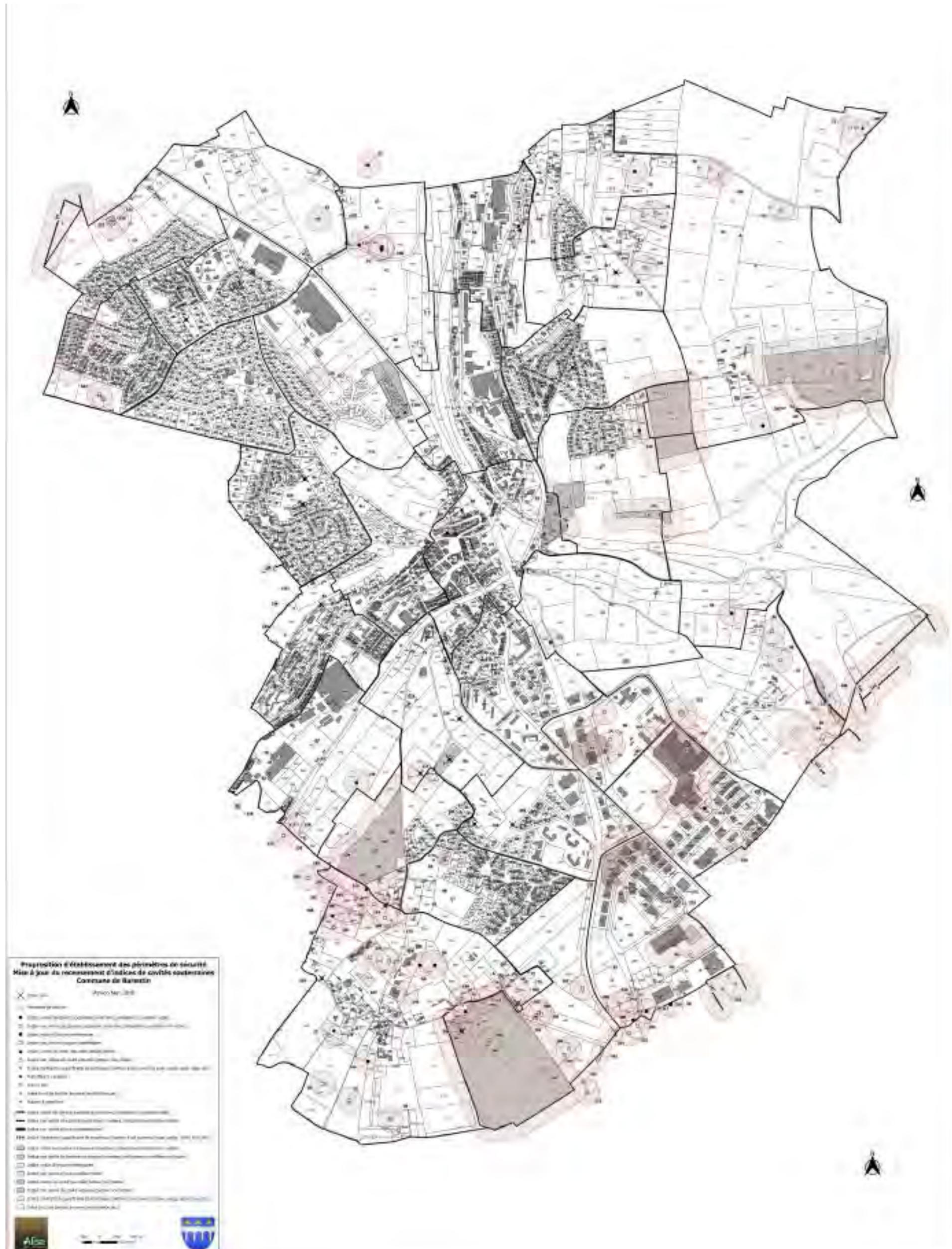
APRÈS

- Informer les autorités (maire)



Source : DDRM 2021 – Préfecture Seine-Maritime

² Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Seine-Maritime 2021 – Préfecture



Proposition d'établissement des périmètres de sécurité
Mise à jour du recensement d'indices de cavités souterraines
Commune de Ilanesti

- X Localisation - Mars 2018
- () Périmètre de sécurité
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine suspecte)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine non reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine non suspecte)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine non reconnue et non suspecte)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et suspecte)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non suspecte)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue et non suspecte)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue et non suspecte et non reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue et non suspecte et non reconnue et non reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue et non suspecte et non reconnue et non reconnue et non reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue et non suspecte et non reconnue et non reconnue et non reconnue et non reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue et non suspecte et non reconnue et non reconnue et non reconnue et non reconnue et non reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue et non suspecte et non reconnue et non reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue et non suspecte et non reconnue et non reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue et non suspecte et non reconnue et non reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue et non suspecte et non reconnue et non reconnue)
- (●) Indice de cavité souterraine (cavité souterraine reconnue et non reconnue et non suspecte et non reconnue et non reconnue)

FICHE ACTION – ÉVÈNEMENT : CAVITÉS SOUTERRAINES

Si un événement « cavités souterraines » survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être prioritaires au regard de la situation.**

Actions	Fiches
PRE-ALERTE	
Sécuriser la zone si prémices – Périmètre de sécurité	FI_10

GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Informier la Préfecture – SIRACED-PC	NUM_5
Sécuriser la zone – Périmètre de sécurité	FI_9
Déviation de la circulation	FI_11
Diffusion de l'alerte à la population	AL_7
Alerte population – exemple de message	FI_20
Aide rédaction Communiqué de presse	FI_23
Evacuation	FI_24
Accueil & Hébergement	FI_25
Restauration	FI_26

RETOUR A LA NORMALE / POST-CRISE	
Diffuser l'information sur l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles	AN_17 à 20
Faire une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	AN_21



T RANSPORT M ATIÈRES

D ANGEREUSES

Risque majeur recensé pour
Barentin – DDRM 2021



Risque transport de matières dangereuses (TMD)



Définition du risque

Les risques majeurs associés aux transports de substances dangereuses résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, etc.).

Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives, etc.

Les vecteurs de transports de ces matières dangereuses sont nombreux : routes, voies ferrées, fleuves, canalisations souterraines et, moins fréquemment, canalisations aériennes et transport aérien.

SITUATION A BARENTIN

La commune est concernée par **le transport routier** de marchandises dangereuses principalement sur **l'autoroute A150**. Le transport de matière dangereuse est également effectué par **la voie ferrée** traversant Barentin qui relie Paris au Havre.

Il concerne aussi les routes départementales **RD 6015, RD 104, RD 142, RD 143, RD 67**, pour une desserte locale. A noter que les voies communales peuvent faire l'objet d'un transport occasionnel de produits agricoles dangereux.

Le transport de matière dangereuses se fait aussi par **canalisation de gaz**, appartenant à l'entreprise GRT Gaz. **Localisation + raccordement GRDF ?** Attente d'élément.

On retrouve du stockage de matières dangereuses dans les stations-services de Carrefour, Renaud et Dupré.

- des panneaux rectangulaires oranges, rétro-réfléchissants, sur lesquels sont inscrits un code d'identification du danger et un code d'identification du produit



← Code d'identification du danger

← Code d'identification de la matière



Premier chiffre du code danger Danger principal	Deuxième et troisième chiffres Dangers secondaires et subsidiaires
0 N.A.	Absence de danger secondaire
1 Matière explosive	
2 Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3 Liquide inflammable	Inflammable
4 Solide inflammable	
5 Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6 Matière toxique	Toxique
7 Matière radioactive	
8 Matière corrosive	Corrosif
9 Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
X Danger de réaction violente au contact de l'eau	

Les consignes individuelles de sécurités³

RISQUE TMD

Si vous êtes témoin d'un accident, assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même, pour les victimes ou pour les autres témoins.

IL FAUT :

- s'éloigner immédiatement de la source de danger et se mettre à l'abri dans un bâtiment, si possible,
- protéger les lieux du sinistre par une signalisation adaptée afin d'éviter les suraccidents et demander à toute personne se trouvant à proximité de s'éloigner,
- donner l'alerte en appelant soit les sapeurs-pompiers (18 ou 112), soit la police ou la gendarmerie (17) ou bien encore le SAMU (15) ; dans votre message d'alerte efforcez-vous de préciser :
 - le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique),
 - le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train),
 - la présence ou non de victimes,
 - la présence ou non de panneaux orange, et le cas échéant, les numéros qui y sont inscrits (ne pas s'exposer pour lire ces plaques si elles ne sont pas visibles),
 - la nature du sinistre : feu, explosion, fuite...

En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
- rejoindre le bâtiment le plus proche,
- s'y enfermer et s'y confiner : fermer les portes et les fenêtres, obstruer les entrées d'air, arrêter les ventilations,
- les premières consignes seront données par les stations locales de Radio France (France Bleu).

EN CAS D'ÉVACUATION :

- se munir des documents personnels : carte d'identité, livret de famille, livrets médicaux, carnet de chèque, carte bancaire...
- se munir des médicaments indispensables et d'une bouteille d'eau (si traitement spécifique),
- se conformer aux consignes qui sont transmises à la radio ou la télévision,
- si vous ne pouvez évacuer par vos propres moyens, prévenez votre mairie pour qu'elle assure votre prise en charge, ou rendez-vous au lieu de rassemblement qui vous sera indiqué par les médias.
- en cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirer à travers un mouchoir mouillé.
- Une fois le danger écarté, aérer le local de confinement.

IL NE FAUT SURTOUT PAS :

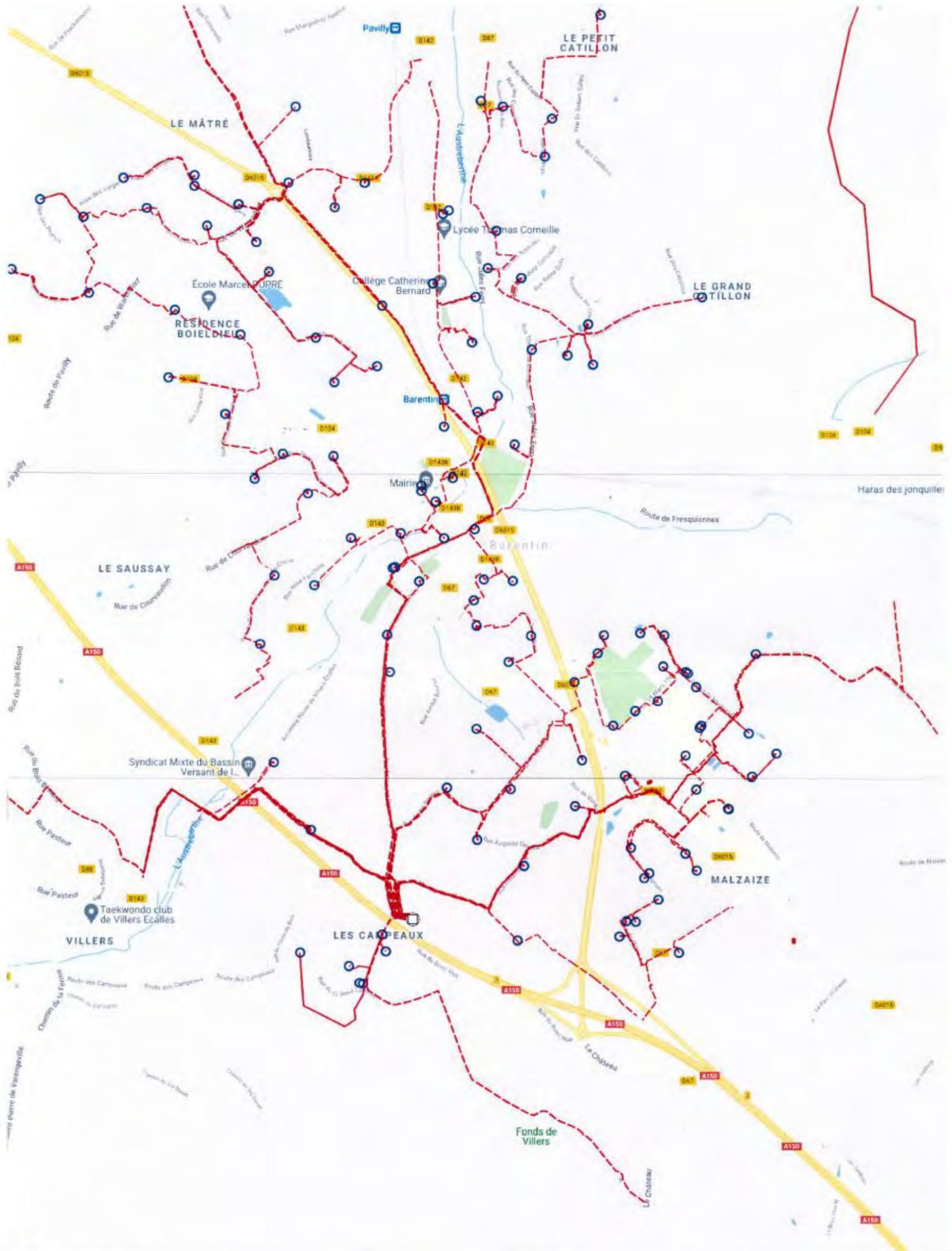
- chercher à rejoindre ses proches, notamment ses enfants qui seront pris en charge par l'école,
- fumer ou manipuler des objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles,
- encombrer les lignes téléphoniques (téléphone portable, internet...) qui doivent rester disponibles pour les secours.

Source : DDRM 2021 – Préfecture Seine-Maritime

³ Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Seine-Maritime 2021 – Préfecture



CARTOGRAPHIE RÉSEAUX ENEDIS



Légende

Lignes haute tension (HTA) :

--- Souterrain câblé

○ Postes sources HTA/HTA

— Aérien

--- Aérien torsadé

Lignes basse tension (BT) :

--- Souterrain câblé

○ Postes sources HTA/BT

— Aérien

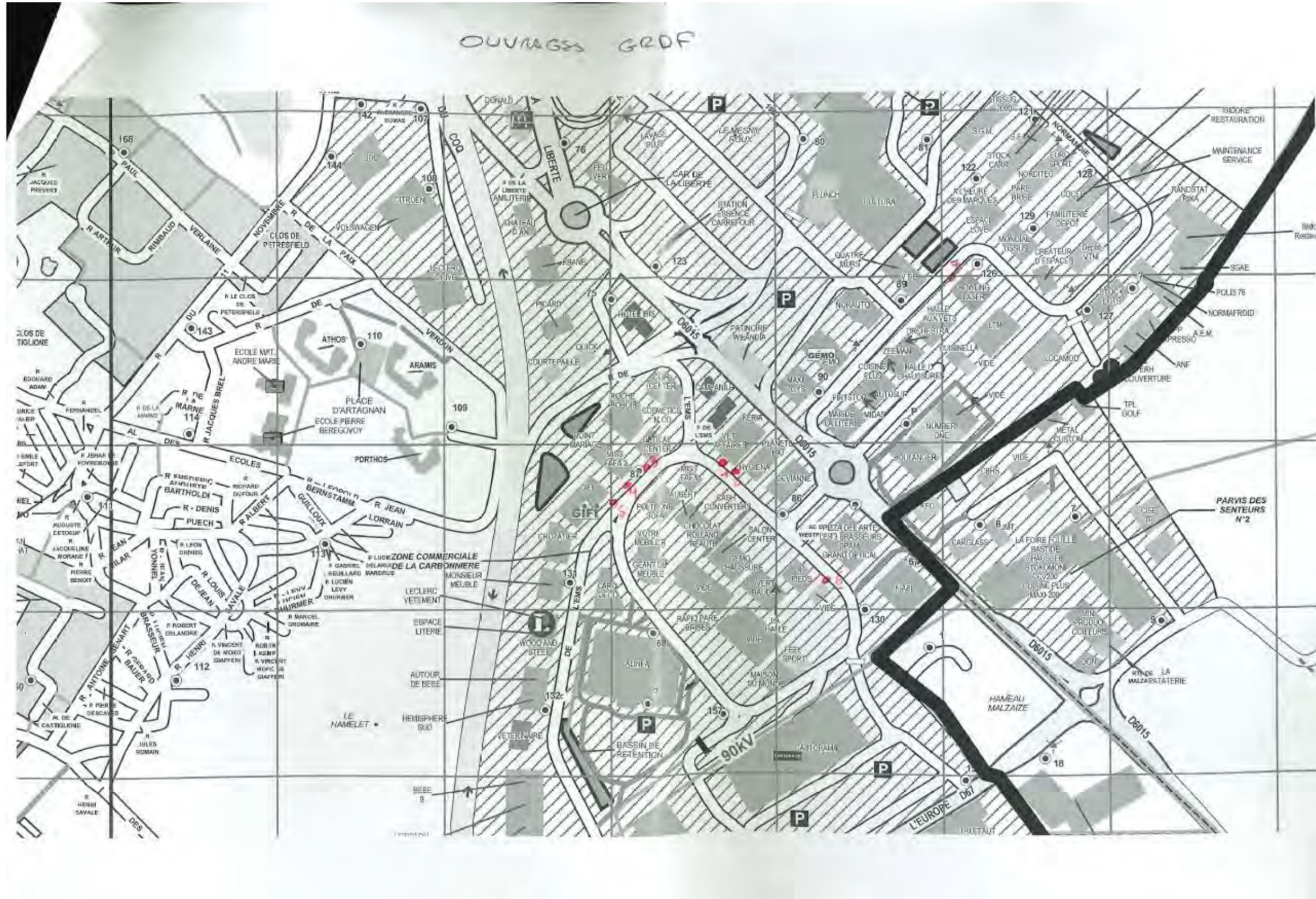
--- Aérien torsadé

CARTOGRAPHIE RÉSEAUX GRT GAZ – 2021

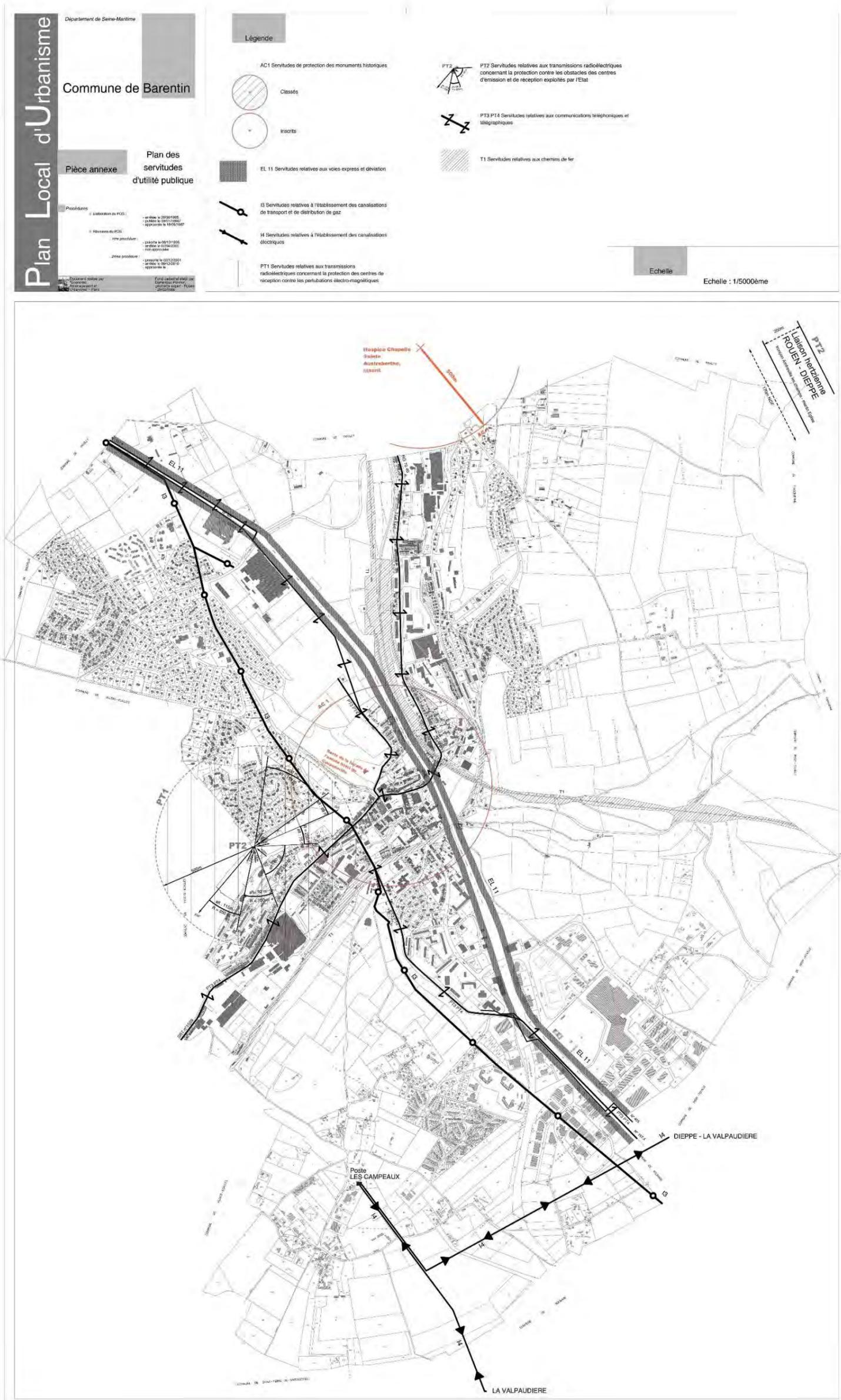
En attente d'un réponse de GRT GAZ

Risques de la commune

OUVRAGES GRDF



CATOGRAFIE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIC



FICHE ACTION – ÉVÈNEMENT : TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

Si un événement « Transport de matières dangereuses » survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Le DOS s'en remet aux sapeurs-pompiers (COS), conseillers techniques en la matière.

Suivant le type d'accident de TMD et la nature du produit en cause, il pourra être décidé d'évacuer ou de confiner tout ou partie de la population.

En cas d'évacuation, les personnes doivent se diriger dans le sens contraire du vent en suivant les consignes de sécurité émises par les sapeurs-pompiers.

Les itinéraires d'évacuation dépendent directement du lieu de sinistre.

Actions	Fiches
GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Demander l'intervention des sapeurs-pompiers	NUM_6
Informers la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	NUM_5
Périmètre de sécurité – Risque TMD	FI_9
Déviations de la circulation	FI_11
Diffusion de l'alerte à la population	AL_7
Alerte population – exemple de message	FI_20
Aide rédaction Communiqué de presse	FI_23
Evacuation	FI_24
Confinement	FI_27
Accueil & Hébergement	FI_25
Restauration	FI_26
RETOUR A LA NORMALE / POST-CRISE	
Déconfinement	FI_27
Informers la population et les ERP de la fin de l'alerte	AL_7 NUM_19 à 22



V ENT VIOLENT / T EMPÊTE

Vent violent, Orage, Grêle

**Autres aléas pouvant impacter la
commune de Barentin**



Risque Tempête

Définition du risque



En France, on parle de vent violent lorsqu'il atteint les 80km/h en vent moyen et des rafales de 100km/h, à l'intérieur des terres. On parlera de « tempête » lorsque le vent atteindra les 89km/h (force 10 sur l'échelle de Beaufort).

La tempête est l'évolution d'une dépression atmosphérique, le long de laquelle s'affrontent des masses d'air aux caractéristiques différentes (température, teneur en eau).

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique en automne et en hiver. Les tempêtes de 1999 et 2000 sont de bons exemples de ces « tempêtes d'hiver ».

La prévision des tempêtes est complexe. Or, ces phénomènes peuvent fortement impacter la vie quotidienne en touchant les voies de circulation routière ou ferroviaire, mais aussi les réseaux électriques et les télécommunications.

Manifestation du risque à Barentin

Historiquement les tempêtes jumelles de 1999 ont particulièrement touché le territoire communal.

Zones boisées particulièrement exposées : Secteur Boieldieu, voie verte, Bois de Lalizel (Rue Gericault et rue des Sylphides), Rue Pierre et Marie Curie, le Vallon Saint-Héliier, rue Bourvil , rue Ambroise Paré, Route de l'Enfer.

Enjeux exposés : Zone ou le réseau électrique n'est pas enterré – Hameau les Campeaux

Correspondant intempérie de la commune : M. Sébastien LEGOFF

Correspondant intempérie suppléant de la commune : M. Emmanuel CHEVALLIER

} NUM_1

Contact intempérie : Mme LEBOURG Fabienne

Consignes individuelles de sécurité⁴ – Tempête



Vent violent Vigilance orange

■ Conséquences possibles

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.

Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.

Des branches d'arbre risquent de se rompre.

Les véhicules peuvent être déportés.

La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé.

Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

■ Conseils de comportement

Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.

Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.

En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.



Vent violent Vigilance rouge

■ Conséquences possibles

Avis de tempête très violente

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.

La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.

Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski peut être rendu impossible

Des inondations importantes peuvent être à craindre aux abords des estuaires en période de marée haute.

De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

■ Conseils de comportement

Dans la mesure du possible

Restez chez vous.

Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à des possibles inondations et surveillez la montée des eaux.

Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.



⁴ Vent Violent (pouvant être causé par une tempête ou un orage violent)
Conséquences et Conseils – Météo France

FICHE ACTION – ÉVÈNEMENT : VENT VIOLENT / TEMPÊTE

Si un événement de vent violent ou de tempête survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Actions	Fiches
PRE-ALERTE	
Se mettre en pré-alerte : contacter les membres du PCC	AL_4 OP_3 ou OP_5
Alerter la population	AL_7

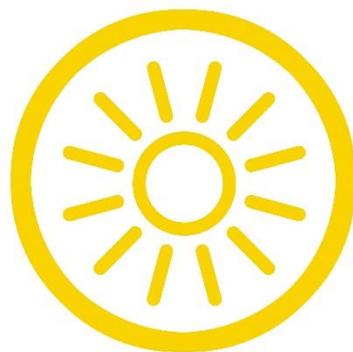
GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Informar la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	NUM_5
Anticiper la rupture en alimentation électrique	FI_28
Installer un périmètre de sécurité	FI_9
Déviarion de la circulation	FI_11
Interdire l'accès aux zones boisées / forêts	AN_11
Evacuation	FI_24
Hébergement	FI_25
Restauration	FI_26

RETOUR A LA NORMALE / POST-CRISE	
Appuyer la population dans le retour vers une normale (nettoyage, relogement, démarches administratives)	FI_34



Canicule

**Autres aléas pouvant impacter la
commune de Barentin**



Risque de canicule



Définition du risque

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger. Les personnes à risque sont :

- Les personnes âgées de plus de 68 ans.
- Les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans.
- Les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur (BTP, maçons, etc.).

Manifestation du risque

La canicule d'août 2003 a entraîné une surmortalité de la population. Depuis, un dispositif national canicule est mis en place chaque année dans l'objectif de prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires des fortes chaleurs.

Les actions préventives

- À la suite de la canicule de 2003, la commune de Barentin tient à jour le Registre des personnes vulnérables (personnes isolées, âgées, ou à mobilité réduite...) résidant sur la commune (Recensement effectué par le CCAS).
- Le Plan National Canicule (PNC) se structure en 4 niveaux de gestion.

Le niveau 1 - veille saisonnière (Carte de vigilance verte). Il est activé chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive.
Le numéro vert du ministère de la santé : **0 800 06 66 66** est activé le **21 juin**, jour de l'été, sauf prévisions saisonnières nécessitant une ouverture préalable.

Le niveau 2 - avertissement chaleur (Carte de vigilance jaune). Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé.

Le niveau 3 - alerte canicule (Carte de vigilance orange). Il est déclenché par les préfets de départements et correspond à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la prise en charge, notamment des personnes à risque.

Le niveau 4 - mobilisation maximale (Carte de vigilance rouge). Il est déclenché au niveau national par le Premier Ministre, sur avis du Ministre chargé de la santé et du Ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire, associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.



Consignes individuelles de sécurité⁵ - Canicule



En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour
tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas
aux heures les
plus chaudes.





Je mange
normalement
(fruits, légumes,
pain, soupe...).



Je passe
plusieurs heures
dans un endroit
frais ou climatisé.



Je bois environ
1,5 L d'eau
par jour.
Je ne consomme
pas d'alcool.



Je maintiens
ma maison
à l'abri de
la chaleur.



Je donne
de mes nouvelles
à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais
pas d'efforts
physiques
intenses.





Je ne consomme
pas d'alcool.



Je ne reste pas
en plein soleil.



Au travail, je suis
vigilant pour
mes collègues
et moi-même.



Je maintiens
ma maison
à l'abri de
la chaleur.



Je prends
des nouvelles
de mon entourage.



En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes
www.meteo.fr





MINISTRE CHARGE
DE LA SANTÉ



⁵ Affiche canicule – Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Risques de la commune

FICHE ACTION – ÉVÈNEMENT : CANICULE

PLAN CANICULE COMPLET : AN_29

Si un événement « canicule » survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Le Plan National Canicule se structure en 4 niveaux de gestion :

Le niveau 1 - veille saisonnière (Carte de vigilance verte). Il est activé chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive.

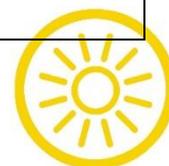
Le numéro vert du ministère de la santé : **0 800 06 66 66** est activé le **21 juin**, jour de l'été, sauf prévisions saisonnières nécessitant une ouverture préalable.

Le niveau 2 - avertissement chaleur (Carte de vigilance jaune). Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé.

Le niveau 3 - alerte canicule (Carte de vigilance orange). Il est déclenché par les préfets de départements et correspond à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la prise en charge, notamment des personnes à risque.

Le niveau 4 - mobilisation maximale (Carte de vigilance rouge). Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire, associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Actions	Fiches
NIVEAU 1 : VEILLE SAISONNIERE	
Mise à jour de la liste des personnes vulnérables du registre	Fichier CCAS
NIVEAU 2 : AVERTISSEMENT CHALEUR	
Diffuser l'information sur la canicule <i>Facebook, site internet, Panneaux lumineux</i>	AL_7
NIVEAU 3 : ALERTE CANICULE	
Diffuser l'information sur la canicule <i>Facebook, site internet, Panneaux lumineux</i>	AL_7
Informers les ERP	NUM_19 à 22
Alerter les personnes vulnérables par téléphone	CCAS
Adapter le travail des agents techniques	OP_11
Vérifier les stocks de bouteilles d'eau	-
NIVEAU 4 : MOBILISATION MAXIMALE	
Diffusion de l'alerte à la population	AL_7
Alerter les personnes vulnérables	AN_29
Visiter les personnes vulnérables	AN_29
Assurer une distribution de bouteilles d'eau aux personnes vulnérables	



ÉPISODE N EIGEUX

Autres aléas pouvant impacter la
commune de Barentin



Risque « Épisode neigeux »



Définition du risque

Les épisodes neigeux sont des phénomènes météorologiques aux effets potentiellement dangereux. La neige et le verglas se forment par temps froid et peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier ou février sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (novembre/décembre) ou tardifs (mars) sont également possibles.

Manifestation du risque à Barentin

Barentin connaît très rarement des chutes de neiges. Toutefois, l'épisode neigeux de mars 2013, rappelle que la commune n'est pas épargnée par le risque de chutes abondantes de neige provoquant notamment un danger sur les voiries, qui deviennent glissantes, voire inaccessibles.

En 2013, toutes les routes communales et départementales furent impraticables sur une journée entière. Le cumul de vent et de neige conduisit à la création de hautes congères. Certains administrés furent dans l'impossibilité de sortir de chez eux. L'accès à la commune fut compliqué pendant plusieurs jours.

Zones particulièrement sensibles et exposées aux congères : Le quartier **Lalizel** est difficile d'accès, de même que les rues étroites du centre-ville. La rue Pierre et Marie Curie est également un point très accidentogène.

Moyens communaux : Les services de Barentin disposent du matériel de déneigement et d'un stock de sel, cependant ce dernier ne sera pas suffisant sur un évènement important de longue durée.

Priorisation des axes de déneigement : FI_12

Consignes individuelles de sécurité⁶ – Épisode neigeux

Principales préconisations :

- Dans la mesure du possible, il est fortement recommandé de s'abstenir de tout déplacement non impératif.
- Avant de vous déplacer, renseignez-vous sur les conditions de circulation, notamment auprès des opérateurs de transports.
- Si vous devez vous déplacer, signalez votre départ et la destination à des proches. Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée.
- En cas de panne du réseau électrique, si vous devez utiliser un groupe électrogène placez-le impérativement à l'extérieur du bâtiment.

Mesures comportementales

- Il est fortement recommandé aux usagers de limiter leurs déplacements aux situations d'absolue nécessité.
- Être prudent et vigilant en cas de déplacement impératif.
- En cas d'obligation de déplacement, se renseigner sur les conditions de circulation, notamment auprès des opérateurs de transports, préparer son déplacement et son itinéraire, signaler son départ et sa destination à des proches.
- Se munir d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée (eau, couverture, vêtements chauds, boisson chaude si possible) et s'assurer que le véhicule est doté des équipements adaptés aux conditions de circulation (neige, verglas).
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Éviter les réseaux routiers secondaires qui ne sont pas déneigés en priorité.
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- En cas d'immobilisation prolongée sur la route, vérifier que le pot d'échappement du véhicule est dégagé lorsque le moteur tourne.
- Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant son domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol.
- Rester à l'écoute des médias qui diffusent régulièrement des bulletins d'informations sur les conditions de trafic et les comportements à adopter.
- En cas de panne du réseau électrique et d'utilisation d'un groupe électrogène, le placer impérativement à l'extérieur du bâtiment.
- Ne pas utiliser pour se chauffer :
 - Des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero...
 - Les chauffages d'appoint à combustion en continu.
 - Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.
- Attention aux bâtiments à toits plats : ils peuvent s'effondrer en cas de surcharge de neige.
- Soyez solidaires et protégez les personnes les plus fragiles



⁶ Épisode neigeux – Mesures comportementales – ministère de l'Intérieur

PLAN GRAND FROID COMPLET : AN_30

FICHE ACTION – ÉVÈNEMENT : ÉPISODE NEIGEUX

Si un fort épisode neigeux survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

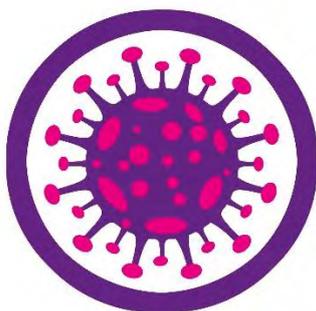
Actions	Fiches
PRE-ALERTE	
Se mettre en pré-alerte : contacter les membres du PCC	AL_4 OP_3 ou OP_5
Alerter la population	AL_7

GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Informar la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	NUM_5
Anticiper la rupture en alimentation électrique	FI_28
Installer un périmètre de sécurité	FI_9
Déviarion de la circulation	FI_11
Déneigement de la voirie	FI_12
Evacuation	FI_24
Accueil & Hébergement	FI_25
Restauration	FI_26



RISQUE Sanitaire

Autres aléas pouvant impacter la
commune de Barentin



Risque sanitaire

Définition du risque

Il existe trois types de risques sanitaires :

Une épidémie qui correspond à une augmentation de l'incidence d'une maladie en un lieu et un moment donné, sans nécessairement comporter une notion de contagiosité.

Une épizootie qui est une maladie touchant une espèce animale ou un groupe d'espèces dans une région plus ou moins vaste. Celle-ci peut devenir une zoonose si elle se transmet à l'homme : c'est notamment le cas de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), qui se transmet à l'homme sous le nom de maladie de Creutzfeldt-Jakob. Elle peut alors potentiellement se transformer en épidémie : c'est le cas de la grippe aviaire (une épizootie) qui pourrait devenir contagieuse pour l'homme (une zoonose) et devenir très contagieuse entre les hommes eux-mêmes (une épidémie).

Une pandémie est définie comme une épidémie touchant une large zone géographique internationale. Elle impacte une partie très importante de la population mondiale.

Les épidémies et pandémies grippales ou dues à un coronavirus sont les plus courantes. Celles-ci sont caractérisées par l'apparition d'un nouveau virus, souvent d'origine animale par zoonose, très contagieux contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

La transmission de ce type de virus se fait principalement de deux façons :

- Contamination directe par les voies respiratoires (toux, éternuements, postillons, microparticules expirées...) en cas d'inhalation de microparticules d'un malade qui tousse, éternue ou se trouve simplement dans la même pièce.
- Contamination indirecte par les mains ou via des objets contaminés : une rampe d'escalier, une poignée de porte ou de fenêtre, un téléphone portable, etc.

Un sujet infecté peut être contagieux avant l'apparition des symptômes et le rester pendant plusieurs jours/semaines/mois selon l'agent pathogène.

Manifestation du risque sanitaire en Normandie

Aucune épidémie locale spécifique au territoire Normand n'a été recensée au cours de XX^{ème} siècle.

Le cheptel Normand subit régulièrement des épizooties, notamment celle de fièvre aphteuse, et a été durement touché par l'épizootie de vache folle

Des cas de grippe aviaire sont aussi régulièrement recensés car la Normandie est située sur un couloir migratoire. Des formes de ce virus peuvent se transmettre à l'homme en cas de contact répété avec des animaux porteurs, néanmoins aucun cas de transmission directe d'homme à homme n'a encore été recensé.

A l'échelle mondiale, l'épidémie de la COVID-19 est recensé depuis mars 2020.



Consignes individuelles de sécurité – Sanitaire

Dans le cas d'une épizootie :

- Prévenez les autorités compétentes : ARS et Mairie.
- Évitez la manipulation des animaux malades ou morts.
- Lavez-vous les mains systématiquement (eau et savon) après un contact avec les animaux, les déchets ou déjections animales.
- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics : elles peuvent évoluer selon la situation.
- Respectez les règles particulières de circulation des personnes et des animaux mises en place autour des zones touchées par l'épizootie même si vous n'êtes pas directement concerné par l'épizootie.

Dans le cas d'une épidémie/pandémie :

- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics : celles-ci peuvent évoluer en fonction de la situation.
- Signalez à l'ARS toute situation épidémique avérée ou à potentiel épidémique.



FICHE ACTION – ÉVÈNEMENT : SANITAIRE

Si un risque sanitaire survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Actions	Fiches
PRE-ALERTE	
Activer ou mettre en veille active la cellule de crise	AL_4 OP_3 ou OP_5
Solliciter les membres de la Réserve Communale pour veille dans leur quartier	FI_21 (En cours de mise en place)

GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Suivre les directives de l'ARS ou de la préfecture	
Informar la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	NUM_5
Contactar les personnes vulnérables par téléphone	
Communiquer auprès de la population les numéros utiles, consignes de sécurité, informations concernant la commune (fonctionnement services publics notamment)	AN_28 (En cours)
Identifier un lieu pour mettre en place un centre de vaccination	MO_8
Mettre en place un réseau d'aide des personnes vulnérables	CCAS

RETOUR A LA NORMALE / POST-CRISE	
Fin de crise : informer la population	AL_7

Actions de solidarité à mener :

- Organiser un service de livraison ou de drive pour les commerces communaux, commerces locaux
- Mettre en place un système de distribution des devoirs pour les enfants de l'école
- Mettre en place un atelier de confection de masques



RISQUE NOMBREUX

IMPLIQUÉS

Autres aléas pouvant impacter la
commune de Barentin



Risque Nombreux impliqués



Plusieurs types d'évènements peuvent mener à la nécessaire prise en charge de nombreux impliqués :

- Incendie de grande ampleur,
- Effondrement d'immeuble,
- Accident de trafic routier ou ferroviaire,
- Impliqués bloqués en gare ou sur la route
- Catastrophe naturelle
- Acte Criminel
- Coupure électrique

Les impliqués peuvent être : des victimes (blessées, décédées, choquées) ; des sinistrés ; des témoins ; des familles de victimes ; des naufragés de la route / du train

Dans la situation où parmi les impliqués, il y aurait de nombreuses victimes, le Préfet déclencherait le Plan NOVI, une déclinaison du plan ORSEC, et assurerait la Direction des Opérations de Secours. Le plan NOVI (Nombreuses Victimes), destiné à secourir un nombre important de victimes dans un même lieu et à organiser les premiers soins. La commune pourra mettre en œuvre des moyens d'accueil et de rassemblement.

Manifestation du risque à Barentin

La commune est principalement concernée par la possibilité d'accueillir des impliqués liée à l'interruption du trafic sur l'axe ferroviaire Le Havre-Rouen, notamment par l'existence de la gare.

De la même manière, la commune peut être amenée à accueillir de nombreux impliqués lors d'épisodes neigeux de grande ampleur.

FICHE ACTION – ÉVÈNEMENT : NOMBREUX IMPLIQUÉS

La liste des actions ci-dessous est non-exhaustive, et sera mise en œuvre en fonction de la situation.

Lors de ce type d'évènement, le DOS s'en remet aux sapeurs-pompiers, au SAMU ou aux gendarmes (COS), conseillers techniques en la matière, notamment pour ce qui concerne l'identification de la localisation d'un Poste Médical Avancé, et la définition du périmètre de sécurité. La commune met à disposition de la Préfecture son matériel communal, ses agents ou encore ses lieux d'accueil pour faciliter la gestion de l'évènement.

Actions	Fiche
GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Informier la Préfecture – SIRACED-PC	NUM_5
Se mettre en lien avec le SDIS	NUM_6
Sécuriser le secteur : Périmètre de sécurité	FI_9
Mettre en œuvre des déviations de la circulation	FI_11
Ouvrir un lieu d'accueil de la population (CARE)	MO_7
Assurer le ravitaillement & l'hébergement temporaire	FI_25 FI_26
Informier la population AVEC L'ACCORD DE LA PREFECTURE	AL_7



RISQUE TERRORISTE

Autres aléas pouvant impacter la
commune de Barentin



Risque Terroriste



La France définit le terrorisme, dans son *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013*, comme « un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques. » Par ailleurs, le *Livre blanc* précise que le terrorisme [frappe] sans discernement des civils [et que] la violence [qu'il déploie] vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements ».

Défini comme tel, le terrorisme est largement répandu à travers le monde et prend des formes diverses. Son évolution constante le rend particulièrement difficile à appréhender⁷.

Manifestation du risque à Barentin

La commune de Barentin n'est pas directement concernée par un risque majeur d'attentat terroriste. Cependant, elle n'est pas à l'abri de devenir une zone de repli en base arrière des auteurs d'un acte terroriste. De ce fait, la commune doit mettre en œuvre les mesures et moyens appropriés pour la protection de sa population.

Actions préventives

- Chaque établissement scolaire de la commune doit avoir réalisé et testé son Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS)

⁷ Cette définition est issue du site « Risques » du Gouvernement : <http://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-terrorisme>

Consignes individuelles de sécurité – Terrorisme

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

1 Localisez le danger pour vous en éloigner

1 Enfermez-vous et barricadez-vous

2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

FICHE ACTION – ÉVÈNEMENT : TERRORISME

La liste des actions ci-dessous est non-exhaustive, et sera mise en œuvre en fonction de la situation.

Lors de ce type d'évènement, le DOS s'en remet aux sapeurs-pompiers, au SAMU ou aux gendarmes (COS), conseillers techniques en la matière, notamment pour ce qui concerne l'identification de la localisation d'un Poste Médical Avancé, et la définition du périmètre de sécurité. La commune met à disposition de la Préfecture son matériel communal, ses agents ou encore ses lieux d'accueil pour faciliter la gestion de l'évènement.

Actions	Fiche
GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Informers la Préfecture – SIRACED-PC	NUM_5
Se mettre en lien avec le SDIS	NUM_6
Sécuriser le secteur : Périmètre de sécurité	FI_9
Mettre en œuvre des déviations de la circulation	FI_11
Ouvrir un lieu d'accueil de la population (CARE)	MO_7
Assurer le ravitaillement & l'hébergement temporaire	FI_25 FI_26
Informers la population AVEC L'ACCORD DE LA PREFECTURE	AL_7



DELESTAGE ELECTRIQUE

Autres aléas pouvant impacter la
commune de Barentin



Risque de délestage électrique

Depuis le début de l'année 2022 la France est confrontée à une situation énergétique complexe qui doit nous conduire collectivement à mettre tout en œuvre pour garantir le lissage des pics de consommation électrique par la mise en place du plan de sobriété énergétique.

Si les leviers actuellement mobilisés, tant pour augmenter la production que pour diminuer la consommation venaient exceptionnellement à se révéler insuffisants, un plan national de délestage électrique pourrait être activé en dernier recours afin d'éviter un déséquilibre général du système électrique national.

Le plan de délestage électrique s'activerait sous forme de coupures électriques programmées d'une durée de deux heures consécutives affectant alternativement certaines zones du département. Un même consommateur ne pourra être confronté à deux périodes de délestage sur la même journée.

Les données permettant une information en temps réel se trouvent sur le site www.monecowatt.fr. Cette plateforme indique les trois niveaux de vigilance possible sur une carte interactive du territoire national, à savoir :

Niveau vert : consommation électrique jugée normale

Niveau orange : système électrique tendu, les écogestes sont à privilégier et à encourager

Niveau rouge : système électrique très tendu, des coupures programmées sont inévitables si la consommation électrique ne diminue pas significativement.

Périodes susceptibles d'être impactées par le délestage électrique :

8h00 à 13h00 et de 18h00 à 20h00



Chronologie opérationnelle de la procédure nationale de délestage électrique

Chaque jeudi, le gestionnaire RTE identifie en fonction de plusieurs paramètres (météorologiques, disponibilité des moyens de production électrique...) la possibilité d'un recours au délestage pour la semaine qui suit à compter du samedi 0h00.

A J – 3 le gestionnaire RTE déclenche un niveau d'alerte orange ou rouge sur le site ECOWATT sur les créneaux horaires concernés. Ce signal enclenchera une communication massive du gestionnaire RTE et d'ENEDIS qui sera réalisée auprès du grand public sur les écogestes.

Si notre zone est impactée, la commune accompagnera cette campagne avec les différents moyens de communication.

A J – 1 à 15h00, dans l'hypothèse où la consommation n'aurait pas diminué, le gestionnaire RTE confirme le niveau rouge et informe la zone géographique susceptible d'être impactée par un délestage le lendemain.

A J – 1 à 17h00, ENEDIS informe via le site internet <https://coupures-temporaires.enedis.fr> des communes concernées par des opérations de délestage. Ce site permettra de savoir si une adresse est concernée par le délestage. **ENEDIS est dans la possibilité de modifier à la hausse les zones géographiques du délestage jusqu'à 21h30.**

La préfecture de Seine-Maritime activera dès J – 3, le Centre Opérationnel Départemental et ses services concernés pour organiser ce délestage et porter appui aux collectivités qui y seront confrontées.

Chronologie opérationnelle de la procédure de délestage électrique pour la commune de Barentin

En amont de la gestion de crise, une communication est effectuée auprès de la population afin de se préparer au mieux à un délestage électrique sur le territoire. Un courrier destiné aux parents d'élèves (écoles, crèches, centre de loisirs) est également envoyé afin d'expliquer les procédures à suivre si nous étions impactés.

J – 1 à 17h00, si la commune est impactée, à la demande de la préfecture, le plan communal de sauvegarde sera activé par le Maire.

Concernant les mesures à mettre en place :

- Un accueil téléphonique de l'hôtel de ville sera mis en place afin de répondre aux besoins urgents et/ou de secours des administrés,
- Une garde de la police municipale sera mise en place pendant la durée de la gestion de crise,
- La réserve communale de sécurité civile pourra être sollicitée pour assurer une présence de proximité auprès de la population impactée par les coupures électriques,
- Un suivi des personnes vulnérables mais surtout des Patients à Haut Risque Vital devra être mis en place,

Les écoles, crèches et centre de loisirs resteront fermés le jour du délestage électrique,

Un service minimum pouvant accueillir les enfants dont les parents exercent une profession dite prioritaire (SDIS, police, gendarmerie, hôpitaux...) sera mis en place.



Consignes individuelles de sécurité – Délestage électrique

AVANT :

- Se renseigner régulièrement sur les sites dédiés au délestage électrique : www.monecowatt.fr et <https://coupures-temporaires.enedis.fr>
- Se renseigner par les différents moyens de communication de la commune des choses qui peuvent être mises en place pour faire face au délestage électrique,
- Réduire au maximum sa consommation électrique si le site ECOWATT indique un niveau d'alerte orange ou rouge,
- Si vous êtes une personne vulnérable ou un patient à haut risque vital dont l'état de santé dépend d'avoir recours à des équipements électriques, ne pas oublier d'effectuer les démarches auprès de l'ARS pour être prévenu d'une éventuelle coupure et pouvoir prendre les dispositions appropriées.
(Document à fournir : Cerfa n°10401*02 accompagné d'un certificat médical)
Procédure de recensement auprès de l'ARS : <https://www.normandie.ars.sante.fr/patient-haut-risque-vital-demarches-suivre-pour-etre-informe-en-cas-de-coupure-delectricite-0>

PENDANT :

- Un accueil téléphonique de l'hôtel de ville sera mis en place pour répondre aux urgences et/ou besoins de secours des administrés.
Attention : Un impact sur la télécommunication est possible, ne pas encombrer les lignes pour des besoins qui ne relèvent pas d'un caractère d'urgence.
- **Numéro à contacter en cas d'urgence : 112**

APRÈS :

- Si un problème a été relevé pendant la gestion de crise, en informer la commune



FICHE ACTION – ÉVÉNEMENT : DELESTAGE ELECTRIQUE

La liste des actions ci-dessous est non-exhaustive, et sera mise en œuvre en fonction de la situation.

Si la commune est confrontée à un délestage électrique, le PCS sera activé à J – 1 aux alentours de 17h00 afin de mettre en place les mesures nécessaires au moment de la coupure électrique.

Actions	Fiches
PRE-ALERTE	
Activer ou mettre en veille active la cellule de crise	AL_4 OP_3 ou OP_5
GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Si indication de l'ARS ou de la préfecture suivre les directives	
Informers la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	NUM_5
Identifier un lieu et mettre en place un service d'accueil minimum	
Communiquer sur le délestage électrique auprès de la population en indiquant les procédures à suivre pour les personnes impactées	OP_12
Communiquer sur la fermeture potentielle des écoles, crèches et centre de loisirs ainsi que sur la procédure à suivre	OP_12 OP_15
Informers les différents chefs de service qui auront la charge de recenser leurs agents des structures impactées puis de se mettre en relation avec le service des ressources humaines pour une éventuelle affectation dans un autre service le jour du délestage	NUM_3 NUM_18
Assurer un recensement des enfants faisant partis du service minimum	
Mettre en place une garde de la police municipale pendant la coupure	
Assurer le suivi des personnes vulnérables	CCAS
Communiquer auprès de la population les numéros utiles, consignes de sécurité, informations concernant la commune et le fonctionnement des services publics notamment	AN_28
Mettre en place un réseau d'aide des personnes vulnérables si besoin	CCAS
Solliciter les membres de la Réserve Communale pour veille dans la zone impactée	FI_21 NUM_23 / 23(1)
Organiser un accueil téléphonique à l'accueil de la mairie	
RETOUR A LA NORMALE / POST-CRISE	
Fin de crise : informer la population	AL_7



Volet opérationnel : le dispositif communal de crise

Sommaire

Mise en alerte des membres du Poste de Commandement Communal	1
Logigramme déclenchement PCS	2
Composition du PCC – Journée de semaine et heures ouvrées	3
Organisation communale – Journée de semaine et heures ouvrées	4
Composition du PCC – Période d’astreinte	5
Organisation Communale – Période d’astreinte	6
Lieu du Poste de Commandement Communal	7
Équipements et outils de la salle du PCC	8
Fiche réflexe : Directeur des Opérations de Secours (DOS)	9
Fiche réflexe : Responsable de l’Action Communale	10
Fiche réflexe : Coordinateur des Services	11
Fiche réflexe : Responsable Communication	12
Fiche réflexe : Secrétariat	13
Fiche réflexe : Responsable Population	14
Fiche réflexe : Responsable des ERP et entreprises	15
Fiche réflexe : Responsable Logistique	16
Fiche réflexe : Responsable de la Réserve Communale de Sécurité Civile	17
Fiche réflexe : Correspondant Intempéries	18
Fiche réflexe : Correspondant terrain – Voirie	19
Fiche réflexe : Correspondant terrain – Logistique	20

Mise en alerte des membres du Poste de Commandement Communal

Le schéma de déclenchement des membres du Poste de Commandement Communal (PCC) se décline en 2 niveaux.

- **Niveau de pré-alerte** : Le Maire alerte les membres du Poste de Commandement Communal. C'est un niveau de vigilance et d'évaluation de la situation.
- **Niveau d'alerte – Déclenchement du PCS** : Le Maire alerte et convoque les membres du Poste de Commandement Communal

UTILE – Titre de la fiche	Chapitre
Réception de l'alerte en Mairie	AL_1
Coordonnées des membres du PCC	NUM_1 ou NUM_1(1)

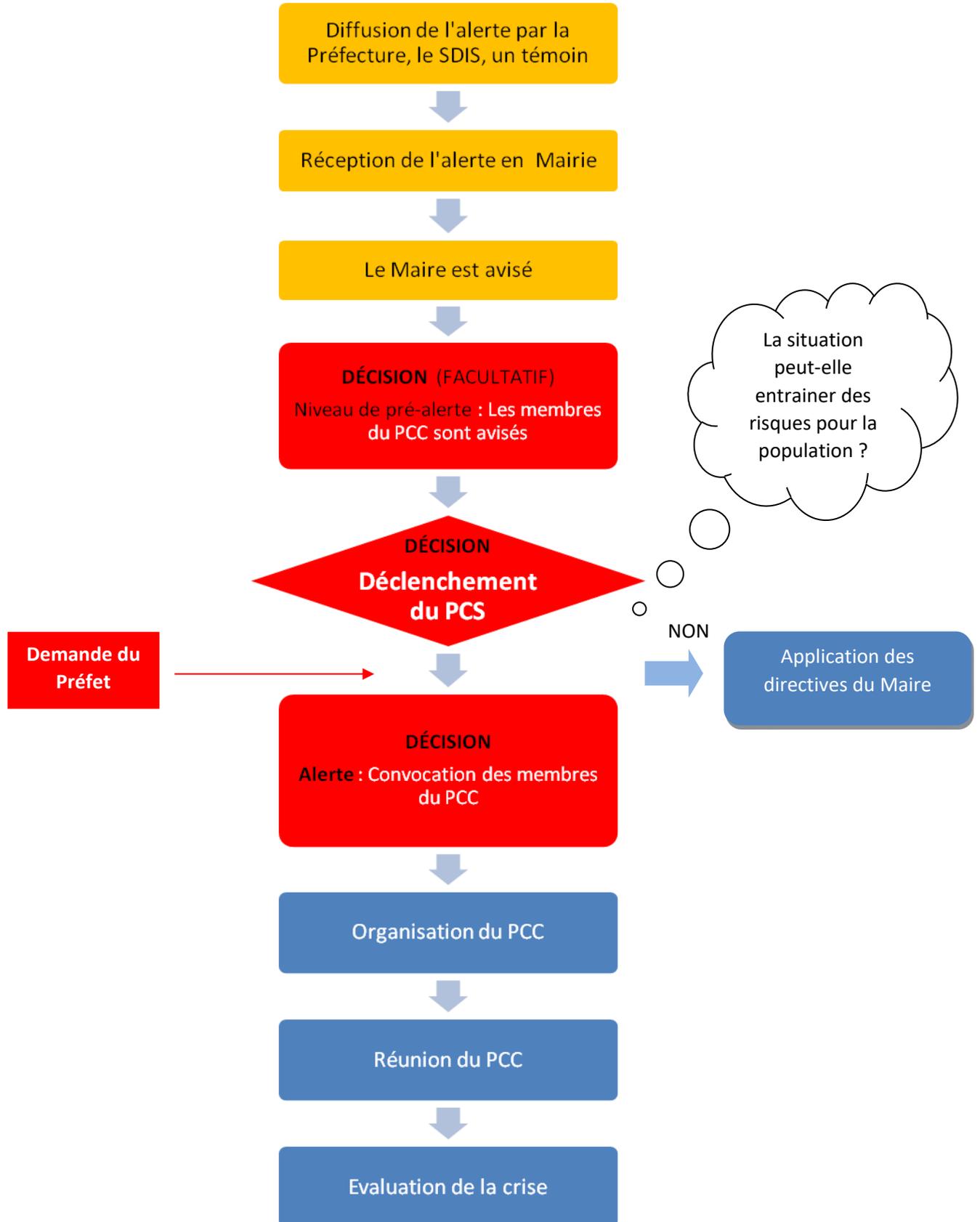
Il est conseillé de disperser les différentes cellules du poste de commandement communal afin de faciliter le travail de chacun. Cela permet aux différents services de s'isoler pour préparer au mieux les mesures à prendre.

Plusieurs exemplaires du PCS ont été édités afin de distribuer un support de travail à chacun.

Un PCO (poste de commandement opérationnel) peut être mis en place au plus près du lieu impacté.

Le Préfet, le Maire, le COS, les services de terrain y seront conviés.

Logigramme déclenchement PCS



Composition du Poste de Commandement Communal

Journée de semaine – Heures ouvrées

	RESPONSABLES DES CELLULES	
DOS (Directeur des Opérations de Secours)	Christophe BOUILLON Le Maire	Gilles AMANIEU (Adjoint au Maire)
RAC (Responsable de l'Action Communale)	Baptiste DETALMINIL (Adjoint au Maire)	Alain LEJEUNE (Adjoint au Maire)
Coordinateur des services	Thierry LEROUX (Directeur Général des Services)	Alexandra PENA (Directrice Général des Services Adjointe)
Responsable Secrétariat Opérationnel	Valentine PRUDHOMME (Agent)	Cédric SAUMON (Agent)
Responsable Population	Valérie BÉASSE (Adjointe au Maire)	Maryse LE BOUËTTÉ (Adjointe au Maire)
Responsable Lieux Publics (ERP et entreprises)	Martine CATTEAU (ERP) (Adjointe au Maire) Françoise LEMAIRE-DELACROIX (Conseillère Municipale déléguée)	Nadège BALZAC (Conseillère Municipale)
Responsable Logistique	Guy POIRRÉE (Conseiller Municipal)	Philippe MOULINET (Conseiller Municipal)
Cellule Communication	Thomas CELLIER (Directeur de Cabinet)	Letizzia LESENECHAL (Agent)
Responsable RCSC	Véronique BOULARD (Conseillère municipale)	Huguette LAPORTERIE (Conseillère municipale)
Chef de la police municipale : Pierre-Alexandre PÉPIN		
Directeur des Services Techniques : Jean-Côme BOURCIER		

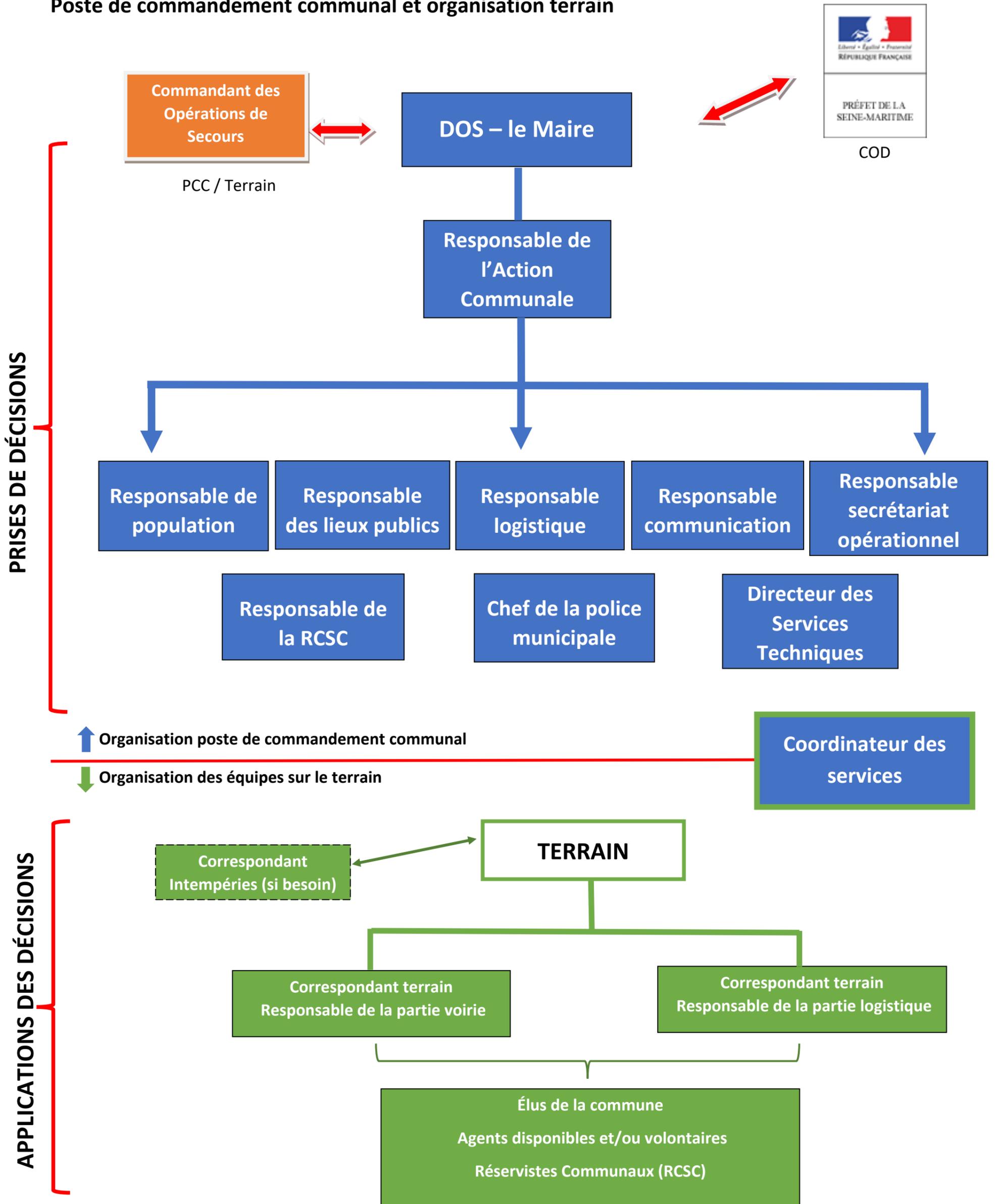
En l'absence du Maire, le DOS est remplacé par le 1^{er} adjoint.

Toute décision, prise par le DOS (Maire ou son remplaçant désigné) ou validé par lui doit transiter par le PCC et toutes les actions réalisées doivent lui être signifiées.

Les élus ou agents volontaires peuvent être mobilisés en cas de besoin

ORGANISATION COMMUNALE

Poste de commandement communal et organisation terrain



Composition du Poste de Commandement Communal Période d'astreinte

	RESPONSABLES DES CELLULES	
DOS (Directeur des Opérations de Secours)	Christophe BOUILLON Le Maire	Gilles AMANIEU (Adjoint au Maire)
RAC (Responsable de l'Action Communale)	Baptiste DETALMINIL (Adjoint au Maire)	Alain LEJEUNE (Adjoint au Maire)
Coordinateur des services	Thierry LEROUX (Directeur Général des Services)	Alexandra PENA (Directrice Général des Services Adjointe)
Responsable Secrétariat Opérationnel	Valentine PRUDHOMME (Agent)	Cédric SAUMON (Agent)
Responsable Population	Maryse LE BOUËTTÉ (Adjointe au Maire)	Valérie BÉASSE (Adjointe au Maire)
Responsable Lieux Publics (ERP et entreprises)	Martine CATTEAU (ERP) (Adjointe au Maire) Françoise LEMAIRE-DELACROIX (Entreprises) (Conseillère Municipale déléguée)	Nadège BALZAC (Conseillère Municipale)
Responsable Logistique	Jérôme KEHR (Conseiller Municipal)	Matthieu MERON (Conseiller Municipal)
Cellule Communication	Grégory FERMENT (Conseiller Municipal)	Thomas CELLIER (Directeur de Cabinet) Letizia LESENECHAL (Agent)
Responsable RCSC	Véronique BOULARD (Conseillère municipale)	Huguette LAPORTERIE (Conseillère municipale)
Chef de la police municipale : Pierre-Alexandre PÉPIN		
Directeur des Services Techniques : Jean-Côme BOURCIER		

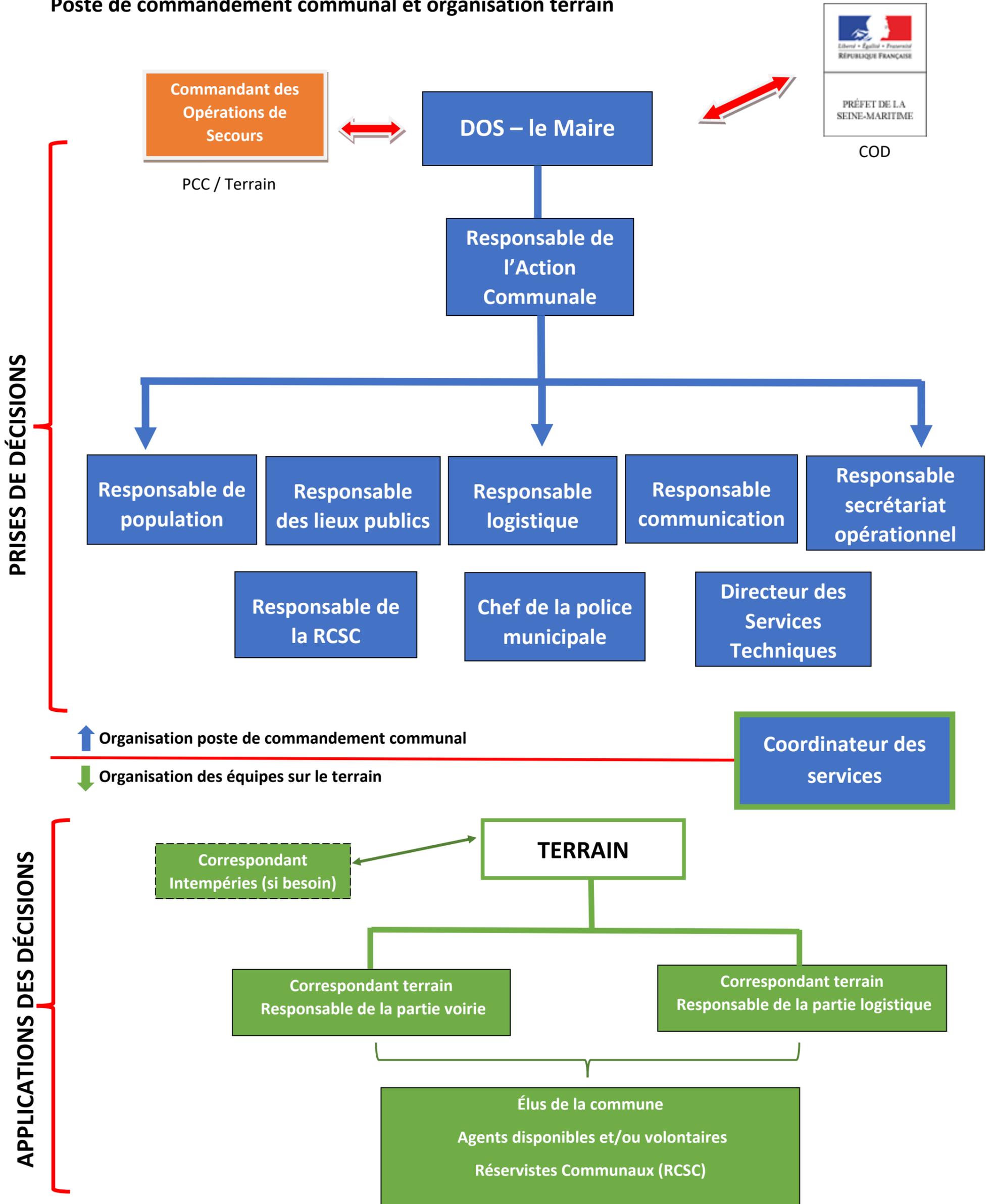
En l'absence du Maire, le DOS est remplacé par le 1^{er} adjoint.

Toute décision, prise par le DOS (Maire ou son remplaçant désigné) ou validé par lui doit transiter par le PCC et toutes les actions réalisées doivent lui être signifiées.

Les élus ou agents volontaires peuvent être mobilisés en cas de besoin.

ORGANISATION COMMUNALE

Poste de commandement communal et organisation terrain



Lieu du Poste de Commandement Communal

Deux lieux ont été retenus pour le Poste de Commandement Communal. L'endroit du PCC sera choisi en fonction de l'évènement.

1^{er} LIEU – lieu principal sauf pour certain évènement

Mairie

Localisation du PCC :	Salle du Conseil Municipal
Adresse :	2 place de la Libération 76360 Barentin
Numéro de téléphone : (Pour les appels public)	02.32.94.90.20
Numéro de téléphone du PCC :	(Confidentiel – réservé à la Préfecture)
FAX :	
Clé de la mairie :	Maire – Adjoints – Secrétaires

2nd LIEU – lieu secondaire dans le cas où la mairie n'est pas accessible

Club House – Stade Guillemot

Localisation du PCC :	Salle de réunion du Club House
Adresse :	182 rue de la Liberté 76360 Barentin
Numéro de téléphone : (Pour les appels public)	
Numéro de téléphone du PCC :	(Confidentiel – réservé à la Préfecture)
FAX :	
Badge du Club House + Clé barrière stade :	Astreinte technique – Police Municipale – Jimmy CHAIGNON – Gardien du stade (<i>Sébastien DELAS</i>)

Équipements et outils de la salle du PCC

La salle du PCC est équipée de deux lignes téléphoniques complémentaires, l'une connue de la population, permettant la réception des appels du public, l'autre permettant aux membres du PCC de communiquer entre eux, et avec les autres services de l'Etat, sans perturbation de « l'extérieur ».

La salle du Conseil Municipal est équipée d'un tableau paperboard, ainsi que d'un vidéoprojecteur. Ils peuvent permettre de projeter les cartes de risques, ou de prendre et projeter la main courante.

Les équipements et outils du PCC se trouvent dans une caisse « PCS » à la mairie.

- ✓ Cartes du PCS imprimées
- ✓ Réserve de piles (mégaphone, radio, etc.)
- ✓ Gros scotch + ciseaux (pour permettre le confinement)
- ✓ Bureautique : cahiers, stylos, post-its, marqueurs, etc.
- ✓ Paperboard
- ✓ Radio à piles
- ✓ Lampe de poche dynamo ou à piles, voire bougies
- ✓ Trousse premiers secours
- ✓ Plan Communal de Sauvegarde (version complète)

Les bâtiments recensés comme Centre d'Accueil et de REgroupement sont équipés d'une malle de gestion de crise, composée à minima de :

- ✓ Plan du bâtiment
- ✓ Gros scotch et ciseaux (pour confinement)
- ✓ Lampe de poche et réserve de piles
- ✓ Trousse premiers secours
- ✓ Radio
- ✓ Matériel de Bureau
- ✓ Fiches actions (Recensement des sinistrés)

Fiche réflexe : Directeur des Opérations de Secours (DOS)

Au début ou en anticipation de l'évènement :	Fiches associées
Déclenche la phase de pré-alerte : mise en veille des membres du PCC	AL_4
Le cas échéant, demande la mise en œuvre du circuit de pré-alerte inondations	AL_5 / AL_6
Décide du déclenchement du PCS	ACTIVATION
Convoque les membres du PCC par téléphone	NUM_1 ou NUM_1(1)
Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	OP_7
Informe la Préfecture (SIRACED-PC) de l'activation du PCS et lui communique ses numéros de téléphone	NUM_5

Pendant l'évènement :	
Anime le PCC : délègue les responsabilités au PCC ; réceptionne et synthétise les informations communiquées par les responsables et/ou les autorités (points de situation)	
Priorise et prend les premières mesures d'urgence. Décide des actions à mener (alerte, hébergement, rassemblement...)	
Diffuse aux responsables les consignes et informations reçues des autorités	
Diffuse, le cas échéant, aux autorités les informations nécessaires à leur action	
Assure l'information des médias (en coordination avec le préfet si le préfet est DOS)	

Fin de l'évènement :	
Informe les services et autorité préfectorale de la levée du PCC	NUM_5
Organisation d'une réunion-bilan à chaud et un retour d'expérience (Réunions, mise à jour du PCS si nécessaire...)	AN_26 AN_27

Rappel du rôle du DOS :

- Dirige et coordonne les actions des intervenants
- Assure et coordonne la communication
- Informe les niveaux administratifs supérieurs
- Anticipe les conséquences
- Mobilise les moyens publics et privés sur son territoire

En cas de crise majeure, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours (DOS). Dans ce cas il y a lieu de veiller à lui soumettre très régulièrement les mesures envisagées.

Fiche réflexe : Responsable de l'Action Communale (RAC)

Au début ou en anticipation de l'évènement :	Fiches associées
Est informé de l'alerte et se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	OP_7
Demande la mise en pré-alerte des équipes	AL_4
Évaluation de la situation de crise en parallèle avec le coordinateur des services	
Organisation des opérations qui pourraient être mises en œuvre	OP_4 OP_6
Réflexion avec le Coordinateur des services aux moyens à déployer	Volet moyens

Pendant l'évènement :	
Diffuse au coordinateur des services l'obligation de la montée en puissance du dispositif (déploiement des moyens réfléchis)	Volets moyens NUM_1 ou 1(1)
S'assure du bon fonctionnement des opérations avec le coordinateur des services présent sur le terrain	
S'assure de la complémentarité entre les opérations de secours et de sauvegarde	
Anticipe les besoins des phases suivantes par une analyse de situation	

Fin de l'évènement :	
Informe le coordinateur des services de la levée du PCS	
Organisation d'une réunion-bilan à chaud et un retour d'expérience (Réunions, mise à jour du PCS si nécessaire...)	AN_26 et 27

Rappel du rôle du RAC :

Le Responsable des Actions Communale est la personne qui au sein de la structure de commandement municipal a autorité sur l'ensemble des moyens municipaux pouvant être mobilisés et sur qui le Maire s'appuie pour organiser les opérations.

Fiche réflexe : Coordinateur des Services

Au début ou en anticipation de l'évènement :	Fiches associées
Est informé de l'alerte	
Se rend au lieu déterminé du PCC	OP_7
Recense des agents potentiellement mobilisables (en lien avec le responsable logistique)	NUM_3 et 4
Évaluation sur le terrain de la situation accompagné de la Police Municipale	AL_5
Réflexion avec le RAC des différents moyens à déployer	VOLET MOYENS

Pendant l'évènement :	
Assure la coordination et le déploiement des équipes sur le terrain	
S'assure de l'état (physique et mental) des agents sur le terrain tout au long du dispositif	
Mise en place d'équipe remplaçante si l'évènement est sur du long terme	NUM_4 + RCSC (en cours)
Relève les mauvais fonctionnements ou difficultés sur le terrain et informe le RAC	
Gère le Plan de Continuité d'Activité des services obligatoires	NUM_4

Fin de l'évènement :	
Transmet l'information de la levée du PCS aux équipes de terrain	RESP. COM OP_12
S'assure d'un retour à la normal pour tous les services touchés par la crise	FI_34
Participe à une réunion débriefing présidée par le Maire	
Participe avec le Maire à la préparation d'un retour d'expérience	AN_26 et 27

Coordinateur des services :

En lien direct avec le PCC, le coordinateur des services doit s'assurer du bon fonctionnement des équipes techniques sur le terrain.

Fiche réflexe : Responsable communication

Au début ou en anticipation de l'évènement :	Fiches associées
Mettre le PCC en pré-alerte ou en alerte (si déclenchement PCS) via l'outil GEDICOM	AL_4
Se rend sur le lieu du PCC défini par le DOS	OP_7
Possibilité de mettre le service minimum en pré-alerte via l'outil GEDICOM – avec accord du DOS	NUM_3
Possibilité de message pré-alerte à la population – avec accord du DOS	FI_20
Pré-alerte ou alerte : Panneaux lumineux, site de la ville, application mobile, réseaux sociaux (Facebook, Instagram)	VOLET ALERTE

Pendant l'évènement :	
Envoie message déclenchement PCS à l'ensemble des agents du service minimum	NUM_3
Envoie message d'alerte déclenchement PCS à l'ensemble ou une partie de la population, selon risque et zone impactée	FI_18
Possibilité de faire appel aux agents recensés comme volontaire dans l'annuaire de crise	NUM_4
Possibilité de faire appel aux personnes inscrites dans la réserve communale	FI_21 (en cours)
Alimente les différents canaux de communication	VOLET ALERTE

Fin de l'évènement :	
Alimente les différents canaux de communication sur les informations de la fin de crise	VOLET ALERTE
Participe à une réunion de débriefing présidée par le Maire	
Participe avec le Maire à la préparation d'un retour d'expérience	AN_26 et 27

Fiche réflexe : Secrétariat

Au début ou en anticipation de l'évènement :	Fiches associées
Est informé de l'alerte et se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	OP_7
Organise l'installation du PCC avec le Maire (vérifie les lignes téléphones)	OP_4 ou 6
Met à disposition les outils opérationnels (PCS, cartes, mains courantes...)	
Propose à la signature du Maire l'arrêté d'activation du PCS	Activation
Ouvre la main courante	Activation
Accueille et recense les effectifs du PCC	Activation AN_7

Pendant l'évènement :	
Informar le Préfet - demander l'astreinte de sécurité civile (selon l'ampleur de l'évènement) et lui communique les mesures envisagées	NUM_5
Assure l'accueil téléphonique de la ligne opérationnelle Informe les membres du PCC de tout appel de demande de secours et transmet directement l'alerte au SDIS (18) ou SAMU (15) et/ou si besoin aux forces de l'ordre (17) après avoir pris la nature de l'intervention, l'adresse précise de la victime et le numéro de téléphone du requérant. Invite également le requérant à contacter les secours.	OP_7 NUM_5 NUM_6
Renseigne la main courante	Activation AN_1
Assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC	
Appuie les différents responsables du PCC	NUM_1 ou 1(1)

Fin de l'évènement :	
Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise	
Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience	AN_26 et 27
Participe à une réunion débriefing présidée par le Maire	

Fiche réflexe : Responsable Population

Au début ou en anticipation de l'évènement :	Fiches associées
Est informé de l'alerte et se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	OP_7

Pendant l'évènement :	
Centralise les informations concernant la population : <ul style="list-style-type: none"> - Population vulnérable - Population exposée à l'évènement - Répartition de la population communale par secteur 	AN_4 PRÉ_1 AN_2 AN_3
Sur la demande du DOS, en lien avec le responsable logistique, assure l'organisation et la mise en œuvre de l'alerte à la population afin de l'informer sur les événements et sur les mesures de protection et/ou le comportement à adopter	AL_7 RI_ → consignes de sécurité selon risque
En lien avec le responsable logistique, assure si nécessaire l'organisation : <ul style="list-style-type: none"> - du rassemblement de la population - de l'accueil de la population - de l'hébergement de la population 	MO_7 AN_2 AN_3

Fin de l'évènement :	
Prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise	RESP. COM OP_12
Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience	AN_26 et 27
Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire	

Fiche réflexe : Responsable des ERP et entreprises

Au début ou en anticipation de l'évènement :	Fiches associées
Est informé de l'alerte et se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	OP_7

Pendant l'évènement :	
Informe les responsables des ERP et les entreprises sur l'évènement et sur les mesures de protection et/ou le comportement à adopter	RI_ → selon risque NUM_19 à 22
Recueille pour chaque établissement les informations nécessaires et remplit la fiche « Lieux publics et entreprises »	AN_6
Centralise et synthétise les informations recueillies et en informe le DOS	
Gère la mise en œuvre de toutes les mesures concernant les établissements	
Assure l'information réciproque entre les autorités et les établissements concernés	NUM_5 NUM_19 à 22

Fin de l'évènement :	
Transmet la fin de l'alerte pour chaque établissement contacté	RESP. COM OP_12
Participe à la réunion de débriefing présidée par le maire	
Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience	AN_26 et 27

Fiche réflexe: Responsable Logistique

Au début ou en anticipation de l'évènement :	Fiches associées
Est informé de l'alerte et se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	OP_7

Pendant l'évènement :	
Fait le point sur les moyens humains disponibles (élus, agents, réservistes)	VOLET MOYENS
Mobilise, quand cela est nécessaire, les moyens humains	NUM_3 et 4
Met à disposition le matériel technique de la commune	MO_4 et 5
En lien avec la responsable Population, met en œuvre l'alerte de la commune et facilite sa mise en œuvre	
En lien avec la responsable Population, assure si nécessaire l'organisation et la logistique : <ul style="list-style-type: none"> - du rassemblement de la population - de l'accueil de la population - de l'hébergement de la population 	AN_2 AN_3 AN_4 MO_23
Organise, si nécessaire le ravitaillement de la population évacuée	
Mobilise, si nécessaire, les moyens privés	MO_15 et 16

Fin de l'évènement :	
Informe les équipes techniques mobilisées de la fin de crise	RESP. COM OP_12
Participe à la réunion de débriefing présidée par le maire	
Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience	AN_26 et 27

Fiche réflexe: Responsable de la Réserve Communale de Sécurité Civile

Au début ou en anticipation de l'évènement :	Fiches associées
Est informé de l'alerte et se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	OP_7

Pendant l'évènement :	
Prend accord du DOS et du RAC pour alerter la RCSC	PCC
Fait le point sur les réservistes disponibles pour aider à la gestion de crise Mise en place de planning avec amplitudes horaires sur lesquelles les réservistes sont disponibles (sur 24h environ)	NUM_23 et 23(1)
En lien avec le responsable Population et Logistique : <ul style="list-style-type: none"> - établir une affectation des réservistes sur les différents sites en complément des agents communaux 	NUM_23 et 23(1)
Mobilise la réserve communale de sécurité civile une fois l'organisation établi	NUM_23 et 23(1)
Gestion des plannings (roulement des réservistes si gestion sur le long terme), Important : → Suivi des heures de départ et d'arrivée des réservistes	
En lien avec la responsable Population et logistique assure un renfort si nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> - du rassemblement de la population - de l'accueil de la population - de l'hébergement de la population 	AN_2 AN_3 AN_4 MO_23
Organise, si nécessaire le ravitaillement des réservistes	

Fin de l'évènement :	
Informe les membres de la RCSC mobilisés de la fin de crise	RESP. COM
Participe à la réunion de débriefing présidée par le maire	
Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience	AN_26 et 27

Fiche réflexe : Correspondant Intempéries

Titulaire : Sébastien LEGOFF - **Suppléant** : Emmanuel CHEVALLIER

Le Correspondant Intempéries ne doit être mobilisé que si le PCS est activé

Se Préparer, se mettre en pré-alerte	Fiches associées
Prendre connaissance : <ul style="list-style-type: none"> - Des conséquences associées aux différents risques (tempête, inondation, neige, ...) - De la localisation des lieux sensibles (Etablissement recevant du public, lieux de vie, ...) - Des zones inondables de la commune - Des consignes de sécurité sur le terrain 	PRÉ_1 RI_8 RI_12 RI_6
Détenir dans un classeur de crise spécifique : <ul style="list-style-type: none"> - Le répertoire des moyens d'accès (clefs, alarme, etc.) et références électriques (n° de Point de livraison - PDL) des lieux sensibles - La cartographie du réseau ENEDIS de la commune - Le numéro d'urgence élu d'ENEDIS 	FI_29 RI_22 et 23
S'équiper : <ul style="list-style-type: none"> - D'une tenue appropriée et d'une chasuble haute visibilité - De moyens de communication (téléphone identifié, chargeur et lampe, ...) 	

Si vous constatez une situation qui présente un risque pour la vie humaine, composez le 18

Lorsque le PCS est activé :	
Vérifier son équipement et son classeur de crise	
Prendre connaissance du numéro 24/24h dédié à la commune transmis par ENEDIS pour l'évènement en cours	NUM_9
Identifier le contexte de crise (tempête, inondation, neige, ...) et ses conséquences potentielles	
Recenser les habitations et secteurs touchés via la fiche diagnostic et si possible prendre des photos. Transmettre ces éléments à ENEDIS	PRÉ_1 RI_12
Prendre contact avec le responsable crise ENEDIS lors de son arrivée	
Appuyer des équipes ENEDIS pour les guider sur la commune et les informer	
Fin de l'évènement :	
Faire un point « à chaud » sur ce qui s'est passé pour préparer le retour d'expérience (point positif, point à améliorer, remarques, ...)	
Participe au retour d'expérience (Réunions, mise à jour du PCS si nécessaire...)	
Archiver les documents utilisés (fiche diagnostic, photos)	VOIR AVEC SECRETARIAT OP

Rappel du rôle du Correspondant Intempéries :

- Contact privilégié des équipes d'ENEDIS (FICHE NUM_11)
- Observateur local de l'état du réseau basse tension
- Guide des équipes renfort de la FIRE d'ENEDIS

L'alerte

SOMMAIRE

La réception de l'alerte en mairie	1
Le système GALA	2
Permanence des Adjointes au Maire 2023	3
Pré-Alerte	4
Circuit de pré-alerte aux inondations	5
Points de vérification en cas de fortes pluies - CARTOGRAPHIE	6
Diffusion de l'alerte à la population	7

L'alerte

La réception de l'alerte en Mairie

La mise en alerte des membres du PCC se décline en 2 niveaux :

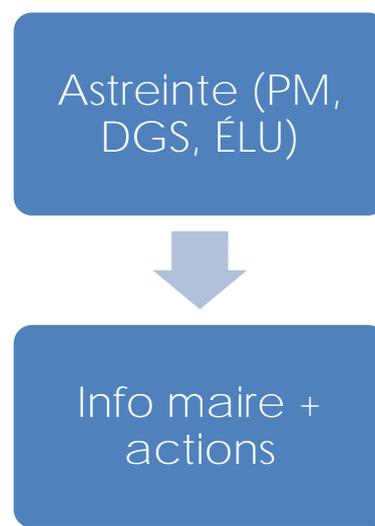
- **Niveau de pré-alerte** : Le Maire informe en fonction de la nature de la pré-alerte les membres du Poste de Commandement Communal.
- **Activation du PCS – Alerte** : Le Maire alerte et convoque les membres du Poste de Commandement Communal

La réception de l'alerte se fait selon le schéma ci-dessous :

Horaires d'ouverture de la mairie



Hors horaires d'ouverture

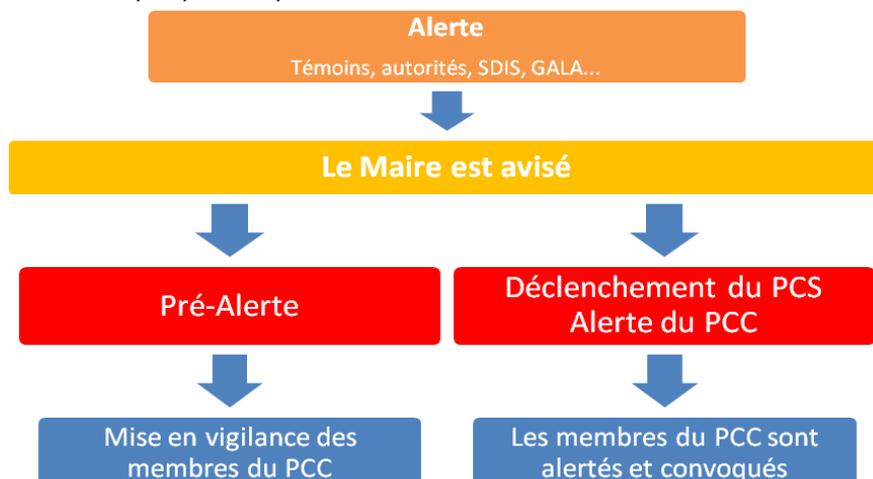


L'alerte émanant de la Préfecture se fait via le système GALA (voir page suivante).

La diffusion de l'alerte aux membres du PCC :

L' élu d'astreinte/le DGS alerté, prévient le Responsable Communication qui lance GÉDICOM pour contacter le PCC **OU** L' élu d'astreinte/le DGS appelle les membres du PCC via l'annuaire de crise : NUM_1 ou NUM_1(1)

En cas de défaillance (coupure électrique, absence de réseau téléphonique) la diffusion de l'alerte aux membres du PCC se fera par porte à porte.



L'alerte

Le système GALA

La préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) dispose d'un système de gestion automatique locale des appels (GALA) qui lui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

Pour chaque commune, 4 numéros de téléphone, au maximum, sont communiqués et utilisés par le système GALA. Le premier numéro doit être le plus facilement joignable.

FICHES ANNEXES – DES CONTACTS COMMUNIQUÉS EN GENDARMERIE, SDIS, PRÉFECTURE

Numéros de téléphone associés au système GALA pour la commune de Barentin

	Nom-prénom	Fonction
Numéro 1	Police Municipale	ASTREINTE
Numéro 2	Thierry LEROUX	DGS
Numéro 3	Adjoints au Maire	ASTREINTE
Numéro 4	Laurent HAUGUEL	Maire Adjoint en charge des Services Techniques

Maj : Mai 2021



Chaque membre destinataire d'une alerte GALA s'assurera d'avertir et d'informer M. le Maire sans délais.

L'alerte

PERMANENCES DES MAIRES ADJOINTS – 2023

JANVIER	MAI	SEPTEMBRE
30/12 au 06/01 : A. LEJEUNE 06/01 au 13/01 : F. OUARRAOU 13/01 au 20/01 : L. HAUGUEL 20/01 au 27/01 : G. AMANIEU	28/04 au 05/05 : M. CATTEAU 05/05 au 12/05 : A. LEJEUNE 12/05 au 19/05 : F. OUARRAOU 19/05 au 26/05 : L. HAUGUEL	25/08 au 01/09 : R. LEMERCIER 01/09 au 08/09 : M. CATTEAU 08/09 au 15/09 : A. LEJEUNE 15/09 au 22/09 : F. OUARRAOU 22/09 au 29/09 : L. HAUGUEL
FEVRIER	JUIN	OCTOBRE
27/01 au 03/02 : M. LE BOUËTTE 03/02 au 10/02 : B. DETALMINIL 10/02 au 17/02 : V. BEASSE 17/02 AU 24/02 : R. LEMERCIER	26/05 au 02/06 : G. AMANIEU 02/06 au 09/06 : M. LE BOUËTTE 09/06 au 16/06 : B. DETALMINIL 16/06 au 23/06 : V. BEASSE 23/06 au 30/06 : R. LEMERCIER	29/09 au 06/10: G. AMANIEU 06/10 au 13/10 : M. LE BOUËTTE 13/10 au 20/10 : B. DETALMINIL 20/10 au 27/10 : V. BEASSE
MARS	JUILLET	NOVEMBRE
24/02 au 03/03 : M. CATTEAU 03/03 AU 10/03 : A. LEJEUNE 10/03 au 17/03 : F. OUARRAOU 17/03 au 24/03 : L. HAUGUEL 24/03 au 31/03 : G. AMANIEU	30/06 au 07/07 : M. CATTEAU 07/07 au 14/07 : A. LEJEUNE 14/07 au 21/07 : F. OUARRAOU 21/07 au 28/07 : L. HAUGUEL	27/10 au 03/11 : R. LEMERCIER 03/11 au 10/11 : M. CATTEAU 10/11 au 17/11 : A. LEJEUNE 17/11 au 24/11 : F. OUARRAOU
AVRIL	AOUT	DECEMBRE
31/03 au 07/04 : M. LE BOUËTTE 07/04 au 14/04 : B. DETALMINIL 14/04 au 21/04 : V. BEASSE 21/04 au 28/04 : R. LEMERCIER	28/07 au 04/08 : G. AMANIEU 04/08 au 11/08 : M. LE BOUËTTE 11/08 au 18/08 : B. DETALMINIL 18/08 au 25/08 : V. BEASSE	24/11 au 01/12 : L. HAUGUEL 01/12 au 08/12 : G. AMANIEU 08/12 au 15/12 : M. LE BOUËTTE 15/12 au 22/12 : B. DETALMINIL 22/12 au 29/12 : V. BEASSE 29/12 au 05/01 : R. LEMERCIER

L'alerte

Pré-alerte



La phase de pré-alerte ou de vigilance est une **phase d'anticipation** d'un évènement qui pourrait survenir. Elle est décidée par le Maire ou son représentant, principalement lors de la réception d'une vigilance météo Orange. *Il n'y a pas de phase d'anticipation lors de l'effondrement d'une cavité ou d'un accident de Transport de Matière Dangereuses.*

C'est une phase qui doit permettre au Maire de décider du déclenchement, ou non, du PCS.

Actions	FICHE
Mise en vigilance des membres d'un potentiel PCC : <ul style="list-style-type: none"> - Verifier leurs disponibilités - Leur demander d'être attentif au territoire 	NUM_1 ou NUM_1(1) OP_3 ou OP_5
Identifier les signaux d'un évènement plus important via <ul style="list-style-type: none"> - Les remontées du terrain (élus, membres du PCC, administrés) - Le circuit de nettoyage des grilles d'évacuation des eaux et de vérification des points sensibles aux ruissellements (pour une vigilance inondation) - Le constat de l'évolution ou de la montée en puissance de l'évènement - De nouvelles informations des autorités ou de Météo France (APIC, Vigicrues Flash) 	AL_5 AL_6 FI_15
Informer la population et les ERP sensibles sur la vigilance via le panneau lumineux, le site internet, les réseaux sociaux, l'application mobile	OP_12
Décider de la pertinence d'un déclenchement du PCS et/ou de la mobilisation d'une cellule de crise	OP_9

Circuit de pré-alerte aux inondations

POINT DE VÉRIFICATION EN CAS DE FORTES PLUIES

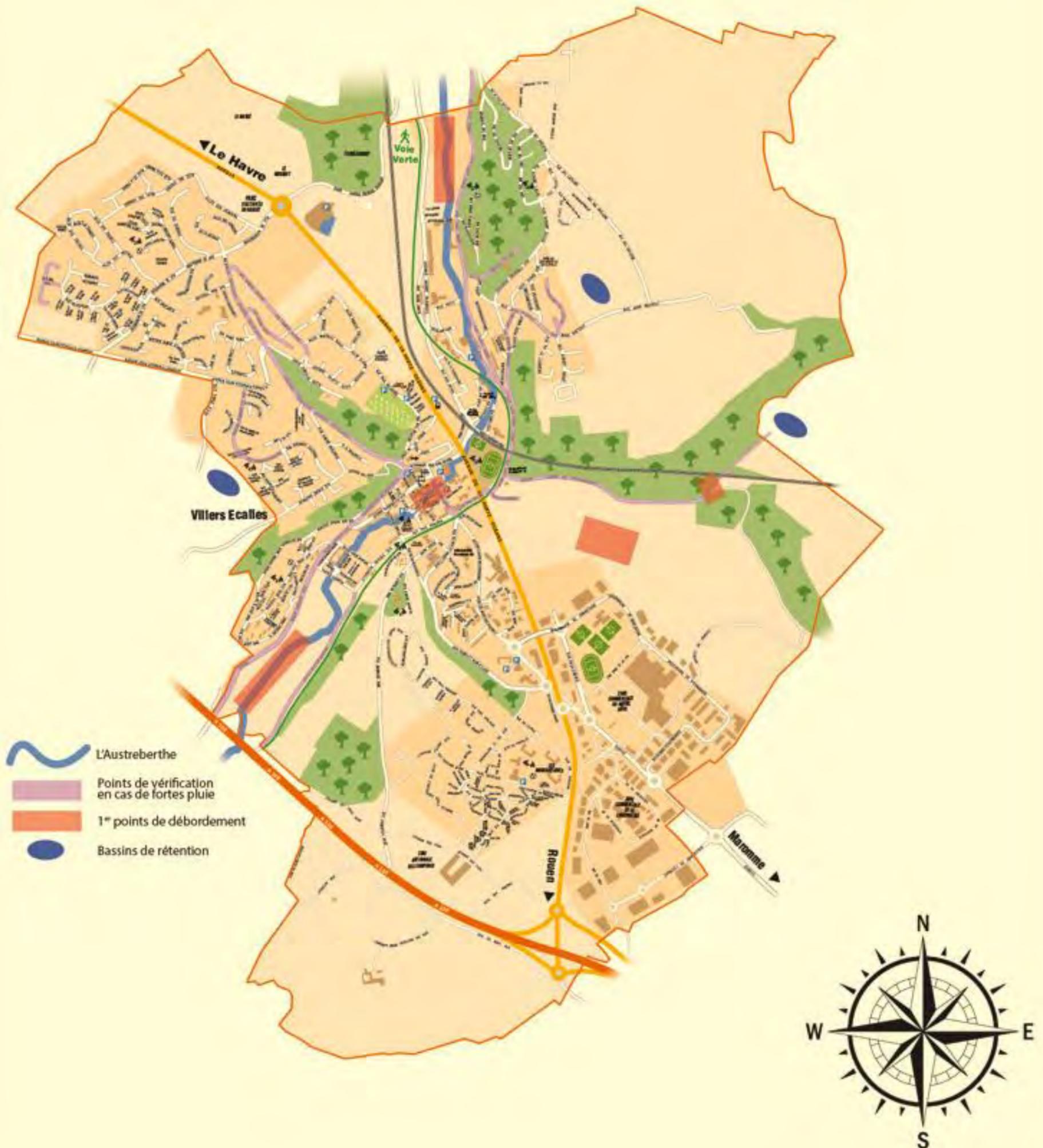
DÉBUT DE PARCOURS DE PRÉVENTION

- Bassin de rétention d'eau pluviale – route de Fresquiennes
- Tunnel – Entre Pissy-Pôville et Barentin (Bas route de l'Enfer)
- Route de l'Enfer et ferme « Élevage de la chapelle »
- Sente des Clémentins
- Rue Jules Ferry
- Résidence du Coteau
- Bassin de rétention – Le Catillon
- Rue Jean Restout
- Rue des Sylphides
- Cours Jeanne d'Arc – niveau de l'Austreberthe
- Rue Auguste Badin
- Ancienne route de Villers-Écalles
- Avenue François Adrien Boieldieu
- Rue Gabriel Dupont
- Rue André Caplet
- Le hameau des Nids
- Bassin de rétention – derrière Place Courvaudon (Prévoir une clef)

FIN DE PARCOURS DE PRÉVENTION

L'alerte

POINTS DE VÉRIFICATION EN CAS DE FORTES PLUIES



Diffusion de l'alerte à la population

Le déclenchement de l'alerte est lié au déclenchement du PCS.

Les objectifs de l'alerte sont :

- Alerter la population de la survenue ou de l'imminence d'un événement de sécurité civile
- Informer la population du comportement qu'elle doit adopter
- Lui communiquer des consignes spécifiques (confinement, évacuation, lieu d'accueil)

Questions à se poser avant de passer l'alerte :

- Quel est le moment pertinent pour passer l'alerte ? *S'assurer de pouvoir toucher un maximum de monde*
- Est-il pertinent d'alerter toute la population communale ? *L'évènement est-il global ou sectorisé ? Touche-t-il toute la population ?*
- Quel moyen d'alerte est le plus adapté à la situation ?

Moyens d'alerte communaux :

		Mode op.
Sirène du réseau national SAIP	Déclenchée à distance par le Préfet. Attention, il est nécessaire de compléter le déclenchement de la sirène par de l'information via les médias communaux. Elle n'est pas audible dans certains hameaux.	Préfecture
Système d'automate d'appel GEDICOM	Permet de contacter par téléphone (message vocal ou sms) les habitants, associations ou entreprises qui se sont inscrits	OP_12
Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)	Mégaphone sur le véhicule de la Police Municipale, qui pourra être utilisé au besoin, sur un circuit défini ou une zone particulière	NUM_4

Ces moyens d'alerte devront être complétés par les moyens d'information utilisés par la commune de manière habituelle :

- **Panneaux à message variable**
- **Réseaux sociaux**
- **Site internet**
- **Application mobile**
- **Affichage en mairie**

**L'annuaire de crise ne peut pas être communiqué au public
pour des raisons de confidentialité.**

Sommaire

Recensement des moyens humains	1
Service minimum à assurer en cas de crise – organigramme	2-2(1), (2)
Planning astreinte – Services Techniques	3-3(1), (2), (3), (4)
Recensement des moyens techniques – Véhicules / nécessitant un véhicule	4-4(1)
Recensement des moyens techniques – Autres moyens	5-5(1), (2), (3), (4)
Matériel d'accueil et d'hébergement	6
Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) de la commune	7
Tableau des centres d'accueils retenus par la commune de Barentin	8
Plan des centres d'accueils	9-13
Liste des lieux d'accueil et d'hébergement mobilisables	14
Liste des entrepreneurs et artisans mobilisables	15
Agriculteurs / Éleveurs de la commune	15
Liste des associations mobilisables	16

Recensement des moyens humains

La commune de Barentin est dotée de 212 agents et 33 élus communaux, qui composent ses moyens humains pour la gestion d'un évènement.

Sur la période d'ouverture des services de la commune, les agents peuvent être mobilisés pour mettre en œuvre des mesures de sauvegarde.

Sur la période de fermeture des services de la commune :

La situation sera gérée en cellule de crise par l' élu d'astreinte et/ou le Maire, ainsi que d'autres élus mobilisés.

La commune est dotée de 2 services d'astreinte :

- La Police Municipale : 7 policiers municipaux (+ 2 ASVP) – Période astreinte : 3 policiers municipaux
- Les services techniques : 6 agents – Période d'astreinte : 1 agent technique

→ Possibilité de faire appel aux agents du service minimum, aux volontaires et à la réserve communale en cas de déclenchement du PCS selon type de crise.

La commune a défini des services critiques nécessaires à la continuité de l'activité de la commune ou permettant la gestion de crise :

- La Direction Générale des services
- Les services techniques : direction, chefs de services, gardiens, astreinte électrique, astreinte voirie, secrétariat
- Police Municipale : tous les agents
- Service à la population : Accueil, État civil, Cimetière
- Communication : responsable + Directeur de cabinet
- Informatique
- Service RH : Adjointe
- CCAS : tous les agents + gardiens des résidences autonomes
- Service Enfance, Loisirs et Vie Scolaire : Cheffe de service, régie Enfance et Loisirs et cuisine centrale
- Établissements d'accueils de jeunes enfants : Direction
- Accueils de loisirs : Direction

Il pourra être demandé aux agents de ces services de revenir sur la commune pour assurer la mise en œuvre de mesures de sauvegarde. 4 cercles ont été définis selon la fonction et les lieux d'habitation des agents de ces services :

- **1^{er} cercle** : Cadres A du service minimum
- **2^{ème} cercle** : Agents du service minimum
- **3^{ème} cercle** : Agents volontaires qui habitent à moins de 10km de Barentin
- **4^{ème} cercle** : Agents volontaires qui habitent à plus de 10 km de Barentin

Les coordonnées de l'ensemble de ces agents sont recensées dans l'annuaire de crise. Fiche NUM_ 3 pour le 1^{er} et 2^{ème} cercle. Fiche NUM_ 4 pour le 3^{ème} et 4^{ème} cercle.

Moyens

Services techniques

- Directeur
- Directeur adjoint
- Chef de service
- Gardiens équipements sportifs
- Astreinte électrique
- Service Voirie
- Secrétariat

Police Municipale

- Chef de service
- Adjoint
- Agents

Service communication

- Directeur de cabinet
- Chargée de la communication

Service informatique

Service des ressources humaines

- Adjointe

Direction des services

- Directeur général des services
- Directrice générale adjointe des services

Centre communal d'action sociale

- Directrice
- Accueil/ Orientation/ Soutien administratif/Gardiens des Résidences Autonomes

Service vie scolaire

- Cheffe de service
- Régie enfance et loisirs
- Cuisine centrale

Etablissements d'accueil jeunes enfants

- Directrice
- Directrice Adjointe

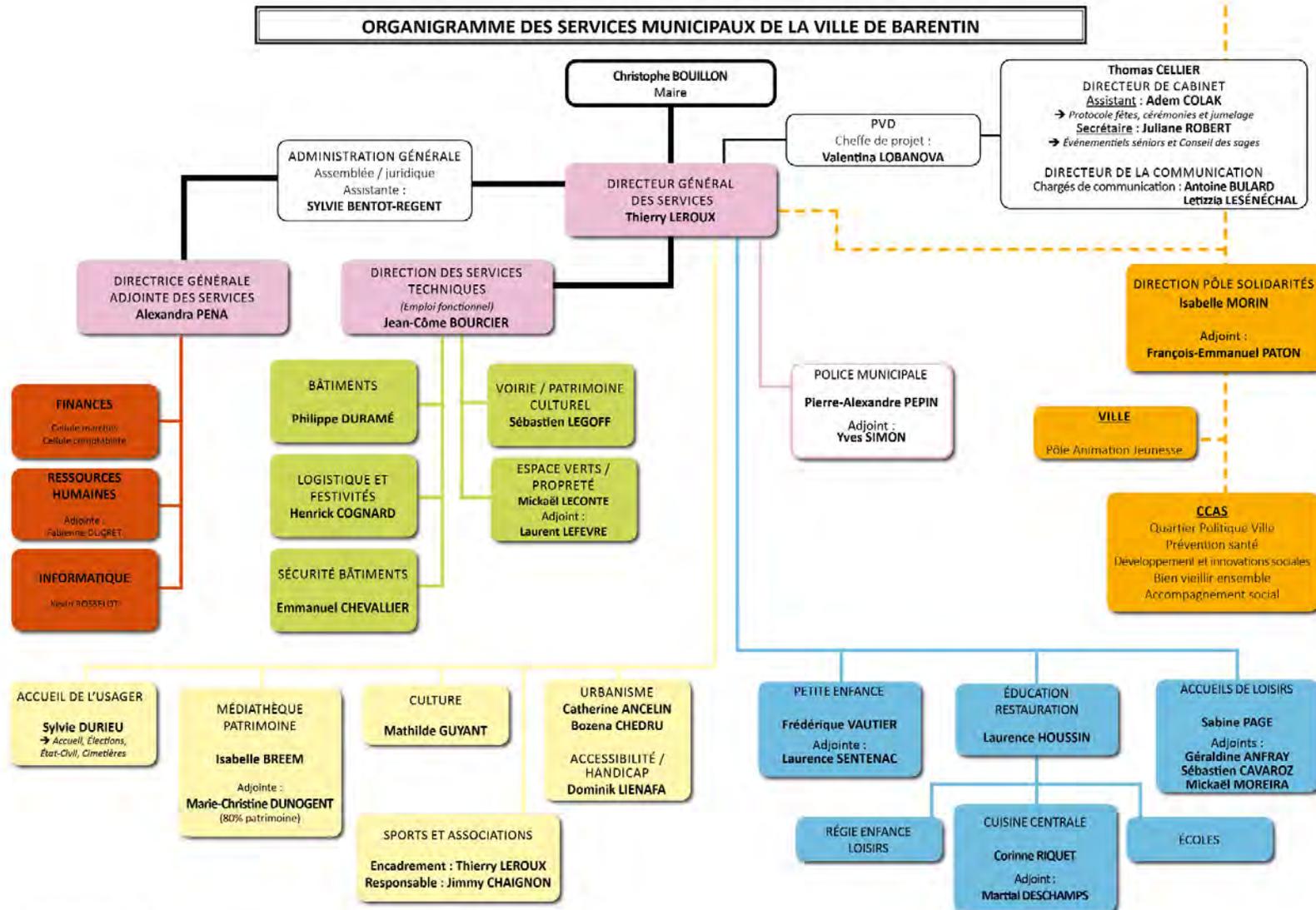
Centres de loisirs

- Directrice
- Directeurs adjoints

Service à la population

- Accueil
- Etat civil
- Cimetière

Moyens



ANNEXE

ACCUEIL DE L'USAGER

Accueil : Véronique LARCHEVÊQUE (responsable)
→ Conseil Municipal Jeunes
→ Gestion des salles de réception
Valérie HOMO
Valentine PRUDHOMME
→ PCS / CLSPD

Entretien salles : Marie-Josée LEFEBVRE
Céline GOYER (I. PIQUET)

État-Civil : Karine MONNIER

SERVICE FINANCIER

Finances / Marchés Publics : François DOUVÈRE
Sophie FAUCON
→ Contrôleur de gestion

Gestion financière / Comptabilité : Françoise CHAZEIX
Julie LEFEBVRE

POLICE MUNICIPALE

Maxime BOYDEN
Valentin CAREL
Cédric CASTEL
ASVP : Pascal LEMARCHAND
Aurélien VANCUTSEM

Marion SERVAIS
Arnaud ZENTAR

DIRECTION PÔLE SOLIDARITÉ

CCAS
Accueil / Orientation / Soutien Administratif :
Kylliane HEBERT Noëlle LEFRANCOIS

Finances : Catherine LEMAIRE

Accompagnement social :
Delphine ANNET Christelle POUGET

Développement et innovations sociales :
Céline AGNERAY → OPV
Lauriane GUICHARD (Espace de vie sociale)

Résidences autonomie :
Valérie DILOSQUET (responsable)
Amandine BOITOUT Nicolas OLIVEIRA DA SILVA (50%)

Conseiller numérique :
Guillaume VANNER

VILLE
Pôle Animation Jeunesse (PAJ) :
Elvire DUBOS Romain PERNET
Julia NICOLAS

BIBLIOTHÈQUE / MÉDIATHÈQUE

Secteur Multimédia : Philippe GUEMGHAR

Ludothèque : Frédérique PODEVIN

Secteur Livres Jeunesse : Vanessa QUEGUINER (responsable)
Pauline MARTIN (petite enfance)

Secteur Livres adultes : Carole LANGUILLIER (responsable)
Sophie HOCHÉ (20% patrimoine)
Kristenn RAOUL

Entretien : Sylvie GRICOURT

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Déborah BENOÏTS Céline COTTEY
Marine CLERET Isabelle MAIGNAN

Traversée des écoles

Serge BLIN Jean-philippe HURARD
Jean-Michel DEHEN Marie-Laure LAGY
Christelle DE VRIESE Pascal LEMAITRE
Roger DUCHESNE Hélène POIRRIER
Eric GODET

CULTURE

Régisseur général : Didier BURETTE
Assistant technique : En cours de recrutement

Culture : Cécile GALLE
Marion LESIEUR (médiatrice culturelle)
Alix RICHARD

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Secrétariat : Stéphanie LEROUX
→ Assistante de prévention
Pierrette PRUVOST
→ Coordinatrice INSEE

Magasinier : Recrutement CDI

Bâtiment : David AVELINE (électricien)
Tony DELAFOSSE (entretien)
Vincent DELAUNAY (factotum)
Antoine GUILLOU (cantine)
Thierry PERTEL (entretien)
En cours de recrutement CDD/CDI (2)

Voirie : Christophe DEMAREST
William GUILLOU
Pascal MONFRAY
En cours de recrutement CDD/CDI

Logistique / Festivités : Paul DELAS
Nicolas OLIVEIRA DA SILVA (40%)

Espaces verts / Propreté : Propreté
Espaces verts Franck CANHAN
Benjamin CALTOT Pascal HAMEL
Dimitri DEMAREST Jean-Michel PLANCHON
Dany DUPREZ Pascal NEHOU
Cédric MASSON Guillaume DRJALIX
Pascal MAIGNAN En cours de recrutement CDI (1)
Jérôme SANSON

Entretien : Sandra DE SAMPAIO RIBEIRO

SERVICE VIE SCOLAIRE ET LOISIRS

Régie enfance et loisirs :
Nathalie HAUCOURT
Cédric SAUMON (L. HUBERT)

Référente écoles hygiène/sécurité :
Elisabeth DELAFOSSE

Cuisine Centrale : Marcel DUPRÉ :
Catherine AUPAIX
Gaëlle EDDE
Betty DURIEUX
Katia MOREAU
Sylvie QUINTINO

Fontenelle/Champmesle :
Catherine AUPAIX
Corinne DESTREBEC
Sandrine ASSEZ

Bernard HAVEL :
Béatrice DELAS
Nathalie GUILLOU
Sophie SAMSON
Muriel DESRUES

Entretien Mairie :
Manuella CAUDRON

AGENTS D'ENTRETIEN DES ÉCOLES

Pierre BÉRÉGOVOY :
Nelly FAUCON
Brigitte GAILLARD
Nadia MALANDAIN
Delphine PASQUIER

La MESANGÈRE :
Chantal DOUALLE
Ketty FAUVEL
Sylvie LEBON
Véronique LECACHELEUX

Pape CARPANTIER :
Sandrine DE JESUS
Christel DUVAL
Élodie DOURY
Maïorine LIENAFÉ (L. SAUMON)

Anna de NOAILLES :
Sandrine DECONIHOUT
Sophie MAHARAUX
Carole FOSSÉ

CORNILLE / SÉVIGNÉ :
Astrid DE AZEVEDO
Christine GAINVILLE
Isabelle FRIBOULET

Françoise POULBOT :
Virginie AVERTY
Zéhor CHITA
Valérie BRÉANT

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Les Elfes : Laetitia LEROY-MOUQUET (référente)
Estelle CHEUVA Isabelle FIORINO
Alicia DENTELLA Manon GOUBET (50%)
Éliane DUBOC Justine PAUMIER
Nolwenn EUDINE

Les Lutins : Cécile HÉRICHER (référente)
Séverine BAYEUL Corinne MACRE
Céline LEVITRE Sylvie MAUTRET

Les Sylphides : Céline CHARDONNET (référente)
Manon GOUBET (50%) Nadia PETREL
Corine LUCET Marie SCHMITT
Sandra PEREIRA Charlotte VILLALON
Marie LADIRAY

SPORTS ET ASSOCIATIONS

Équipements sportifs :
Gardiens : Sébastien DELAS
Sébastien RIDEL

Entretien : Corinne NEVEU
Guislaine RIDEL
Katia RIDEL

ACCUEILS DE LOISIRS LES ORMEAUX / POULBOT

Animateurs :
Nathalie AUZOU Caroline HAMON
Fabiola AUGUSTO Joris HAUDUC
Nathalie BIDAULT Marie LEMAIR
Marc BLOT Laetitia PERCEBOIS
Sarah CARON Jérémy PIGNÉ
Laureline CAVELIER-CARON Justine PREVET
Mélanie DUBOC Saignalth SOUANNAVONG
Margot GUEDON Salomé SUPELIMY
Kevin HAMICHE

Entretien : Michèle DUCLOS, Silgrid LEBLOND

DECEMBRE		
HORAIRE DE FIN ET DEBUT DE POSTE		
VENDREDI 17H30	02-déc	S.RIDEL
SAMEDI	03-déc	
DIMANCHE	04-déc	
LUNDI	05-déc	
MARDI	06-déc	
MERCREDI	07-déc	
JEUDI	08-déc	
VENDREDI 17H30	09-déc	
VENDREDI 17H30	09-déc	P.DELAS
SAMEDI	10-déc	
DIMANCHE	11-déc	
LUNDI	12-déc	
MARDI	13-déc	
MERCREDI	14-déc	
JEUDI	15-déc	
VENDREDI 17H30	16-déc	
VENDREDI 17H30	16-déc	S.DELAS
SAMEDI	17-déc	
DIMANCHE	18-déc	
LUNDI	19-déc	
MARDI	20-déc	
MERCREDI	21-déc	
JEUDI	22-déc	
VENDREDI 17H30	23-déc	
VENDREDI 17H30	23-déc	BENJAMIN
SAMEDI	24-déc	
DIMANCHE	25-déc	
LUNDI	26-déc	
MARDI	27-déc	
MERCREDI	28-déc	
JEUDI	29-déc	
VENDREDI 17H30	30-déc	

CONGE

Moyens

MAJ :

2023			
HORAIRE DE FIN ET DEBUT DE POSTE			
JANVIER			
CONGES	VENDREDI 17H30	30-déc	P. HAMEL avec couverture de fermeture de la commune
	SAMEDI	31-déc	
	DIMANCHE	01-janv	
	LUNDI	02-janv	
	MARDI	03-janv	
	MERCREDI	04-janv	
	JEUDI	05-janv	S. REDEL
	VENDREDI 17H30	06-janv	
	VENDREDI 17H30	06-janv	
	SAMEDI	07-janv	
	DIMANCHE	08-janv	
	LUNDI	09-janv	
	MARDI	10-janv	P. HAMEL
	MERCREDI	11-janv	
	JEUDI	12-janv	
	VENDREDI 17H30	13-janv	
	VENDREDI 17H30	13-janv	
	SAMEDI	14-janv	
	DIMANCHE	15-janv	B. CALTOT
	LUNDI	16-janv	
	MARDI	17-janv	
	MERCREDI	18-janv	
	JEUDI	19-janv	
	VENDREDI 17H30	20-janv	
	VENDREDI 17H30	20-janv	S. DELAS
	SAMEDI	21-janv	
	DIMANCHE	22-janv	
	LUNDI	23-janv	
	MARDI	24-janv	
	MERCREDI	25-janv	
	JEUDI	26-janv	
VENDREDI 17H30	27-janv		
VENDREDI 17H30	27-janv		
SAMEDI	28-janv		
DIMANCHE	29-janv		
LUNDI	30-janv		
MARDI	31-janv		
MERCREDI	01-févr		
JEUDI	02-févr		
VENDREDI 17H30	03-févr		

2023		
HORAIRE DE FIN ET DEBUT DE POSTE		
FEVRIER		
VENDREDI 17H30	03-févr	S.RIDEL
SAMEDI	04-févr	
DIMANCHE	05-févr	
LUNDI	06-févr	
MARDI	07-févr	
MERCREDI	08-févr	
JEUDI	09-févr	
VENDREDI 17H30	10-févr	
VENDREDI 17H30	10-févr	
SAMEDI	11-févr	S.DELAS
DIMANCHE	12-févr	
LUNDI	13-févr	
MARDI	14-févr	
MERCREDI	15-févr	
JEUDI	16-févr	
VENDREDI 17H30	17-févr	
VENDREDI 17H30	17-févr	P.HAMEL
SAMEDI	18-févr	
DIMANCHE	19-févr	
LUNDI	20-févr	
MARDI	21-févr	
MERCREDI	22-févr	
JEUDI	23-févr	
VENDREDI 17H30	24-févr	B.CALTOT
VENDREDI 17H30	24-févr	
SAMEDI	25-févr	
DIMANCHE	26-févr	
LUNDI	27-févr	
MARDI	28-févr	
MERCREDI	01-mars	
JEUDI	02-mars	
VENDREDI 17H30	03-mars	

CONGES

2023		
HORAIRE DE FIN ET DEBUT DE POSTE		
MARS		
VENDREDI 17H30	03-mars	BENJAMIN
SAMEDI	04-mars	
DIMANCHE	05-mars	
LUNDI	06-mars	
MARDI	07-mars	
MERCREDI	08-mars	
JEUDI	09-mars	
VENDREDI 17H30	10-mars	
VENDREDI 17H30	10-mars	
SAMEDI	11-mars	
DIMANCHE	12-mars	
LUNDI	13-mars	
MARDI	14-mars	
MERCREDI	15-mars	
JEUDI	16-mars	
VENDREDI 17H30	17-mars	S.RIDEL
VENDREDI 17H30	17-mars	
SAMEDI	18-mars	
DIMANCHE	19-mars	
LUNDI	20-mars	
MARDI	21-mars	
MERCREDI	22-mars	
JEUDI	23-mars	
VENDREDI 17H30	24-mars	P.HAMEL
VENDREDI 17H30	24-mars	
SAMEDI	25-mars	
DIMANCHE	26-mars	
LUNDI	27-mars	
MARDI	28-mars	
MERCREDI	29-mars	
JEUDI	30-mars	
VENDREDI 17H30	31-mars	

Astreinte sablage hiver 2022 / 2023

		Chef d'équipe à prévenir	Coéquipier
DU VENDREDI 16H30 AU VENDREDI 16H30			
DECEMBRE	DU 02/12 AU 09/12	CALTOT Benjamin	Cédric MASSON
	DU 09/12 AU 16/12	GUILLOU William	DEMAREST Christophe
	DU 16/12 AU 23/12	CALTOT Benjamin	Cédric MASSON
	DU 23/12 AU 30/12	GUILLOU William	DEMAREST Christophe
JANVIER	DU 30/12 AU 6/01	CALTOT Benjamin	Cédric MASSON
	DU 06/01 AU 13/01	GUILLOU William	DEMAREST Christophe
	DU 13/01 AU 20/01	CALTOT Benjamin	Cédric MASSON
	DU 20/01 AU 27/01	GUILLOU William	DEMAREST Christophe
FEVRIER	DU 27/01 AU 03/02	CALTOT Benjamin	Cédric MASSON
	DU 03/02 AU 10/02	GUILLOU William	DEMAREST Christophe
	DU 10/02 AU 17/02	CALTOT Benjamin	Cédric MASSON
	DU 17/02 AU 24/02	GUILLOU William	DEMAREST Christophe

Moyens

Recensement des moyens techniques

N°	TYPE	MARQUE	IMMAT	NOMBRES DE PLACES	LOCALISATION	RESPONSABLE	SERVICE
1	Kangoo allongé	RENAULT		2	Services Techniques	Vincent Delaunay	Entretien
2	Kangoo allongé	RENAULT		2	Services Techniques	Voirie	Entretien
3	Kangoo	RENAULT		2	Services Techniques	David Aveline	Entretien
4	Trafic	RENAULT		3	Services Techniques	Tony Delafosse	Entretien
5	Kangoo	RENAULT		2	Services Techniques	Emmanuel Chevallier	Entretien
6	Camion 19t + 3 bennes 2,40 x 4,00 x 0,60 - PTR 38t	MERCEDES BENZ		3	Services Techniques	Équipe Voirie	Voirie
7	Camion 19t + 3 bennes 2,40 x 4,00 x 2,00 - PTR 40t	CAMION MAN		3	Services Techniques		Voirie
8	Tractopelle + Godet + Fourche	TEREX		1	Services Techniques	William Guillou / Christophe Demarest / Cédric Masson / Benjamin Caltot / Vincent Delaunay	Voirie
9	Master	RENAULT		3			
10	Master	RENAULT		3	Services Techniques	Didier Caltot	Voirie
11	Kangoo	RENAULT		5	Services Techniques	Mickaël Lecompte	Espace Vert
12	Boxer	PEUGEOT		6	Services Techniques		Espace Vert
13	Partner	PEUGEOT		2	Services Techniques		Espace Vert
14	Kangoo	RENAULT		3	Services Techniques	Laurent Lefevre	Espace Vert
15	Pick Up	CITROËN		2	Services Techniques	Jean-Michel Planchon	Espace Vert
16	Benne	IVECO		3	Services Techniques		Espace Vert

Moyens

N°	TYPE	MARQUE	IMMAT	NOMBRES DE PLACES	LOCALISATION	RESPONSABLE	SERVICE
17	Fourgon	FORD		3	Services Techniques	Henrick Cognard	Espace Vert
18	Tracteur 80 CV	John DEERE		1	Services Techniques	Dimitri Demarest	Espace Vert
19	Boxer (camion)	PEUGEOT		3	Services Techniques		Espace Vert
20	Master (camion réfrigéré + hayon)	RENAULT		3	Services Techniques	Antoine Guillou + 4 autres conducteurs potentiels	Cantine
21	Partner	RENAULT		5		Didier Burette	Service Culturel
22	Kangoo	RENAULT		5	Police		Police
23	Mégane	RENAULT		5	Services Techniques		Jean-Côme
24	Land Cruiser (4x4)	TOYOTA		5	Police		Police
25	Peugeot e-Partner utilitaire	PEUGEOT		3	Services techniques	Henrick Cognard	Logistique / Festivité

Mise à jour : Décembre 2022

Moyens

Matériel nécessitant un véhicule

N°	TYPE	IMMAT	QUANTITÉ	LOCALISATION	RESPONSABLE	SERVICE
1	Lame de déneigement		2	Services Techniques		Voirie
2	Epareuse		1	Services Techniques		Espace Vert
3	Saleuse portée		1	Services Techniques		Voirie
4	PODIUM mobile		1	Services Techniques		Voirie
5	Remorque 2 essieux 750kg		1	Services Techniques		Espace Vert
6	REMORQUE 2 essieux - 3,5t : 6,30 x 2,20 x 0,41 (Plateau)		1	Services Techniques		Espace Vert
7	CUVE A EAU portée (camion benne)		1	Services Techniques		Espace Vert
8	CUVE A EAU tractée		1	Services Techniques		Espace Vert
9	REMORQUE (Barrières)		1	Services Techniques		Espace Vert
10	BROYEUR TRACTÉ		1	Services Techniques		Espace Vert
11	Benne 20m3		3	Services Techniques		Voirie
12	Benne 8m3		2	Services Techniques		Voirie
13	TRACTEUR		1	Services Techniques		Services Techniques

Moyens

Autres moyens matériels

N°	SERVICE	TYPE	OUTILS	QUANTITÉ	LOCALISATION DU MATÉRIEL
1	VOIRIE	Outils manuels	Diable	1	
2			Brouettes	2	
3			Elingues	10	
4			Karcher	1	
5			Poste à soudeuse + (bouteilles oxygène + acétylène)	1	
6			Pulvérisateurs		
7			Visseuse sans fil	2	
8			Perceuse à percussion	1	
9			Marteau piqueur	1	
10			Echelles 8,50 mètres	1	
11			Echelles 6,50 mètres	1	
12			Scie circulaire	1	
13		Outils mécaniques	Bétonnière	1	
14			Rouleau compacteur	1	
15			Plaque vibrante	1	
17			Pince à bordure	1	
18			Paland	1	
19		Matériaux	Bordures béton préfabriquées	25	
20			Regard béton préfabriqué (diamètre 600)	1	
21			Regard béton préfabriqué (diamètre 1 000)	1	

Moyens

22	VOIRIE	Matériaux	Fourreaux	30ml	
23			Tubes PVC	30ml	
24			Plaque de tôle 2,00 x 1,50	1	
25			Enrobé à froid	1t	
26			Massifs béton hexagonaux (0,60 m de côté)	1	
27			Massif béton carré (0,80 m de côté)		
28			Massif béton carré (1,00 m de côté)	1	
29			Massifs béton rectangulaires (2,00 x 0,40 x 0,40)	1	
30			Sable stabilisé	3m3	
31			Gravelle	3m3	
32			Enrochements	10m3	
33			Absorbant de voirie	10 sacs	
34			Sel de déneigement en vrac	80 m3	
35			Pavés béton	10 m2	
36			Signalisation	Panneaux + supports	100
37	Barrières	300			
38	Bloc béton Vigipirate	70			
39	Baliroads plastique	50			

Moyens

BÂTIMENTS	Matériel électrique	Rallonges 66,00 m	2	
		Rallonges 50,00 m	2	
		Rallonge 35,00 m	1	
		Rallonges 25,00 m	3	
		Rallonges 20,00 m	5	
		Rallonges 15,00 m	6	
		Rallonges 10,00 m	10	
		Rallonges 5,00 m	6	
		Enrouleurs 40,00	3	
		Coffrets 63A	2	
		Coffret 32A		
		Coffrets 6 x 16A	2	
		Chemin de câble 20,00 m		
		Petit groupe électrogène	1 PETIT	

Moyens

MAJ :

ESPACES VERTS	Outils mécaniques	Souffleur	7	ST/Propreté/Cimetière
		Tronçonneuse	5	4 espaces verts/1 voirie
		Débroussailleuse	5	ST/Propreté/Cimetière
		Taille Haie	2	
		Brûleur	6	
	Petit matériel	Pelles	12	8 pelles carrées et 4 à neige
		Râteaux	2	
		Balais	8	
		Balais à gazon	4	
		Sécateurs	6	
		Fourches	4	
		Poubelles noires	10	
LOGISTIQUE	Mobilier	Tentes modulaires (5,00 x 10,00)	1	
		Pagodes (5,00 x 5,00)	2	
		Tonnelles (3,00 x 3,00)	2	
		Tonnelles (4,50 x 3,00)	10	
		Frigos	4	
		Tables 1,80m	40	
		Tables 1,20m	60	
		Bancs	30	
		Mange debout	30	
DIVERS	Autre	Pompe à gasoil 15 000 litres		
		Panneaux électoraux		
		Serpillères		
		Produits d'entretien		

Moyens

Matériel d'accueil et d'hébergement

N°	TYPE	QUANTITÉ	LOCALISATION	RESPONSABLE	SERVICE
1	Lits	30	Services Techniques	Henrick Cognard	
2	Couvertures	30			
3	Oreillers	30			
4	Draps	30			
5	Trousse hygiène	Voir avec convention de Carrefour si dans le besoin (périssable)			
6					
7					
8					
9					

Centre d'Accueil et de REgroupement (CARE) de la commune de Barentin



Le CARE est une **structure d'accueil réflexe** dont l'objectif est **d'assurer le soutien** de la population :

- Accueil, réconfort & informations
- Hébergement temporaire & ravitaillement
- Si possible Soutien psychologique & assistance matérielle (vêtement, kit hygiène)

Il est activé lorsqu'il est nécessaire **d'accueillir les populations touchées** (impliqués, sinistrés, déplacés) ou les proches et familles des personnes touchées.

Fonction	Missions
<p>Responsable CARE <i>CCAS ou PM et Elu(e) de la commune</i></p>	<p>Assure la coordination des missions des réservistes au sein du CARE</p> <p>Assure le relai d'informations avec le PCC de la commune</p> <p>Maitrise les données sur l'effectif présent sur le CARE</p> <p>Assure la cohésion et la sécurité du départ des personnes accueillies</p>
<p>Chargé(e) de Logistique CARE <i>1 ou plusieurs personne ST</i></p>	<p>Gère l'organisation logistique du CARE : structuration des différentes zones, inventaire du matériel disponible ou manquant, identification des besoins (ravitaillement, hébergement d'urgence)</p>
<p>Chargé(e) d'Accueil de la population CARE <i>1 ou plusieurs personne ST</i></p>	<p>Assure l'accueil de la population touchée via le formulaire de gestion du lieu d'accueil</p> <p>Recense les sorties du CARE via le formulaire</p>
<p>Chargé(e) d'Ecoute, Réconfort & Informations de la population <i>1 ou plusieurs personne</i></p>	<p>Assure une présence humaine auprès de la population (écoute et réconfort)</p> <p>Orienté et informe au mieux la population accueillie</p> <p>Assure le service d'une collation et d'une boisson, voire du ravitaillement</p>

Centre d'Accueil et de REgroupement (CARE) de Barentin

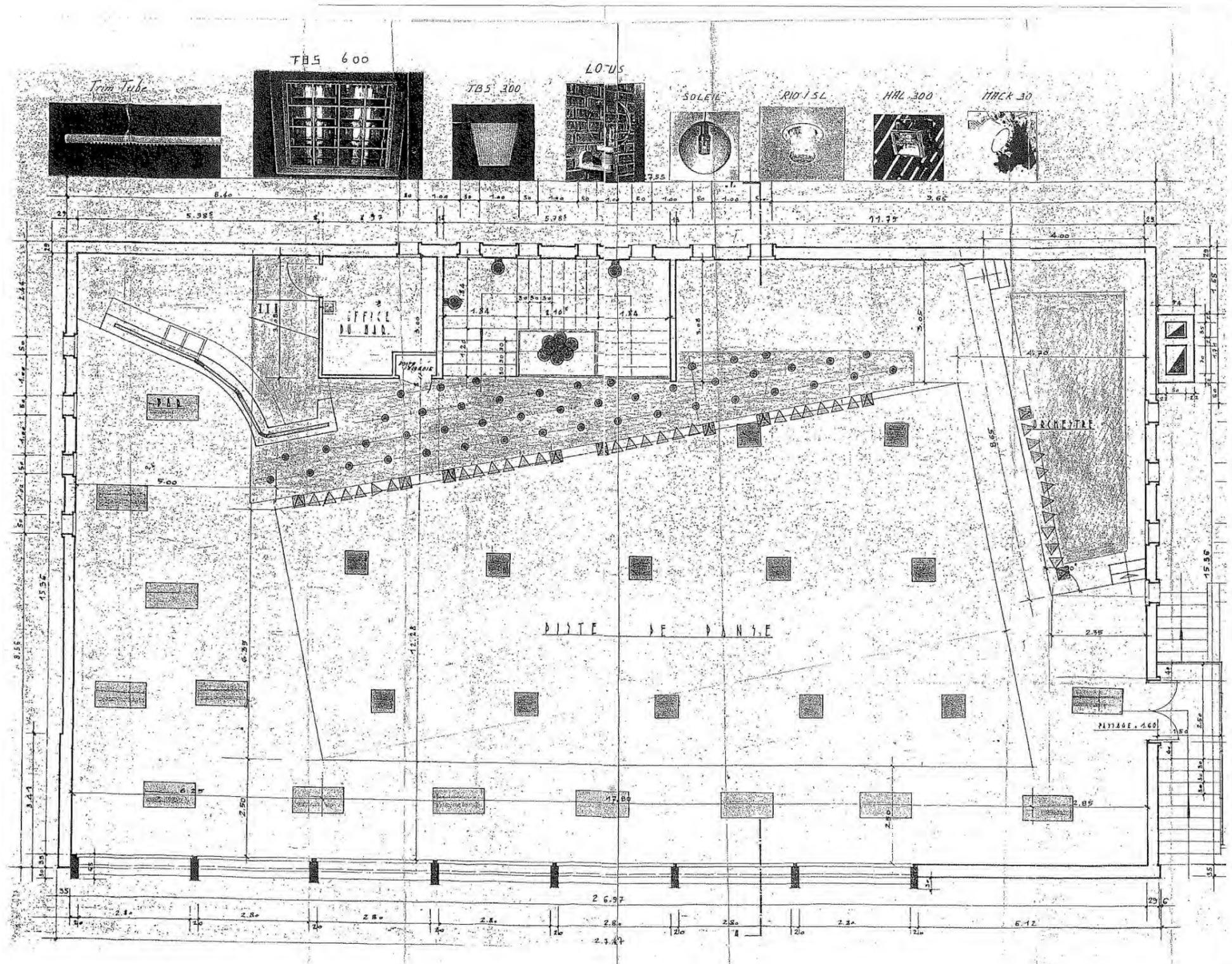
Site	Adresse	Téléphone	Responsable	Surface / Capacité	Accueil	Ravitaillement	Hébergement		Equipements				
							Espace	Equipements	Sanitaires	Cuisine	Clim/ Chauffage	Moyens de COM	Autres
Salle Léo Lagrange	Rue Madeleine Vernet		Mairie	380m ²	282 pers	-	1 salle (1er étage) / 1 hall (rez-de-chaussée)	-	4 toilettes + 4 urinoirs + lavabos (rez-de-chaussée)	Complète	Chauffage	Téléphone fixe	Tables Chaises Vaisselle
Centre de Loisirs - LES ORMEAUX	Rue Ambroise Paré		Sabine PAGE	1634 m ²	326 pers	-	1 Dortoirs Salle aménageables	Lits taille enfant	+ 8 toilettes adultes + 6 toilettes + Infirmerie avec lavabo	+ 2 grands frigos + 1 petit frigo réfectoire + 1 congélateur + 2 micro-ondes + 3 mini four + 2 cafetières	Chauffage	Téléphone fixe - Ordinateur	Tables Chaises Vaisselle
Maison citoyenne - GÉRARD THIFAGNE	2 rue Émile Zola		Mairie	155 m ²	90 pers	-	1 Grande salle polyvalente	-	4 toilettes (poly) + 2 (coté asso) + lavabos	Complète	Chauffage – <i>devis en cours pour clim</i>	Téléphone fixe	Tables Chaises Vaisselles
École MARCEL DUPRÉ	Rue Daniel Auber		Mairie	2436 m ²	285 pers	<i>Mitoyenne à la cuisine centrale</i>	1 grande salle de jeux	-	+ 8 toilettes intérieurs ~ 8 toilettes extérieur	Frigo	Chauffage	Téléphone fixe - ordinateur	Tables Chaises Vaisselles
Salle Neil Armstrong	Avenue Aristide Briand		Mairie	70 m ² (salle de sport)	203 pers	-	1 gymnase + vestiaires x 4	Tapis	+ 2 sanitaires + 2 douches collectives	-	Chauffage	Téléphone + panneau affichage	Matériel de sport (occupation)

Centre Centre d'Accueil et de REgroupement en zone inondable - Les autres lieux d'hébergement de la commune sont recensés dans l'annuaire de crise (FICHE NUM_16)

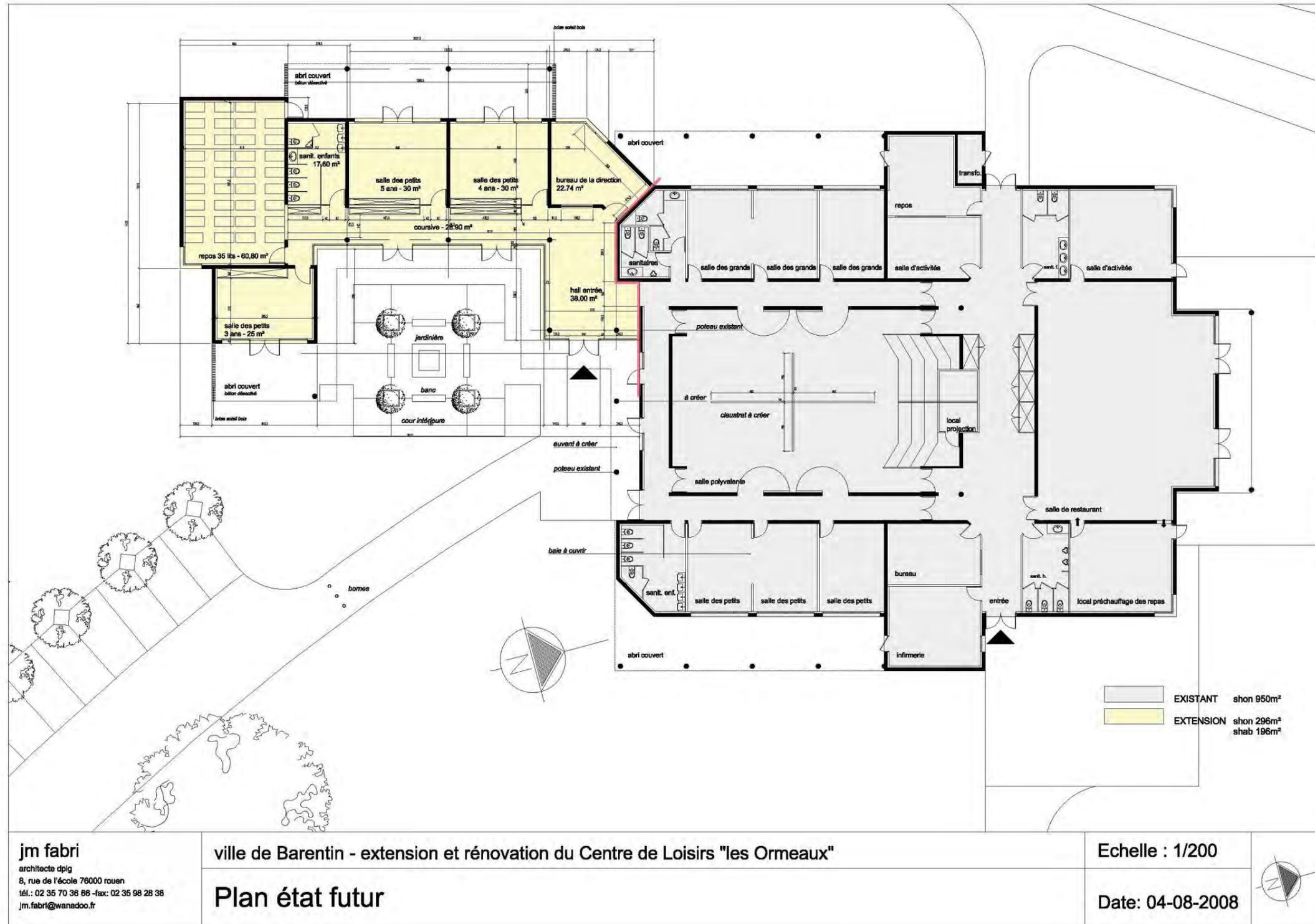
Chaque CARE est équipé de :

- ✓ Trousse premiers secours
- ✓ Scotch + ciseaux pour confinement
- ✓ Radio à piles + Piles
- ✓ Lampe de poche et/ou bougies
- ✓ Téléphone Fixe
- ✓ Necessary de nettoyage
- ✓ Fournitures de bureau
- ✓ Fiche Gestion des Lieux d'accueil

Plan du CARE – Salle Léo Lagrange



Plan du CARE – Accueil de Loisirs les Ormeaux



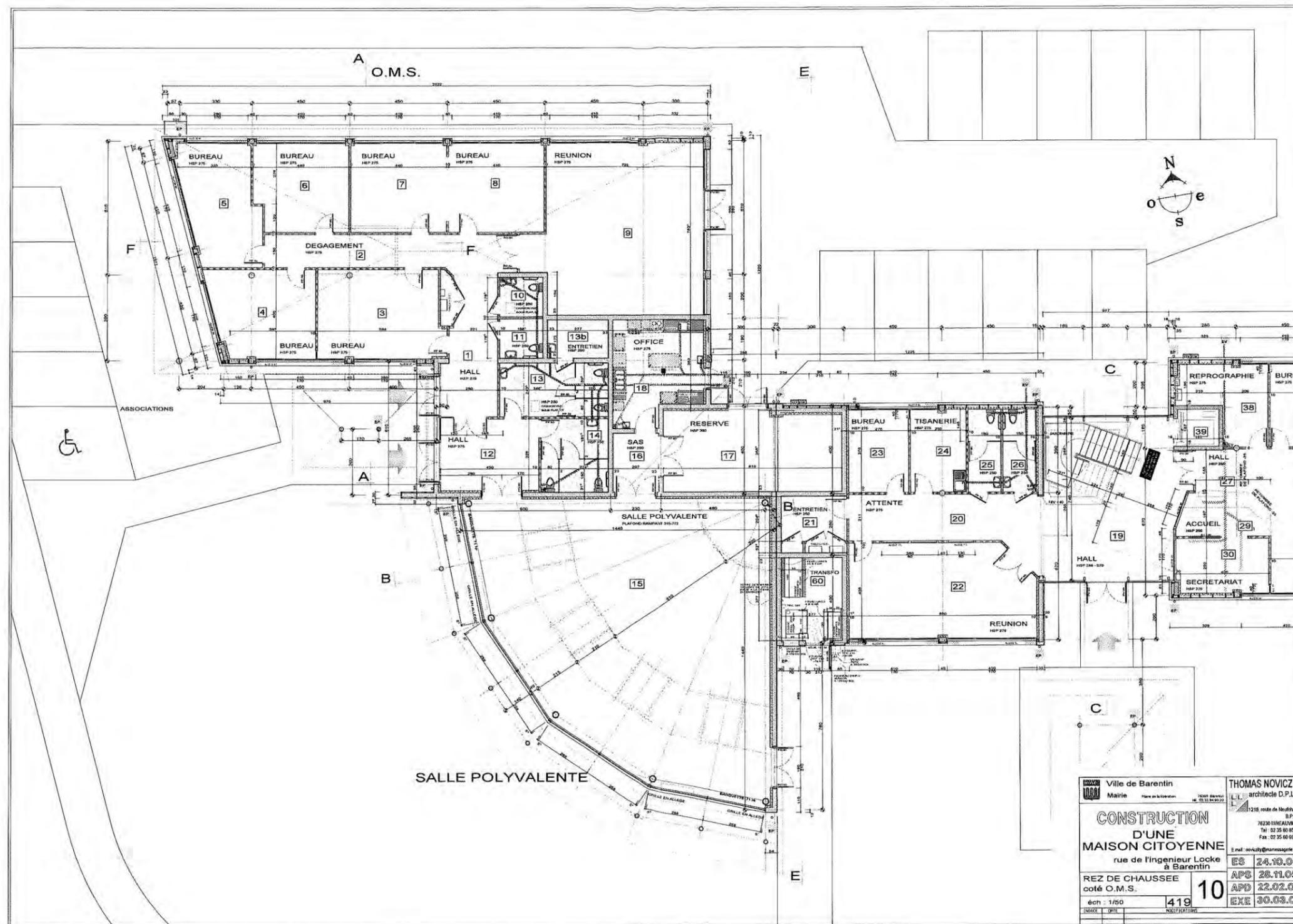
jm fabri
architecte dpig
8, rue de l'école 76000 rouen
tél.: 02 35 70 38 86 - fax: 02 35 98 28 38
jm.fabri@wanadoo.fr

ville de Barentin - extension et rénovation du Centre de Loisirs "les Ormeaux"
Plan état futur

Echelle : 1/200
Date: 04-08-2008



Plan du CARE – Salle polyvalente Gérard Thifagne

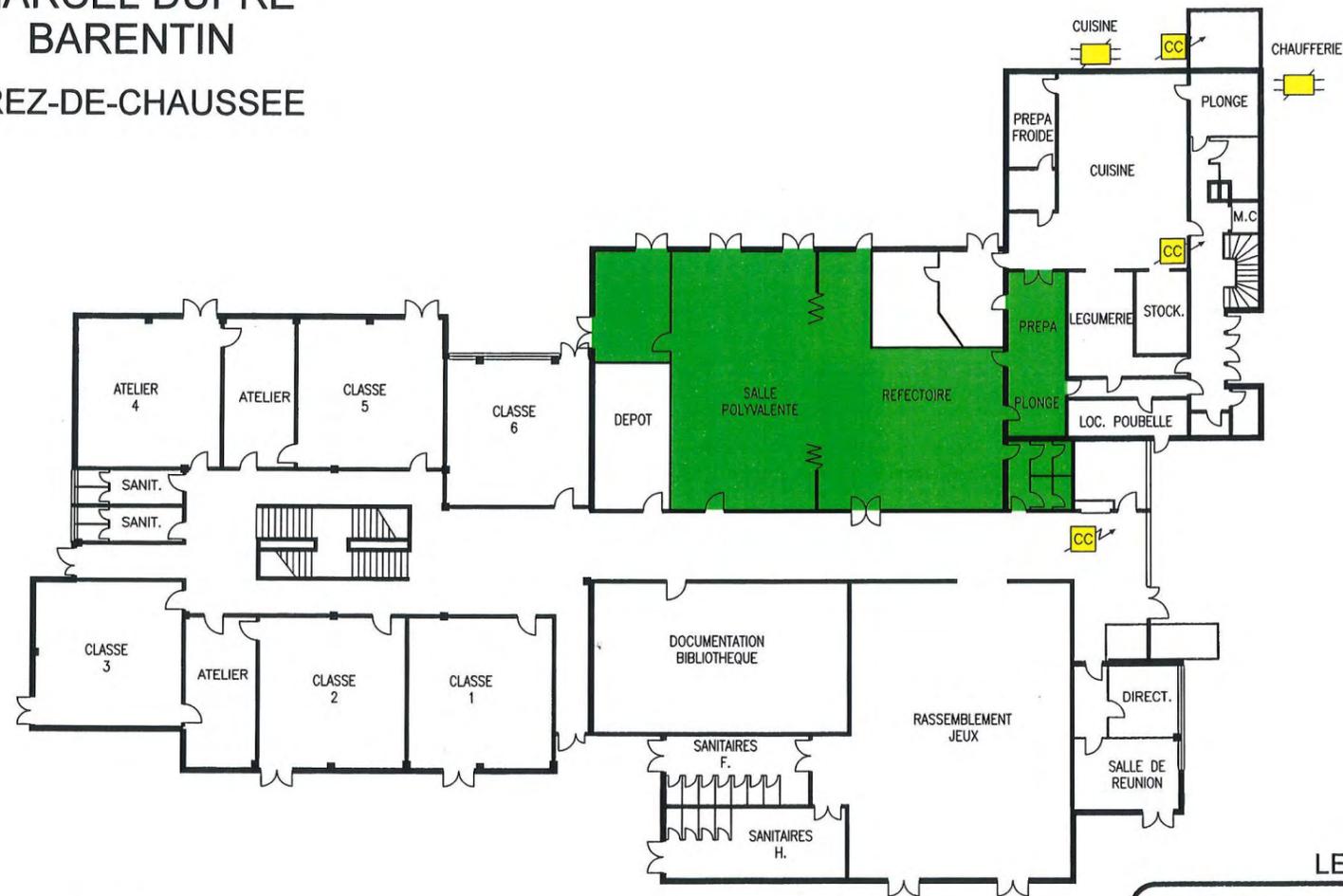


Plan du CARE – École Marcel DUPRÉ

P.P.M.S.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE FACE AUX RISQUES MAJEURS

ECOLE ELEMENTAIRE
MARCEL DUPRE
BARENTIN
REZ-DE-CHAUSSEE

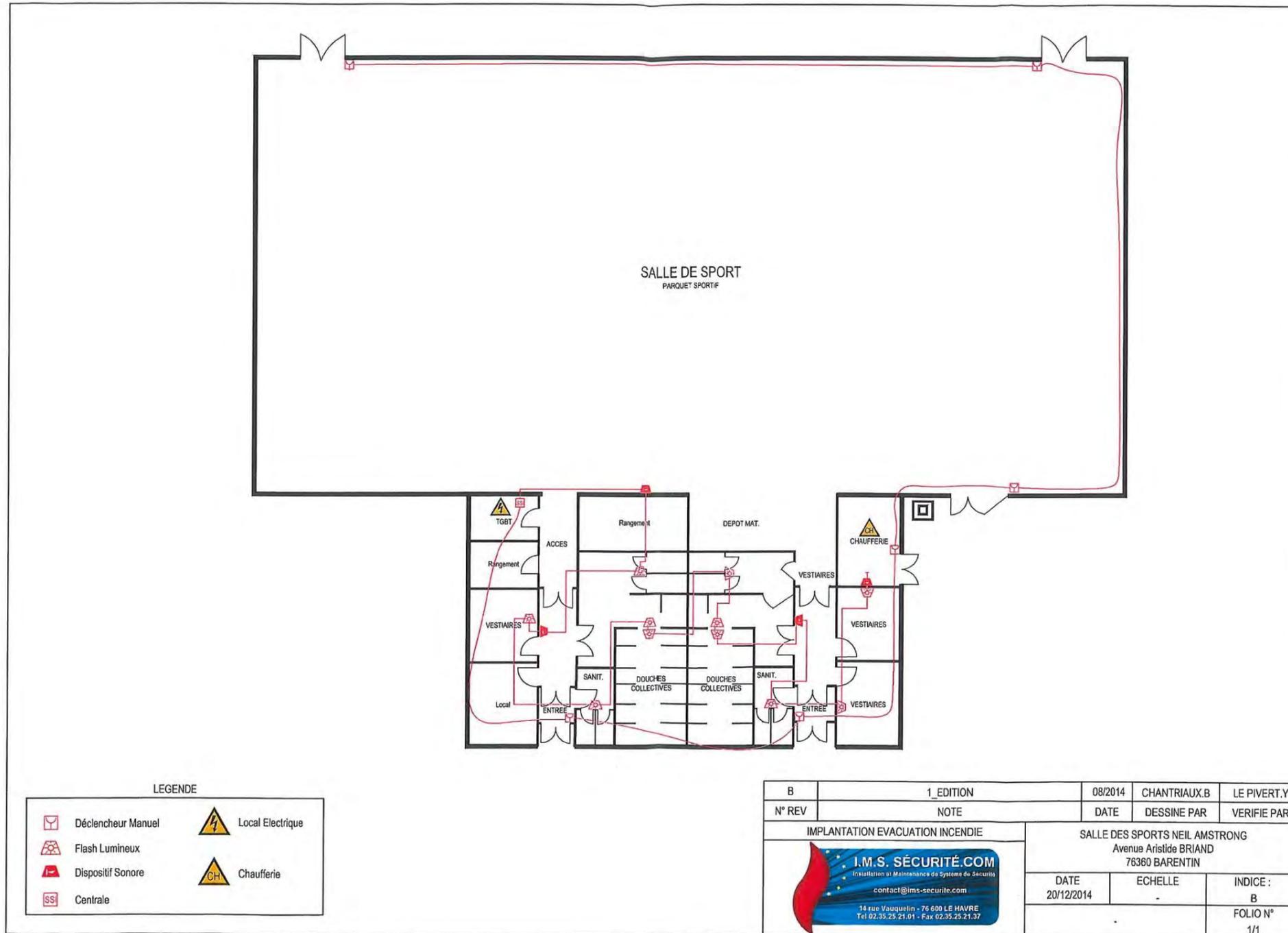


LEGENDE

- Coupe circuit
- Robinet chef de gaz compteurs
- Zone de confinement

REALISE PAR LE SERVICE *DigiPlan*
SOCIETE *Setudi*
76130 Mt St Aignan – Tel: 02 35 59 25 10
01.03.04 – 04202601

Plan du CARE – Salle Neil Armstrong



LEGENDE

	Déclencheur Manuel		Local Electrique
	Flash Lumineux		Chaufferie
	Dispositif Sonore		
	Centrale		

B	1_EDITION	08/2014	CHANTRIAUX.B	LE PIVERT.Y
N° REV	NOTE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR
IMPLANTATION EVACUATION INCENDIE		SALLE DES SPORTS NEIL AMSTRONG Avenue Aristide BRIAND 76360 BARENTIN		
 I.M.S. SÉCURITÉ.COM <small>Installation et Maintenance de Système de Sécurité</small> <small>contact@ims-securite.com</small> <small>14 rue Vauquelin - 76 600 LE HAVRE</small> <small>Tel 02.35.25.21.01 - Fax 02.35.25.21.37</small>		DATE 20/12/2014	ECHELLE -	INDICE : B FOLIO N° 1/1



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

MO_14

Moyens

MAJ :

Liste des lieux d'accueil et d'hébergement mobilisables

Site	Responsable	Adresse	Téléphone	Accueil	Hébergement	Observations
CAMPANILE		137 Boulevard de Westphalie			X	
KYRIAD Direct		236 rue Denis Papin			X	
IBIS STYLE		Route national 15 – Carrefour de la Liberté			X	
Première Classe		271 rue Denis Papin			X	7j/7 de 8h à 22h pour les réservations
CH. HOTES Eugène Boudin		2 rue Paul Niclausse			X	
CH HOTES Larçon					X	

Moyens

Liste des entrepreneurs et artisans mobilisables

Identification	Activité	Responsable	Téléphone	Adresse	Nature possible de la mobilisation
LESUEUR TP	TP	M. MARTINS		436 Boulevard de Normandie	
ACTP	TP	M. LEDRU		782 Boulevard de Normandie	
MAINTENANCE SERVICE	Maintenance TCE	M. BACHELET		1027 Boulevard de Normandie	
SUEZ	Pompage, curage, balayage			Rue Ambroise Paré	
CARREFOUR	Grande surface	M. BURDIN		Convention effectuée	

Agriculteurs / éleveurs de la commune

Nom de société	Nom de l'agriculteur	Adresse	N° de téléphone
EARL Les Colombes	Mme BEAUDET Sylvie	734 rue Jean Restout	
EARL Le Catillon	M.LETHUILLIER Jean-Michel	884 rue du Docteur Salle	
Charles DOUILLET	M.DOUILLET Charles	Le Matre	

Moyens

Liste des associations mobilisables

Nom	Activité	Responsable	Téléphone/mail	Nature possible de la mobilisation
LES DÉCALÉS	Jeux de société	Président : Paul Roullé		
BIKER ANIMAL FORCE	Accueil animaux	Sandrine Chevereau		

Fiches actions

Ce chapitre recense de façon non exhaustive la liste des actions pouvant être assumées par la mairie en cas d'évènement de sécurité civile.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution. D'autres actions non identifiées ici peuvent être mises en œuvre par la mairie en fonction de la spécificité de la crise.

Il est important de noter que ces fiches sont une aide à la décision, et ne doivent pas être considérées comme une procédure fixe à appliquer en tout état de cause.

SOMMAIRE

Fiche action – Évènement : Inondation	1
Ficha action – Évènement : Cavités souterraines	2
Fiche action – Évènement : Transport de matières dangereuses	3
Fiche action – Évènement : Canicule	4
Fiche action – Évènement : Épisode neigeux	5
Fiche action – Évènement : Vent violent / Tempête	6
Fiche action – Évènement : Nombreux impliqués / Terrorisme	7
Fiche action – Évènement : Sanitaire	8
Installer un périmètre de sécurité	9
Périmètre de sécurité – risque TDM	10
Gérer la circulation	11
Déneigement de la voirie – Circuit de déneigement communal	12
Gestion des personnes vulnérables – Grand Froid	13
Gestion de l'accueil périscolaire en cas de neige	14
Suivre les infos météo inondations	15
Surveiller les ouvrages de SMBVAS	16
Animer une cellule de crise	17
Diffusion de l'alerte à la population	18
Diffusion de l'alerte aux ERP et lieux publics	19
Exemple de message d'alerte à la population	20
Mobiliser la RCSC	21
Fiche référent Alerte	22
Rédaction d'un communiqué de presse	23
Procéder à des évacuations préventives	24
Proposer des solutions d'accueil et d'hébergement	25
Proposer des solutions de ravitaillement	26

Confinement	27
Anticiper la rupture en alimentation électrique	28
Accéder aux bâtiments communaux	29
Cartographie du réseau ENEDIS – Distribution énergie électrique	30
Soutenir les personnes vulnérables aux canicules	31
Accueil animaux	32
Mettre en place une chapelle ardente	33
Assurer un retour vers une normale	34

Fiches actions

Fiche Action – Événement : Inondation

Si un événement inondation (ruissellement) survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Actions	Fiche
PRE-ALERTE	
Se mettre en pré-alerte : contacter les membres du PCC	OP_3 / OP_5
Réaliser le circuit des points sensibles (reconnaissance terrain) – <i>contact élu d'astreinte</i>	AL_5 / AL_6
Alerter la population exposée aux risques d'inondations ainsi que les ERP prioritaires	AN_19, 20, 21 AL_7

GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Informers la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	Activation NUM_5
Informers Brigade Pavilly ou Centre Opérationnel Gendarmerie	NUM_5
Installer un périmètre de sécurité sur zones prioritaires	FI_9
Dévier la circulation	FI_11
Diffuser l'alerte à la population	AL_7
Alerte population – exemple de message	FI_20
Aide rédaction Communiqué de presse	FI_23
Mener des évacuations préventives	FI_24
Proposer des solutions d'accueil & d'hébergement	FI_25
Proposer des solutions de ravitaillement	FI_26
Anticiper la rupture en alimentation électrique	FI_28
Fermer les réseaux d'alimentation électriques sur les ERP exposés	FI_28 / FI_30

RETOUR A LA NORMALE / POST-CRISE	
Appuyer la population dans le retour vers une normale (nettoyage, relogement, démarches administratives)	FI_34
Diffuser l'information sur l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles	AN_17 à 20
Faire une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	AN_21

Fiche Action – Événement : Cavités souterraines

Si un événement « cavités souterraines » survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Actions	Fiches
PRE-ALERTE	
Sécuriser la zone si prémices – Périmètre de sécurité	FI_9

GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Informar la Préfecture – SIRACED-PC	NUM_5
Sécuriser la zone – Périmètre de sécurité	FI_9
Déviarion de la circulation	FI_11
Diffusion de l'alerte à la population	AL_7
Alerte population – exemple de message	FI_20
Aide rédaction Communiqué de presse	FI_23
Evacuation	FI_24
Accueil & Hébergement	FI_25
Restauration	FI_26

RETOUR A LA NORMALE / POST-CRISE	
Diffuser l'information sur l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles	AN_17 à 20
Faire une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	AN_21

Fiche Action – Événement : Transport de matières dangereuses

Si un événement « Transport de matières dangereuses » survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Le DOS s'en remet aux sapeurs-pompiers (COS), conseillers techniques en la matière.

Suivant le type d'accident de TMD et la nature du produit en cause, il pourra être décidé d'évacuer ou de confiner tout ou partie de la population.

En cas d'évacuation, les personnes doivent se diriger dans le sens contraire du vent en suivant les consignes de sécurité émises par les sapeurs-pompiers.

Les itinéraires d'évacuation dépendent directement du lieu de sinistre.

Actions	Fiches
GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Demander l'intervention des sapeurs-pompiers	NUM_6
Informers la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	NUM_5
Périmètre de sécurité – Risque TMD	FI_9
Déviations de la circulation	FI_11
Diffusion de l'alerte à la population	AL_7
Alerte population – exemple de message	FI_20
Aide rédaction Communiqué de presse	FI_23
Evacuation	FI_24
Confinement	FI_27
Accueil & Hébergement	FI_25
Restauration	FI_26
RETOUR A LA NORMALE / POST-CRISE	
Déconfinement	FI_27
Informers la population et les ERP de la fin de l'alerte	AL_7 NUM_19 à 22

Fiche Action – Événement : Canicule

PLAN CANICULE COMPLET : AN_29

Si un événement « canicule » survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Le Plan National Canicule se structure en 4 niveaux de gestion :

Le niveau 1 - veille saisonnière (Carte de vigilance verte). Il est activé chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive. Le numéro vert du ministère de la santé : **0 800 06 66 66** est activé le **21 juin**, jour de l'été, sauf prévisions saisonnières nécessitant une ouverture préalable.

Le niveau 2 - avertissement chaleur (Carte de vigilance jaune). Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé.

Le niveau 3 - alerte canicule (Carte de vigilance orange). Il est déclenché par les préfets de départements et correspond à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la prise en charge, notamment des personnes à risque.

Le niveau 4 - mobilisation maximale (Carte de vigilance rouge). Il est déclenché au niveau national par le Premier Ministre, sur avis du Ministre chargé de la santé et du Ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire, associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Actions	Fiches
NIVEAU 1 : VEILLE SAISONNIERE	
Mise à jour de la liste des personnes vulnérables du registre	Fichier CCAS
NIVEAU 2 : AVERTISSEMENT CHALEUR	
Diffuser de l'information sur la canicule Facebook, bulletin communal, site internet	AL_7
NIVEAU 3 : ALERTE CANICULE	
Diffuser de l'information sur la canicule panneaux lumineux, application mobile, site internet, réseaux sociaux, radio locale	AL_7
Informers les ERP	NUM_19 à 22
Alerter les personnes vulnérables par téléphone	CCAS
Adapter le travail des agents techniques	OP_11
Distribuer la climatisation mobile dans les ERP prioritaires	-
Vérifier les stocks de bouteilles d'eau	-
NIVEAU 4 : MOBILISATION MAXIMALE	
Diffusion de l'alerte à la population	AL_7
Alerter les personnes vulnérables	AN_29
Visiter les personnes vulnérables	AN_29
Ouvrir un lieu climatisé ou frais (Église)	
Assurer une distribution de bouteilles d'eau aux personnes vulnérables	

Fiches actions

Fiche Action – Événement : Episode neigeux

PLAN GRAND FROID COMPLET : AN_30

Si un fort épisode neigeux survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Actions	Fiches
PRE-ALERTE	
Se mettre en pré-alerte : contacter les membres du PCC	AL_4 OP_3 ou OP_5
Alerter la population	

GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Informar la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	NUM_5
Anticiper la rupture en alimentation électrique	FI_28
Installer un périmètre de sécurité	FI_9
Déviation de la circulation	FI_11
Déneigement de la voirie	FI_12
Evacuation	FI_24
Accueil & Hébergement	FI_25
Restauration	FI_26

Fiches actions

Fiche Action – Événement : Vent violent / Tempête

Si un événement de vent violent ou de tempête survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Actions	Fiches
PRE-ALERTE	
Se mettre en pré-alerte : contacter les membres du PCC	AL_4 OP_3 ou OP_5
Alerter la population	AL_7

GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Informar la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	NUM_5
Anticiper la rupture en alimentation électrique	FI_28
Installer un périmètre de sécurité	FI_9
Déviar de la circulation	FI_11
Interdire l'accès aux zones boisées / forêts	AN_11
Evacuation	FI_24
Hébergement	FI_25
Restauration	FI_26

RETOUR A LA NORMALE / POST-CRISE	
Appuyer la population dans le retour vers une normale (nettoyage, relogement, démarches administratives)	FI_34

Fiche Risque : Nombreux impliqués / Terrorisme

La liste des actions ci-dessous est non-exhaustive, et sera mise en œuvre en fonction de la situation.

Lors de ce type d'évènement, le DOS s'en remet aux sapeurs-pompiers, au SAMU ou aux gendarmes (COS), conseillers techniques en la matière, notamment pour ce qui concerne l'identification de la localisation d'un Poste Médical Avancé, et la définition du périmètre de sécurité. La commune met à disposition de la Préfecture son matériel communal, ses agents ou encore ses lieux d'accueil pour faciliter la gestion de l'évènement.

Actions	Fiche
GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Informier la Préfecture – SIRACED-PC	NUM_5
Se mettre en lien avec le SDIS	NUM_6
Sécuriser le secteur : Périmètre de sécurité	FI_9
Mettre en œuvre des déviations de la circulation	FI_11
Ouvrir un lieu d'accueil de la population (CARE)	MO_7
Assurer le ravitaillement & l'hébergement temporaire	FI_25 / FI_26
Informier la population AVEC L'ACCORD DE LA PREFECTURE	AL_7

Fiche Action – Événement : Sanitaire

Si un risque sanitaire survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions. **Ces actions doivent être priorisées au regard de la situation.**

Actions	Fiches
PRE-ALERTE	
Activer ou mettre en veille active la cellule de crise	AL_4 OP_3 ou OP_5
Solliciter les membres de la Réserve Communale pour veille dans leur quartier	FI_21 (En cours de mise en place)

GESTION DE CRISE / DECLENCHEMENT DU PCS	
Suivre les directives de l'ARS ou de la préfecture	
Informar la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	NUM_5
Contactar les personnes vulnérables par téléphone	
Communiquer auprès de la population les numéros utiles, consignes de sécurité, informations concernant la commune (fonctionnement services publics notamment)	AN_28 (En cours)
Identifier un lieu pour mettre en place un centre de vaccination	MO_8
Mettre en place un réseau d'aide des personnes vulnérables	

RETOUR A LA NORMALE / POST-CRISE	
Fin de crise : informer la population	AL_7

Actions de solidarité à mener :

- Organiser un service de livraison ou de drive pour les commerces communaux et locaux
- Mettre en place un système de distribution des devoirs pour les enfants de l'école
- Mettre en place un atelier de confection de masques

Fiches actions

Installer un périmètre de sécurité

Responsable PCC	MOYENS
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	Direction des Routes PM et Gendarmerie
Mise en œuvre terrain	Services techniques Département
Objectifs	Empêcher l'accès en voiture ou à pied à une zone à risque

ACTIONS

Définir le périmètre de sécurité à établir avec le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et le Commandant des Opérations de Secours (COS) le cas échéant.

Contacteur la Direction des routes pour transmettre les points de barrage des routes prévus et identifier les possibilités de déviation de la circulation

Contacteur la PM et/ou la Gendarmerie pour demander un appui sur la gestion de la circulation

Coordonner la mise en œuvre du barrage des routes identifiées et l'installation des déviations par les agents techniques avec le matériel communal

Préparer l'arrêté municipal d'interdiction d'accès et le faire signer par le Maire

En cas d'accident de Transport de Matières Dangereuses

La conduite à tenir tient compte de la nature du produit : confinement ou évacuation.

Le périmètre de sécurité est déterminé par les sapeurs-pompiers (SDIS) en fonction de la nature du produit (nature du produit, débit de fuite ou surface polluée, enjeux exposés...).

L'installation du périmètre de sécurité est assurée par les équipes du SDIS et les forces de l'ordre qui assurent également le blocage du périmètre.

Périmètre de sécurité – risque TMD

Accident Transport de Matières Dangereuses

La conduite à tenir tient compte de la nature du produit : confinement ou évacuation.

Le périmètre de sécurité est déterminé par les sapeurs-pompiers (SDIS) en fonction de la nature du produit (nature du produit, débit de fuite ou surface polluée, enjeux exposés...).

L'installation du périmètre de sécurité est assurée par les équipes du SDIS et les forces de l'ordre qui assurent également le blocage du périmètre.

Responsable PCC	MOYENS
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	SDIS, Direction des Routes, PM et Gendarmerie
Mise en œuvre terrain	SDIS, Gendarmerie
Objectifs	Empêcher l'accès en voiture ou à pied à une zone à risque

ACTIONS

Avec le Commandant des Opérations de Secours (COS), le Directeur des Opérations de Secours (DOS), définir le périmètre de sécurité à établir

Avec le COS, contacter la Direction des routes pour identifier les points de barrage des routes prévus et identifier les possibilités de déviation de la circulation

Informar la DREAL pour une pollution de l'air ou du sol

Met à la disposition des équipes du SDIS/ des forces de l'ordre le matériel nécessaire pour compléter les moyens de ces services.

Assurer l'installation de la pré-signalisation

Préparer l'arrêté municipal d'interdiction d'accès et le faire signer par le Maire

Fiches actions

Gérer la circulation

Responsable PCC	MOYENS
Avec l'appui de	SECRETAIRE OPERATIONNEL
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	Direction des Routes PM et Gendarmerie
Mise en œuvre terrain	Services techniques Direction des routes

Objectifs	Empêcher l'accès en voiture à une zone à risque
------------------	---

ACTIONS

Contacter Direction des routes pour transmettre les points de barrage des routes prévus et identifier les possibilités de déviation de la circulation

Contacter la PM et/ou la Gendarmerie pour demander un appui sur la gestion de la circulation

Coordonner la mise en œuvre du barrage des routes identifiées par les agents techniques avec le matériel communal

Préparer l'arrêté municipal d'interdiction de circuler et le faire signer par le Maire

ROUTES A ENJEUX

N°	Secteur	Point de barrage	Observations
1	CV	Intersection Rue Pierre et Marie Curie et Paul Painlevé	
2	Boieldieu S	Bas Avenue Boieldieu	
3	Boieldieu S	Avenue Kennedy	
4	Badin	Rue Auguste Badin	
5	Boieldieu S	RD 6015	
6	ZC	Ronds-points	
7	Lalizel	Rue Lalizel, Rue Jules Ferry, Rue André Maurois	
8	Badin	Ancienne route de Villers-Écalles	
9	Boieldieu S	Rond-point Arnaud Beltrame (« Gardi »)	

Fiches actions

Déneigement de la voirie

Responsable PCC	MOYENS
------------------------	--------

Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS

Partenaires opérationnels	Direction des Routes
Mise en œuvre terrain	Services techniques

Objectifs	Déneiger les axes principaux
------------------	------------------------------

ACTIONS

Réception info de la Direction des routes pour informer de la mise en œuvre du déneigement

Mobilisation équipe terrain avec matériel

Mettre en œuvre circuit prioritaire – voir ci-dessous

Mettre en œuvre circuit secondaire

Circuit Prioritaire Viabilité Hivernale :

- Rue Pierre et Marie Curie
- Avenue Boieldieu
- Avenue Kennedy
- Avenue Aristide Briand
- Rue Denis Papin
- Rue Gericault
- Rue du Docteur Salles
- Rue Ambroise Paré
- Boulevard de Normandie
- Rue de la Liberté
- Rue André Malraux
- Rue Philibert Delorme
- Rue des Sylphides
- Rue Titelouze
- Rue Daniel Aubert
- Sente Botte
- Rue Madeleine Vernet
- Rue Thomas Corneille
- Rue Louis Leseigneur
- Rue des Martyrs
- Rue Catherine Bernard
- Rue Paul Painlevé
- Rue Jean Restout
- Rue Jean Jouvenet

Fiches actions

Gestion personnes vulnérables – Grand froid

Responsable PCC	CCAS / Référent : Isabelle MORIN
Elus Référents	CCAS : M. LEJEUNE / PM : M. DETALMINIL
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	PM / Tel astreinte : Tel élu de garde :
Mise en œuvre terrain	PM / CCAS
Objectifs	Accompagnement social / Hébergement d'urgence

ACTIONS à la suite de la détection d'une personne sans abri	Qui ?
Si urgence, contacter le 115	Tous
Aller à la rencontre des personnes, et envisager les solutions	PM / CCAS
Contacter le CCAS pour trouver une solution d'hébergement	PM
Rechercher une solution d'hébergement si la personne accepte	CCAS
Rechercher aide alimentaire avec partenaires	CCAS
Si besoin, transporter la personne vers un lieu d'accueil	PM ou Maraudes de Rouen
Proposer une douche à une personne sans abri dans les vestiaires du Ping Pong	CCAS ou PM
Remettre un kit d'hygiène, couvertures	CCAS ou PM
Centre Hospitalier de Barentin (lit en cas d'urgence) hors COVID-19	CCAS

Gestion de l'accueil périscolaire en cas de neige

En attente

Suivre les infos météo inondations

La commune est abonnée à plusieurs services de MétéoFrance lui permettant de recevoir des informations sur la situation lors d'intempéries (orages, inondations) :

- APIC : être averti lorsque les précipitations en cours revêtent un caractère exceptionnel sur la commune ou les communes environnantes.
- Vigicrues Flash : être averti d'un risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de la commune non couverts par la vigilance crue comme c'est le cas pour l'Austreberthe

La commune reçoit également les mises en vigilances locales du SMBVAS par mail (DGS, PM, DST, DST adjoint).

Destinataires : MàJ août 2021

Mode d'avertissement téléphonique :

- : Astreinte PM
- : DGS
- : Elu d'astreinte
- : Conseiller délégué aux ST

Mode d'avertissement SMS :

- : Astreinte PM
- : DGS
- : Elu d'astreinte
- : Conseiller délégué aux ST
- : DST
- : DST adjoint
- : DGA

Mode d'avertissement Mél :

- : Astreinte PM
- : DGS
- : Elu d'astreinte
- : Conseiller délégué aux ST
- : DST
- : DST adjoint
- : DGA

Surveiller les ouvrages du SMBVAS

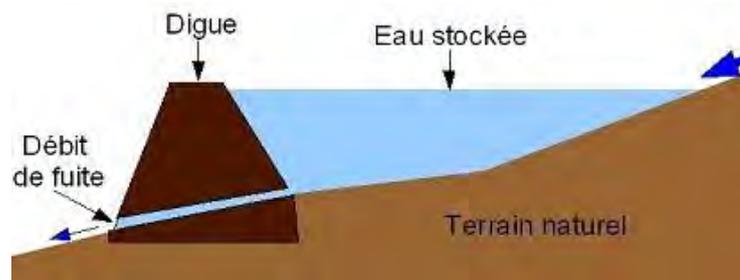
Dans le cadre d'une alerte au risque inondations ou orages violents, le circuit de pré-alerte comprend la surveillance des ouvrages hydrauliques du SMBVAS.

Comment fonctionnent ces ouvrages ?

Ces ouvrages sont :

1. des digues qui coupent un axe de ruissellement naturel où
2. des bassins réalisés dans un axe de ruissellement où
3. une combinaison des deux.

Un orifice prévu dans la digue permet l'évacuation de l'eau avec un débit contrôlé appelé débit de fuite. Le débit de fuite est calculé de manière que l'ouvrage se vide en une journée. En effet, l'ouvrage doit être capable d'accueillir deux pluies catastrophiques consécutives.



DOS

Le DOS nomme le responsable de la pré-alerte	
Contacte le SMBVAS si l'ouvrage déborde ou si des fuites ou affouillement sont constatés	NUM_11

RESPONSABLE DE LA PRE-ALERTE

Vérifie le niveau de remplissage des ouvrages, la présence de fuites potentielles hors des endroits prévus ou la présence d'affouillement en aval.	PM
--	----

Fiches actions

Animer une cellule de crise

Objectifs :

- Permettre au DOS d'avoir une vision globale de la situation et d'être en mesure de prioriser les actions de sauvegarde
- Faciliter le travail des différents responsables pour assurer la cohérence et la pertinence des actions engagées

Quelques éléments permettant l'animation d'une cellule de crise :

S'appuyer sur des responsables efficaces

- Bien répartir les missions aux différents responsables
- Leur demander de préparer un point de situation (enjeux et problématiques) de leur sujet dans 10 à 15 min après leur arrivée. [Ex : Responsable logistique : Recensement des agents et élus disponibles + création du tableau de suivi ; point matériel nécessaire pour l'évènement]

Assurer la cohésion du groupe et la transparence des infos

- Réaliser de manière régulière des **points de situation** pour toute la cellule de crise : synthèse de la situation (secteurs touchés, personnes évacuées, etc.) et tour de table au cours duquel chaque responsable fait remonter ses principaux enjeux et difficultés rencontrées
- Permettre que la main courante soit visible par tous
- Utiliser un paperboard ou un tableau blanc pour mettre en évidence les principales infos (ex : secteurs touchés, routes impraticables, nombre de personnes accueillies au CARE, etc.)
- S'assurer de la gestion des moyens humains disponibles (services, élus, RCSC) : tableau de recensement et de suivi

Assurer un cadre de travail optimal

- Essayer de réduire le niveau sonore de la salle : appels des responsables vers terrain à l'écart (salle annexe si possible)
- Privilégier une réception des appels des administrés à la mairie à part du PCC, en s'assurant que la personne au téléphone connaît les consignes à donner, et assure la bonne transmission des besoins et des renseignements (main courante réception appels administrés)
- Prévoir collation et boissons
- Anticiper la nécessité d'une relève au PCC

Fiches actions

Diffuser l'alerte à la population

Responsable PCC	POPULATION
Avec l'appui de	SECRETAIRE OPERATIONNEL, RESPONSABLE MOYENS
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	Préfecture
Mise en œuvre terrain	Responsable Population, ou Communication ou Services techniques
Objectifs	Alerter la population d'une situation à risque et transmettre les bons comportements à adopter

ACTIONS	FICHE
Définir la population à prévenir, le moyen d'alerte à privilégier et le moment le plus pertinent pour le passage de l'alerte	AL_7
Rédiger le message d'alerte et les consignes à donner	FI_20
Prévoir l'information complémentaire à la population via les vecteurs habituels	OP_12
Rédiger un communiqué de presse	FI_23
Alerte par Sirène : <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque la situation touche toute la commune - Lorsque la situation est de grande ampleur et URGENTE 	VOLET ALERTE
Alerte par automate d'appel : <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque la situation touche toute la commune ou lorsqu'on ne souhaite toucher qu'une partie des habitants (listes) ex : parents d'élèves, habitations inondables, personnes vulnérables 	VOLET ALERTE
Alerte par Ensemble Mobile d'Alerte : <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque la situation touche une partie restreinte de la commune - Pour alerter d'une évacuation d'un secteur dans la nuit (GSM éteints) 	VOLET ALERTE
Alerte et diffusion des consignes par radio : <ul style="list-style-type: none"> - Faire une demande à la Préfecture 	VOLET ALERTE

Fiches actions

Diffuser l'alerte aux ERP et lieux publics

Responsable PCC	ERP
Avec l'appui de	SECRETAIRE OPERATIONNEL
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	
Mise en œuvre terrain	Responsable ERP et/ou agent d'accueil
Objectifs	Alerter les ERP et bâtiments public d'une situation à risque et transmettre les bons comportements à adopter

ACTIONS	FICHE
Identifie les ERP et lieux publics ouverts parmi la liste	NUM_19 à 22
Identifie les événements ou locations de salle en cours avec l'aide de l'agent Régie-Famille	NUM_17 NUM_18
Rédige le message d'alerte et les consignes à donner	FI_23
Contact par téléphone les responsables de chaque lieu et transmets les consignes	NUM_19 à 22
Recueille pour chaque établissement les informations nécessaires	
Assure le suivi et l'échange d'information	OP_15
Informe les ERP lorsque l'alerte est levée	OP_15 et OP_12

Exemple de message d'alerte à la population

Composition du message d'alerte :

- Attirer l'attention : utiliser le mot « alerte »
- Source et nature de l'accident/événement
- Lieu précis de l'accident/événement (s'il ne concerne pas toute la commune)
- Caractériser le danger et prescrire le comportement à adopter
- Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation
- S'il s'agit d'une évacuation, indiquer les points de rassemblements et préciser que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identité, médicaments.

Consignes individuelles de sécurité	Fiche associées
Risque Inondations	RI_11
Risque Cavités souterraines	RI_16
Risque Transport de Matières Dangereuses	RI_21
Risque Canicule	RI_32
Risque Épisode neigeux	RI_35
Risque Vent violent / Tempête	RI_27

Alerte sans évacuation des populations

« Alerte, Alerte, Alerte. Un risque X menace le quartier/hameau/commune de Barentin. Comportement à adopter face au risque X. Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité et écoutez la radio X pour vous tenir au courant de l'évolution de la situation ».

Alerte avec évacuation des populations

« Alerte, Alerte, Alerte. Suite à l'accident/l'événement qui a eu lieu à XXX.
Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
Rejoignez le lieu de regroupement Suivez les instructions des forces de l'ordre. Munissez-vous à minima de vos papiers d'identité et médicaments. »

Alerte confinement

« Alerte, alerte, alerte. Suite à un accident de transport de matières dangereuses, sur la route à l'intersection sur la commune de Barentin, vous devez impérativement vous mettre à l'abri. Enfermez-vous dans un local de préférence sans fenêtres, en bouchant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la ventilation, la climatisation et le chauffage. Écoutez la radio XXX pour vous tenir au courant de l'évolution de la situation. »

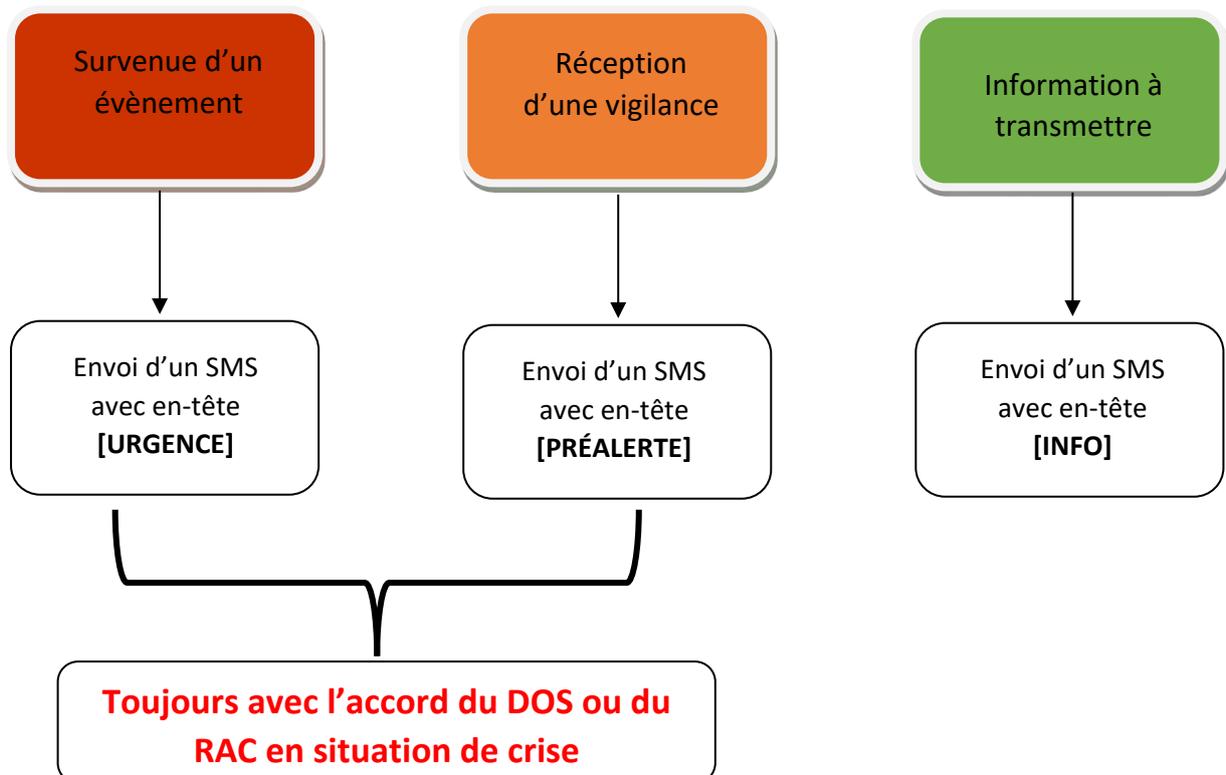
Fiches actions

Mobiliser la RCSC

Pour rappel :

Durée des périodes d'intervention

- Maximum **15 jours ouvrables par an**
(Tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés)
- Dans la **limite de 24 heures par semaine**



La personne référente de la Réserve Communale de Sécurité Civile sera responsable de la gestion de cette cellule du début à la fin de l'évènement.

Elle s'assurera de son bon fonctionnement, de la mise en pré-alerte ou alerte de la RCSC jusqu'à la levée de la crise.

Le responsable devra :

- S'assurer de la disponibilité des réservistes,
- Mettre en place les plannings de mobilisation (heures d'arrivée/heure de départ – à quel poste),
- Affecter les réservistes ou il y a besoin en parallèle avec le responsable logistique et le responsable population,
- Avoir un suivi régulier de la RCSC,

S'occuper si nécessaire du ravitaillement.

Fiches actions

Fiche référent Alerte

Possibilité de mise en place avec la RCSC

Cette fiche doit être adaptée et distribuée à chaque référent de hameau identifié.

Rappel Consignes de Sécurité :

- ✓ Ne pas vous mettre en danger pour passer l'alerte, notamment en cas d'intempéries (vent violent, zones inondées, verglas)
- ✓ Ne pas passer l'alerte par porte-à-porte si la consigne est le confinement. Se confiner.
- ✓ S'équiper du gilet fluo mis à disposition par la mairie

Réception du message Mairie :

Date : Heure :

Numéro Mairie à rappeler :

Contenu du message à transmettre :

Type d'évènement :

Période : en cours

À venir : créneau horaire :

Consignes spécifiques :

Secteur (ici exemple)

- ✓ Cocher les cases des habitations pour lesquelles l'alerte a été transmise.
- ✓ Une fois la ronde terminée, transmettre ces données à la mairie.

Route/Hameau/Quartier			
<input type="checkbox"/> Référent 1 : Monsieur XXX			
<input type="checkbox"/> Référent 2 : Madame XXX			
Numéros d'habitations (exemple)	Rue ou lotissement	Nbre d'habitations	Population approximative
	-		
	-		
	-		
Route/Hameau/Quartier (TOTAL)			

Rédaction d'un communiqué de presse

Objectifs :

- Informer la population sur l'évolution de la situation afin de répondre aux incertitudes
- Contrôler les informations fournies
- Répondre aux attentes des médias
- Alléger la « pression médiatique » sur le Poste de Commandement Communal afin de lui préserver une liberté d'action

Quelques règles générales sur le communiqué de presse :

- S'en tenir aux faits (pas d'interprétation) ;
- Faire court et précis (éviter le trop d'information) ;
- Préciser le contexte, la nature des risques (si elle est connue) et les consignes exactes ;
- Si vous n'avez pas d'informations, il faut le dire ;
- Il vaut mieux un message qui annonce « pour le moment, nous n'avons pas de détails sur l'événement mais dès que nous aurons d'autres informations concrètes, nous les fournirons sans délais » que de ne rien dire ;
- Veiller à l'uniformité des messages (pour cela, éviter de se précipiter lors du premier message qui risque de ne pas donner la bonne information) ;
- Ne pas être alarmiste, ni optimiste ;
- Assurer une information régulière, surtout si une mise à l'abri a été préconisée.



Faire valider le communiqué de presse par le DOS (Maire ou Préfet) avant toute diffusion

Fiches actions

Procéder à des évacuations préventives

Responsable PCC	DOS
Avec l'appui de	Responsable POPULATION, ERP et MOYENS
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	Gendarmerie - SDIS
Mise en œuvre terrain	PM

Objectifs	Réaliser une évacuation préventive d'un secteur afin de mettre en sécurité la population. Si l'évacuation doit être menée pendant un évènement, voir avec le SDIS.	
ACTIONS		FICHE
Définit la population à évacuer et identifie les personnes à mobilité réduite		FI_24
Définit le lieu de rassemblement		MO_7
Définit l'itinéraire d'évacuation et le plan de circulation		MO_8
Lors des évacuations de longues durées, mettre en place des patrouilles dans les quartiers évacués afin de les sécuriser et de les protéger contre le pillage. Si besoin, solliciter la gendarmerie		NUM_5 NUM_3
Informe la Préfecture – SIRACED-PC		NUM_5
Diffuse aux populations concernées et aux ERP l'ordre d'évacuer, les modalités d'évacuation et le lieu de rassemblement		OP_12 – GÉDICOM NUM_19 à 22
Assure l'organisation et la logistique du lieu de rassemblement de la population, et des scolaires le cas échéant		OP_14 OP_15 / OP_16
Recense les personnes évacuées (qui et vers où) :		AN_3
- Formulaire opérationnel : Fiche recensement personnes évacuées		MO_8

Quelques règles pour l'évacuation :

- Toute décision d'évacuation doit être notifiée au Préfet
- Ne pas séparer les familles
- Eventuellement prévoir la création d'un chenil pour l'accueil des animaux domestiques
- Consigner la situation en cas de refus d'évacuation. Eventuellement, procéder à une évacuation d'autorité (avec gendarmerie), en cas de danger grave

Fiches actions

Proposer des solutions d'accueil et d'hébergement

Responsable PCC	POPULATION
Avec l'appui de	Responsables ERP et MOYENS
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	Associations de Sécurité Civile – Préfecture Réserve communale de Sécurité Civile
Mise en œuvre terrain	Responsable CARE
Objectifs	Assurer l'accueil et l'hébergement des populations impactées dans de bonnes conditions matérielles.

ACTIONS	FICHE
Recense le nombre de personnes à accueillir / héberger	OP_14
Définit le lieu d'accueil et d'hébergement privilégié pour l'évènement en question	OP_16
Informe la Préfecture de l'ouverture du lieu – SIRACED-PC	NUM_5
Assure l'organisation et la logistique du lieu d'accueil et d'hébergement de la population, et des scolaires le cas échéant	OP_15 OP_16
Informe la population sur l'ouverture du lieu aux sinistrés, naufragés de la route, etc.	OP_12
Prend contact avec les associations agréées de la sécurité civile pour une demande de matériel de couchage Prendre contact avec la Préfecture pour appuyer la demande de matériel de couchage auprès des associations agréées de sécurité civile, si besoin.	NUM_12 NUM_5
Si nécessaire, demande l'intervention d'association de sécurité civile ou de la CUMP pour assurer un soutien psychologique aux impliqués ou sinistrés.	NUM_12
Mobiliser les lieux d'hébergement privés pour de l'hébergement d'urgence	MO_14

RESPONSABLE CARE

Assure l'organisation et la logistique sur site du lieu de l'hébergement : installation zone d'accueil, zone d'information ; zone de ravitaillement ; zone d'hébergement
Assure la gestion administrative du lieu d'accueil (entrées et sorties) : - Formulaire opérationnel : Fiche gestion des lieux d'accueil
Recueille au sein les besoins ou situations particulières (femmes enceintes, personnes vulnérables, traitements médicamenteux nécessaires...)
Assure une information régulière du PCC sur la situation (effectif présents, situations particulières, besoins)

Demande de matériel de couchage

En cas de besoin de matériel de couchage, les associations agréées de sécurité civile peuvent être intégrées aux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics (article 35 de la loi de modernisation du 13 août 2004).

Fiches actions

Proposer des solutions de ravitaillement

Responsable PCC	MOYENS
Avec l'appui de	Responsable POPULATION
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	Réserve Communale de Sécurité Civile Association de Sécurité Civile
Mise en œuvre terrain	Personnel de restauration scolaire Services techniques pour transport
Objectifs	Assurer un repas aux populations exposées et gestionnaires de crise.

ACTIONS	FICHE
Recense le nombre de personne à nourrir (gestionnaire de la crise compris)	OP_16
Recueillir les besoins particuliers (allergies, femmes enceintes...)	
Mobilise le personnel du service de restauration scolaire et cuisine centrale, ainsi que les services techniques pour transport	NUM_3
Identifie avec le personnel du service de restauration scolaire les besoins en vivre nécessaires au regard des éventuels stocks et du nombre de repas à servir	NUM_3 OP_16
Mobiliser les commerces conventionnés pour le ravitaillement (Convention avec Carrefour à mettre en place)	MO_15
Assure la distribution des repas avec le camion frigorifique - Possibilité de mobiliser les associations agréées de la sécurité civile	ST

Fiches actions

Confinement

Responsable PCC	DOS
Avec l'appui de	Responsable POPULATION, MOYENS et ERP
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	
Mise en œuvre terrain	Secrétariat

Objectifs	Assurer la sécurité des habitants mais aussi des gestionnaires de crise	
ACTIONS		FICHE
Avec le COS, définit la zone de confinement		OP_9
Recueille les précautions spécifiques en fonction du produit concerné auprès du SDIS		NUM_6
Confine la salle du PCC : fermeture des portes et fenêtres, arrêter climatisations et ventilations, calfeutrer portes, fenêtres et aérations.		
Diffuse aux populations concernées ainsi qu'aux ERP les consignes à respecter		
Recueille pour chaque établissement les informations nécessaires : - Compléter la fiche lieux publics et ERP – Questionnaire identification		AN_6

Consignes à respecter lors d'un ordre de confinement :

	Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.		Éviter toute flamme ou étincelle NE PAS FUMER
	Fermer les portes, les fenêtres et toutes ouvertures vers l'extérieur Arrêter les climatisations et les ventilations		NE PAS TÉLÉPHONER Libérer les lignes pour les secours
	Calfeutrer les portes, les fenêtres et les aérations		NE PAS ALLER CHERCHER VOS ENFANTS A L'ÉCOLE Ils sont pris en charge
	Ecouter la radio France Bleu Haute-Normandie 100.1		



Attention, le **déconfinement** doit se faire de manière progressive. Aérer convenable chaque salle confinée, avant d'entrer dans le reste du bâtiment

Anticiper la rupture en alimentation électrique

Lors de nombreuses intempéries (tempête, inondation, neige, etc.), le réseau d'alimentation en énergie électrique peut être touché, et rompre de manière plus ou moins longue la fourniture d'énergie. Cela peut impacter :

- L'éclairage et le chauffage privé et communal
- Les communications téléphoniques
- L'éclairage public et les feux tricolores
- Certaines activités agricoles ou commerciales
- Les personnes vulnérables, dépendantes de l'électricité
- Etc.

Responsable PCC	DOS
Avec l'appui de	Responsable MOYENS et POPULATION
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	ENEDIS
Mise en œuvre terrain	Correspondant Intempéries
Objectifs	Anticiper la rupture en alimentation électrique, et limiter le temps de coupure du réseau

ACTIONS	FICHE
Mobilise le Correspondant Intempéries et lui rappelle les consignes de sécurité	OP_17
Identifie les lieux prioritaires pour une réalimentation en énergie électrique	
Identifie les personnes vulnérables, notamment celles dépendantes d'une alimentation en énergie électrique	GÉDICOM AN_12
Identifie les secteurs et habitations les plus exposés au risque de rupture de l'alimentation en énergie électrique (transformateurs inondables, réseau non-enterré, zones boisées)	PRÉ_1 FI_28
Vérifie le fonctionnement du groupe électrogène	

En cas de rupture avérée de l'alimentation en énergie électrique, c'est le **Correspondant Intempéries** qui dresse le premier diagnostic sur le terrain et fait le lien avec la cellule de crise (remontée d'information sur secteurs touchés) et avec les équipes d'ENEDIS.

Fiches actions

Accéder aux bâtiments communaux

Lors de la survenue de certains évènements perturbants, comme une inondation ou lors d'une évacuation, il peut être nécessaire de couper les réseaux d'alimentation.

Responsable PCC	LOGISTIQUE
Avec l'appui de	
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	
Mise en œuvre terrain	Services Techniques
Objectifs	Mettre en sécurité le système électrique des bâtiments communaux

ACTIONS	FICHE
Détermine les bâtiments communaux exposés	NUM_19
Priorise les bâtiments dont il faut couper l'alimentation	FI_28
Mobilise le personnel technique et les moyens d'ouverture des compteurs	NUM_3 NUM_4
Intervient sur les bâtiments pour couper les réseaux d'alimentation exposés	FI_28

Fonctionnement de l'accès aux bâtiments sur la commune :

- Pass général permettant d'accéder à tous les bâtiments communaux (sauf bureau maire et DGS, et établissements scolaires André Marie et Pape Carpentier) détenu par : Cadres ST, PM, DGS, DGA, agents polyvalents des services techniques.
- Aux services techniques : double de chaque clef de chaque bâtiment
- Astreinte PM : clef permet d'accéder à tous les bâtiments
- Élus : clef de la Mairie

Bâtiment	Détenteurs clefs
Mairie	Maire, adjoints, secrétaires, agents mairie
Service techniques	DGS, PM, DST, Dir Adjoint ST, Gérant clefs,
Gymnases	Gardiens, Responsable mairie (M. Chaignon)
RPA Rosemonde Gérard	Gardien + boitier sur chaque porte
RPA Richepin	Gardien + boitier sur chaque porte
Etablissements scolaires	ST, PM, Responsable Enfance

Cartographie du réseau ENEDIS – Distribution énergie électrique

En attente

Fiches actions

Soutenir les personnes vulnérables aux canicules

Responsable PCC	POPULATION
Avec l'appui de	Responsable MOYENS
Rappel : toutes les décisions d'actions sur le terrain doivent être soumises au RAC et/ou au DOS	
Partenaires opérationnels	Réserve Communale de Sécurité Civile
Mise en œuvre terrain	Personnel communal disponible
Objectifs	S'assurer du bien être des personnes vulnérables lors de fortes chaleurs

ACTIONS	FICHE
Identifier les personnes vulnérables aux canicules avec le registre des personnes vulnérables et la liste des habitations isolées Ajouter toutes populations pouvant être vulnérables et/ou isolées	GÉDICOM CCAS
Mobiliser les ressources nécessaires (agents, élus, associations...) pour assurer les appels téléphoniques et/ou visites	NUM_2 NUM_3 NUM_4
Mettre en place un circuit de visite des personnes vulnérables ou une répartition des appels aux personnes vulnérables	CCAS
Identifier des points de ravitaillement en eau minérale	
Préparer / Imprimer les consignes individuelles de sécurité – Risque Canicule à distribuer aux personnes visitées	RI_31
Tenir à jour un compte-rendu des personnes visitées et des actions réalisées	AN_4
Ouverture d'une salle municipale climatisée + Église	

- **Contacteur ou visiter les personnes vulnérables :**

- Diffuser les consignes et recommandations « Risque canicule »
- Demander si la personne reçoit des visites extérieures (famille, voisins, amis...)
- Recueillir les besoins, difficultés de la personne
- Distribuer de l'eau si nécessaire

Fiches actions

Accueil animaux

Responsable PCC	POPULATION
Avec l'appui de	MOYENS

Partenaires opérationnels	Associations, cliniques vétérinaires
Mise en œuvre terrain	PM, ST
Objectifs	Permettre un accueil des animaux domestiques Assurer la gestion de cheptels et troupeaux

ACTIONS	FICHE
Mettre en place un chenil pour l'accueil des animaux domestiques en cas d'évacuation ou d'habitations sinistrées	NUM_15
Mobiliser les associations locales (Biker Animal Force, SPA, etc)	NUM_15
Mobiliser les cliniques vétérinaires (convention avec clinique du Seuil de Caux pour accueil des animaux en divagation)	NUM_15

Mettre en place une chapelle ardente

Lors d'un évènement grave entraînant le décès de plusieurs personnes, la commune peut être amenée à mettre en place une chapelle ardente. Cette chapelle a pour objectif de gérer au mieux l'arrivée des corps, d'assurer leur meilleur traitement, mais aussi de permettre aux familles de victimes de venir se recueillir.

L'endroit choisi doit donc rigoureusement respecter plusieurs conditions :

- Une **accessibilité** par la route pour faciliter le travail des véhicules de transport de corps et l'arrivée des familles. Cependant, l'accès à la salle doit être contrôlé.
- La possibilité de créer un **local technique** pour les médecins légistes dans une salle adjacente
- La **salubrité** et l'**hygiène** du lieu : salle sèche, température réglable et/ou ne dépassant pas les 18°

D'autre part, la chapelle ardente doit respecter un principe **d'égalité du traitement** des corps :

- Cercueils espacés de manière égale en colonnes, afin de créer des voies de circulation
- Pas de signes religieux mais la possibilité pour les familles de s'entretenir avec un représentant de leur culte

La préfecture tient à jour une liste des établissements permanents (pompes funèbres) pouvant accueillir des corps, ainsi que des lieux potentiels pouvant devenir des chapelles ardentes.

Le choix et la gestion du lieu est attribué à opérateur unique, généralement nommé par le préfet, responsable de la répartition des tâches et missions de chacun.

ACTIONS	FICHE
Contacte le SIRACED-PC afin d'obtenir la liste des établissements permanents ou des potentiels lieux de chapelle ardente	NUM_5
Peut éventuellement demander la mise en place d'une chapelle ardente sur sa commune, avec la nomination d'un responsable pour choisir et gérer le lieu	AN_5 FI_33
Demande la mobilisation d'une CUMP (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique)	NUM_12
Apporte son soutien et sa connaissance de la commune au responsable de la chapelle ardente	
Assure le contrôle des entrées et sorties de la chapelle ardente via le formulaire	AN_5
Participe, si nécessaire, à l'accompagnement des familles vers les corps	

Fiches actions

Assurer un retour vers une normale

Une fois l'évènement terminé, la commune doit rester mobilisée pour accompagner le retour vers une normale. Elle peut mobiliser des Réservistes Communaux de Sécurité Civile ou des Associations de Sécurité Civile pour l'aider dans ce sens.

Assurer une assistance matérielle aux plus démunis : vêtements, affaires de toilette, etc.

- Créer un appel au don dans la commune
- Faire appel aux associations caritatives

Participer à la remise en état :

- Identifier les zones et foyers ayant subis des dommages
- Évaluer les dégâts et les besoins
- Prioriser les zones et les classer selon le type de besoin
- Mobiliser le personnel communal
- Aider les sinistrés à accéder à leur domicile, à protéger et nettoyer leurs habitations (aide à l'habitabilité) – **après avoir pris des photos du sinistre**
- Diffuser une liste des professionnels du bâtiment

Mettre en place un soutien et une aide psychologique auprès de la population, mais aussi des responsables de la gestion de crise :

- Choisir un lieu adapté, avec possibilité d'intimité (plusieurs petites unités), au plus près des sinistrés
- Informer la population de la création de ce lieu de soutien psychologique
- Demander la CUMP, ou la présence d'un psychologue, assistant social ou médecin
- Eventuellement mettre en place un numéro d'appel d'urgence (hors horaires de permanence)

Appuyer la population dans les démarches administratives :

- Mettre en place un Guichet Unique, en Mairie, ou en salle polyvalente pour les démarches d'assurance, ou pour refaire des papiers d'identité ou du conseil juridique.
- Rappeler aux sinistrés de prendre des photos des dégâts pour l'assurance
- Diffuser l'information sur l'indemnisation CATNAT

Gérer les déchets

- Dégager en priorité les voiries pour l'accès des secours
- Prévoir un site de stockage temporaire des déchets : accessible, hors zone inondable, n'ayant pas/peu d'impact sur l'environnement, et facilement restaurable
- Sensibiliser la population au tri des déchets (toxiques, bois, ferraille et tout venant) et les accompagner dans la démarche.

SOMMAIRE

Modèle de main courante	1
Fiche gestion des lieux d'accueil	2
Fiche recensement personnes évacuées	3
Fiche personne vulnérable visitée – canicule	4
Fiche gestion de la chapelle ardente	5
Fiche lieux publics et ERP – Questionnaire identification du public	6
Fiche de présence au PCC	7
Fiche action à réaliser	8
Fiche diagnostic Réseau de distribution électrique	9
Arrêté de déclenchement du PCS	10
Arrêté d'interdiction d'accès	11
Arrêté d'interdiction de circuler sur la route	12
Arrêté de réquisition – accusé de réception de l'ordre de réquisition	13-14
Arrêté d'interdiction d'une manifestation de plein-air pour risque météorologique	15
Modèle Ordre de mission – Agents Communaux	16
Information sur l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle	17
Dispositifs d'indemnisation dans le cas de catastrophes naturelles	18
Démarche ICatNat	19
Déclaration de l'autorité municipale décidant du dépôt de la demande CATNAT	20
Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	21
Fréquences des radios conventionnées	22
Fiche de mise à jour du système d'alerte « GALA » (Préfecture, Gendarmerie, SDIS)	23 -25
Réaliser un retour d'expérience	26-27
Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs + Affiche communale des risques	28
Plan Canicule COMPLET	29
Plan Grand Froid COMPLET	30
Tableau de gestion des disponibilités des réservistes	31
Tableau de gestion des réservistes mobilisés	32

Annexes

Fiche lieux publics et ERP – Questionnaire identification du public

Questionnaire rempli par :	
Date	
Heure	
Identification du lieu public	
Prénom, nom de la personne contactée	
Numéro de téléphone permettant de joindre l'établissement	
Demander à la personne de désigner au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone. (Si possible identité de la personne désignée.....)	
Combien de personnes sont présentes dans les locaux	
Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer / problème santé	
Y-a-t-il des femmes enceintes	
Combien y-a-t-il d'enfants (Indiquez leur âge)	
Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation	
Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)	
Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur	

Fiche diagnostic Réseau de distribution électrique

Compléter une fiche par incident constaté

Attention ne pas toucher aux fils même tombés à terre

Commune :

Adresse de l'incident :

Ou tout autre élément de localisation :

.....

Date : Heure :

Nom : Tél :

DEGATS APPARENTS SUR

	CONDUCTEURS	HTA 3 fils Longueur (m) ²	BT 4 ou 5 fils Longueur (m) ²
<input type="checkbox"/>	Conducteurs nus à terre		
<input type="checkbox"/>	Conducteurs isolés à terre		
<input type="checkbox"/>	Conducteurs emmêlés		
<input type="checkbox"/>	Arbres sur la ligne		

	CONDUCTEURS	HTA 3 fils Longueur (m) ²	BT 4 ou 5 fils Longueur (m) ²
<input type="checkbox"/>	Conducteurs nus à terre		
<input type="checkbox"/>	Conducteurs isolés à terre		
<input type="checkbox"/>	Conducteurs emmêlés		
<input type="checkbox"/>	Arbres sur la ligne		

Précisions sur l'environnement, sur l'accessibilité		
<input type="checkbox"/> Ecole	<input type="checkbox"/> Traversée de route	
<input type="checkbox"/> Champs	<input type="checkbox"/> Forêt	
Autres observations :		

Arrêté de déclenchement du PCS

Nous, Maire de la ville de Barentin,

VU Le CGCT et plus particulièrement les articles L2212-2 et L2212-4 concernant les pouvoirs de police du maire, ainsi que les articles L1424-8 et suivants relatifs aux réserves communales de sécurité civile,

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 13 et son chapitre IV,

VU le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif sur le Plan communal de Sauvegarde,

VU le Code de la Sécurité Intérieure, Livre VII, Art L731-3,

VU le plan communal de sauvegarde de la commune entré en application par arrêté municipal du ...,

VU les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant de (inscrivez l'événement ayant justifié la mise en œuvre du PCS) : _____ ...

VU la demande de Monsieur le préfet de la Seine-Maritime (éventuellement)

Arrête

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la commune sera mis en application à compter de ce jour àh.....

Article 2 : Copie du présent arrêté est communiquée à Monsieur le préfet de Seine-Maritime.

Barentin, le **mardi 5 octobre 2021**

Christophe BOUILLON
Maire de Barentin

Arrêté d'interdiction d'accès

Nous, Maire de la ville de Barentin,

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

VU les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le rapport d'expertise géotechnique établi par le cabinet géotechnique en date du

CONSIDÉRANT Qu'en raison de la menace grave de ... au droit des parcelles ... appartenant à M. et Mme ... avec incidence sur les parcelles ... appartenant à M. et Mme ... Il y a lieu d'interdire l'accès aux propriétés concernées à toutes personnes y compris les propriétaires, à l'exception des personnes dûment autorisées et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'accès aux propriétés ci-après énumérées est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception des personnes dûment autorisées et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier :

- Parcelle ... appartenant à M. et Mme ...
- Parcelle ... appartenant à M. et Mme ...

Article 2 : Cette interdiction sera maintenue tant que les mesures préconisées dans le rapport géotechnique susvisé établi par le cabinet géotechnique ... pour mettre fin aux risques encourus n'auront pas été réalisées.

Article 3 : Le présent arrêté, qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie ainsi que sur les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Barentin, le **mardi 5 octobre 2021**

Christophe BOUILLON
Maire de Barentin

Arrêté d'interdiction de circuler sur la route

(Communale, nationale, départementale, chemin, place...)

Nous, Maire de la ville de Barentin,

VU les articles L2212-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

CONSIDÉRANT les conditions de circulation difficiles dues ...,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation des usagers et d'assurer leur sécurité,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'accès à la voie (communale, départementale, nationale...) est interdite jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Département,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Barentin, le **mardi 5 octobre 2021**

Christophe BOUILLON
Maire de Barentin

Arrêté de réquisition

Nous, Maire de la ville de Barentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2 alinéa 5,

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 et notamment son article 28,

VU le code Pénal, article R642.1,

CONSIDÉRANT *détailler les faits pour montrer*

- L'urgence avérée de la situation
- L'atteinte ou le risque d'atteinte à l'ordre public
- L'insuffisance ou absence des moyens de la commune

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est prescrit à (Nom-Prénom ou raison sociale) ...

Adresse :

Téléphone : Fax :

D'avoir à se présenter sans délai à la mairie de Logo et/ou nom de la commune pour effectuer la mission qui lui sera confiée

De mettre sans délai à disposition du Maire le matériel suivant :

...

et de le mettre en place à ...

Article 2 : L'entreprise prestataire sera indemnisée dans les conditions fixées par la loi susvisée et ses textes d'application. L'inexécution de cet ordre de réquisition sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent ordre de réquisition sera notifié au prestataire ou au responsable de l'entreprise prestataire ou à son représentant.

Article 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.

Barentin, le **mardi 5 octobre 2021**

Christophe BOUILLON
Maire de Barentin

Annexes

ACCUSE DE RÉCEPTION DE L'ORDRE DE RÉQUISITION

Monsieur ou Madame

le responsable de la Société

sise à

reconnait avoir reçu notification de l'ordre de réquisition du Maire de Logo et/ou nom de la commune,
en date du

Nom et signature de l'agent qui a notifié l'ordre de réquisition, A....., le
..... à h

Signature

Arrêté d'interdiction d'une manifestation de plein-air pour risque météorologique

Nous, Maire de la ville de Barentin,

VU les articles L2212-2, alinéa 5, L2212-4 et L 2215-2-5 DU Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire dans l'exercice de son pouvoir de police administrative a pour mission « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique » ;

Il a « le soin de prévenir par des précautions convenables, et de faire cesser par la distribution des secours, les accidents, les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature (...), de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'autorité supérieure »

CONSIDÉRANT

- Détail de la manifestation prévue (objet, capacité d'accueil, localisation)
- Détail de la vigilance météo annoncée

Arrête

Article 1^{er} : ...

...

Article :

Barentin, le mardi 5 octobre 2021

Christophe BOUILLON
Maire de Barentin

Modèle Ordre de mission – Agents communaux

Ordre de mission temporaire

Etant donné la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve la commune de Barentin, et pour donner suite à l'activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune, je soussigné Christophe BOUILLON, Maire de Barentin, demande à :

M. / Mme (NOM Prénom)

occupant le poste de

grade

d'assurer à titre exceptionnel, les missions qui lui sont attribuées dans le cadre du PCS, hors de son temps de travail normal.

Du / /, h au / /, h .

Fait à Barentin, le **mardi 5 octobre 2021**

Christophe BOUILLON
Maire de Barentin

Information sur l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle

La loi du 13 juillet 1982 modifiée a organisé la procédure d'indemnisation des dommages résultant de ces calamités.

Les événements garantis sont les événements naturels non assurables :

- les inondations et coulées de boue (résultant de débordement d'un cours d'eau, du ruissellement ou de crues torrentielles),
- les inondations par remontée de nappe phréatique,
- les séismes,
- les avalanches,
- les mouvements de terrain,
- les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (Liste non exhaustive).

Actions à mener par la commune :

- Informer les sinistrés de la nécessité de **prévenir leur assurance dans les 5 jours** et de se manifester auprès de la commune.
- Réaliser l'enregistrement du dossier pour la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle dans **iCatNat**. Pour faire cette demande de reconnaissance la commune dispose d'un **délai de 18 mois**.
- Informer les sinistrés qu'en cas de non-déclaration à leur assurance dans les 5 jours après l'évènement, ils peuvent le faire jusqu'à 10 jours après la publication de l'arrêté interministériel de reconnaissance de la catastrophe naturelle au journal officiel.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

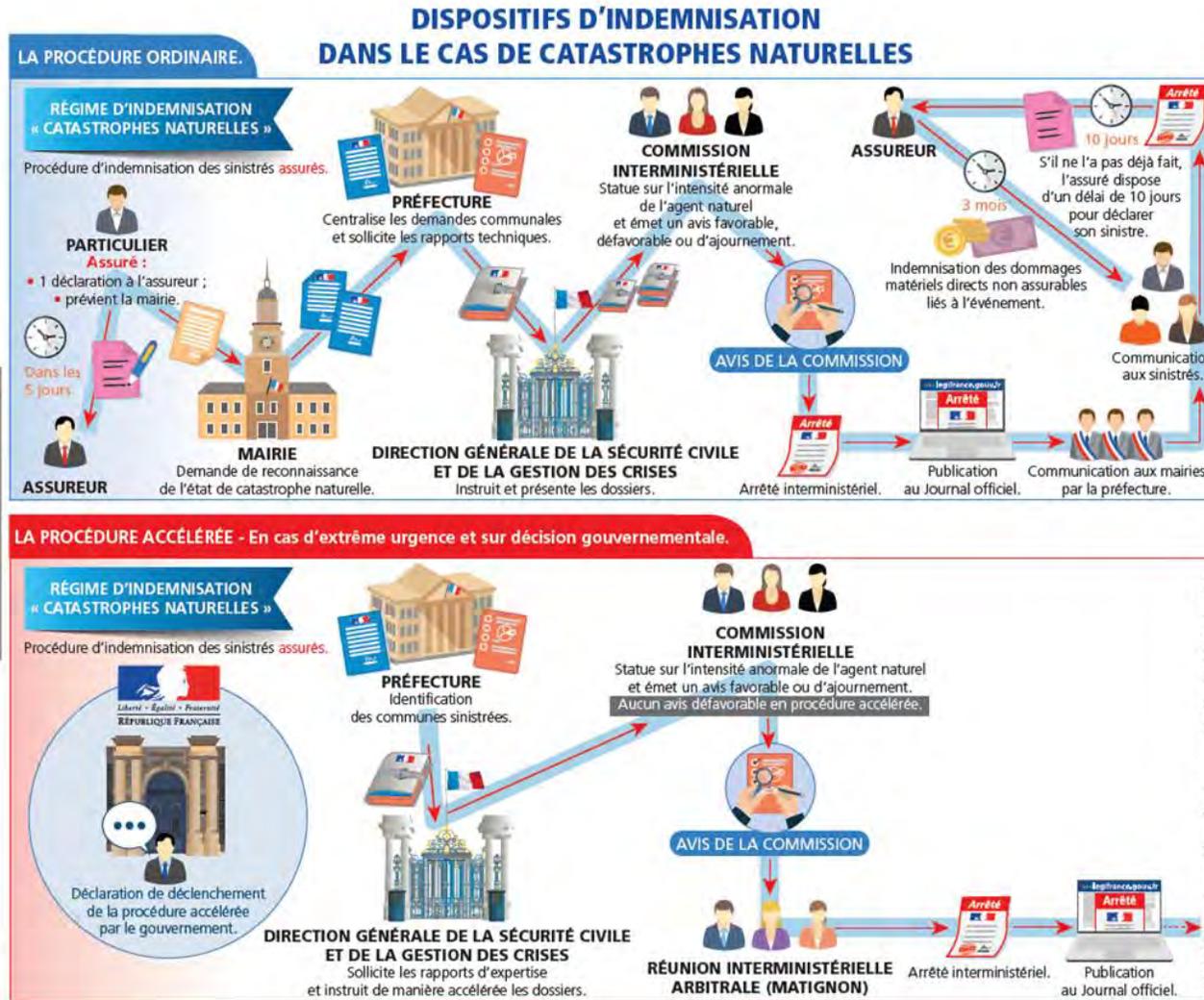


FONDS DE SECOURS D'EXTRÊME URGENCE

Complément financier destiné aux victimes « sans ressource et ayant tout perdu » (assurés et non assurés) en cas de catastrophe de grande ampleur.



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES



Démarche iCatNat

Déroulement de la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans iCatNat :

- **Étape 1 :** décliner l'identité du demandeur, la commune concernée par l'aléa, puis un courriel vous sera envoyé pour saisir la demande.
⚠ L'adresse électronique indiquée pour la procédure doit être une adresse électronique professionnelle de la commune.
- **Étape 2 :** Saisi de la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
⚠ Seuls les documents au format PDF sont acceptés.
- Instruction puis publication d'un arrêté interministériel reconnaissant ou non l'état de catastrophe naturelle.
- La demande est consultable en ligne avec le lien et la clé d'authentification fournis.



COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE COMMUNALE DÉMATÉRIALISÉE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DANS ICATNAT ?

Mode d'emploi en 5 étapes

Étape 1 Rassembler les informations et les documents nécessaires

Collecte des informations sur le phénomène naturel en cause :

- identification du type de phénomène naturel à l'origine des dégâts ;
- dates de début et de fin d'évènement ;
- existence au préalable de mesures de préventions dans la commune (PPRN, arrêté de péril...) ;
- nombre de bâtiments endommagés sinistrés connus.

L'agent municipal fait signer au maire ou à son représentant une déclaration sur l'honneur. Ce document obligatoire permet de s'assurer que la demande est déposée au nom de la commune par une personne qui en a l'autorité (un modèle de déclaration peut être téléchargé sur iCatNat et sur le site internet du ministère de l'Intérieur).

Étape 2 Se connecter à iCatNat

Rendez-vous sur : <https://www.interieur.gouv.fr/icatnat>

Renseigner les coordonnées de la commune ainsi que les coordonnées professionnelles de l'agent municipal qui effectue la demande (numéro de téléphone et adresse de messagerie électronique professionnelle).

Ce dernier reçoit alors deux courriels dans sa messagerie professionnelle : un contenant un **lien d'accès** à iCatNat et un contenant une **clé d'authentification** afin de se connecter au service en ligne.

⚠ Ces courriels doivent être conservés pour toute reconnexion. Les communes doivent veiller à paramétrer leur messagerie électronique afin d'éviter que les pare-feux rejettent automatiquement les messages.

Étape 3 Renseigner et envoyer le formulaire de demande dématérialisé

Remplir le **formulaire dématérialisé** de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et le compléter de pièces jointes :

- **un document obligatoire :** la déclaration sur l'honneur signée du Maire ou de son représentant ;
- **des documents facultatifs :** un courrier du maire, un rapport des services techniques municipaux...

⚠ Chaque demande concerne un seul phénomène naturel. Si la commune est touchée par plusieurs phénomènes naturels, une demande pour chaque phénomène naturel devra être déposée.

Après transmission de la demande, l'agent municipal reçoit à l'adresse professionnelle qu'il a indiqué **un récépissé de la demande** qui synthétise les éléments renseignés. Ce document constitue **une preuve de dépôt** de la demande communale.

Étape 4 Prise en compte de la demande dématérialisée par la préfecture

Le **formulaire est transmis à la préfecture** immédiatement après avoir été renseigné par l'agent municipal. Elle est avertie de cette transmission par un message électronique généré par iCatNat.

La demande est alors réceptionnée et contrôlée par la préfecture.

- **Si elle est complète et correctement renseignée,** la demande communale est acceptée et son instruction débute.
- **Si elle est incomplète ou incorrectement renseignée,** la demande est rejetée. La commune reçoit un message électronique l'informant du rejet et de son motif. La commune doit alors déposer une nouvelle demande prenant en compte les remarques de la préfecture.

Étape 5 Suivre l'instruction de la demande communale

L'agent municipal peut **consulter à tout moment l'état d'avancement de l'instruction** de la demande communale en utilisant le lien d'accès et la clé d'authentification associés.

La demande peut également être **annulée** par la commune.

En cas de dysfonctionnement sur iCatNat, l'agent municipal est invité à se rapprocher de sa préfecture.

Les étapes décrites dans ce mode d'emploi sont détaillées dans des vidéos et des guides disponibles sur le site d'information d'iCatNat.



Déclaration de l'autorité municipal décidant du dépôt de la demande CATNAT

(À remplir scanner et télécharger sur la plateforme)

Déclaration de l'autorité municipale décidant du dépôt
d'une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
(Art. L125-1 et s. du code des Assurances)

Je soussigné(e) (civilité : Madame ou Monsieur / Prénom / Nom) :

.....
.....

assurant des fonctions de (Maire, adjoint au Maire...) :

.....
.....

au sein de la commune de (nom + n°INSEE)

.....
.....

déclare sur l'honneur déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article L.125-1 du code des Assurances pour le(s) phénomène(s) naturel(s) suivant(s) :

(Inondations par ruissellement et coulée de boues, inondation par débordement de cours d'eau, mouvement de terrain, sécheresse-réhydratation des sols... : le site Internet d'information d'iCatNat destiné aux communes énumère et définit les phénomènes naturels éligibles au dispositif).

.....
.....
.....

qui est survenu sur le territoire communal le/du (JJ/MM/AAAA).....au

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Lieu et date de signature :

Signature :

Cachet de la Mairie :

Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Cerfa N°13669*01

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène	
Commune :	<input type="text"/>
Département :	<input type="text"/>
Arrondissement :	<input type="text"/>
Date et heure du phénomène	
Du :	<input type="text"/> <input type="text"/> au <input type="text"/> <input type="text"/>
Identification du phénomène	
A. Inondations	
A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau	<input type="checkbox"/>
préciser le ou les cours d'eau concernés : <input type="text"/>	
(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...) : <input type="text"/>	
A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée	<input type="checkbox"/>
A3 - inondation par remontée de nappe phréatique	<input type="checkbox"/>
B. Crue torrentielle	<input type="checkbox"/>
C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)	<input type="checkbox"/>
D. Mouvement de terrain	<input type="checkbox"/>
E. Sécheresse/Réhydratation des sols	<input type="checkbox"/>
F. Séisme	<input type="checkbox"/>
G. Vent cyclonique	<input type="checkbox"/>
H. Avalanche	<input type="checkbox"/>
Mesures de prévention existantes et envisagées	
<small>(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)</small>	
<input type="text"/>	
Nombre de bâtiments endommagés	Fait à, le :
<input type="text"/>	LE MAIRE <small>(cachet de la mairie)</small>

Fréquences des radios - CONVENTIONNÉES



En cas d'alerte, les services de radio et de télédiffusion sont mis à la disposition de la préfecture afin de permettre la diffusion de messages à la population.

Les fréquences des radios conventionnées en Seine-Maritime sont les suivantes :

SECTEURS FM									
Bolbec	101.4	107.2			89.4				
Dieppe	102.2	91	99.8	93.7	105.1			87.7	
Étretat	106.2	90.9			105.1				
Fécamp	96.3	91.1	89.2		105.1				
Le Havre	95.1	88.9	92.5	101.8	98.9		103.1	88.2	
Neufchâtel en Bray	101.6	92.7	99.9	93.6				103.0	
Rouen	100.1	96.5	100.5	104.1		97.9		88.1	
St-Valéry en Caux	103.2	91.4			101.3				
Le Treport Eu	100.2	88.9	106.2						
Valmont	102	99.4	106.6						
Yvetot	100.1	96.5						106.5	94.9

Systeme GALA – Préfecture



septembre 2020

MISE À JOUR DU SYSTEME D'ALERTE « GALA »

NOM DE LA COMMUNE :

N° DE TÉLÉPHONE DE LA MAIRIE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE:

Personnes à rendre destinataires des alertes

	N° DE TÉLÉPHONE (portable à privilégier)	NOM ET QUALITÉ DE LA PERSONNE
1 ^{ER}	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ^{EME}	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ^{EME}	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ^{EME}	<input type="text"/>	<input type="text"/>

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
SIRACED-PC

7 place de la madeleine - CS16036 -

76036 ROUEN CEDEX

Contacts – Gendarmerie



MISE A JOUR DES CONTACTS COMMUNIQUÉ A LA GENDARMERIE

NOM DE LA COMMUNE :

N° TÉLÉPHONE DE LA MAIRIE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

Personnes à rendre destinataires des alertes

N° DE TÉLÉPHONE (Portable à privilégier)	NOM ET QUALITÉ DE LA PERSONNE
1 ^{er} : <input type="text"/>	
2 ^{ème} : <input type="text"/>	
3 ^{ème} : <input type="text"/>	
4 ^{ème} : <input type="text"/>	

Mis à jour le : / / :



GENDARMERIE NATIONALE
Brigade de Barentin-Pavilly
26 rue des Frères Martin
76570 Pavilly

Retourner par courrier électronique le : ____ / ____ / 2021

Par voie postale le : ____ / ____ / 2021

Contacts – SDIS



MISE A JOUR DES CONTACTS COMMUNIQUÉ AU SERVICE DEPARTEMENT D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

NOM DE LA COMMUNE :

N° TÉLÉPHONE DE LA MAIRIE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

Personnes à rendre destinataires des alertes

N° DE TÉLÉPHONE (Portable à privilégier)	NOM ET QUALITÉ DE LA PERSONNE
1 ^{er} : <input type="text"/>	
2 ^{ème} : <input type="text"/>	
3 ^{ème} : <input type="text"/>	
4 ^{ème} : <input type="text"/>	

Mis à jour le : / /



SDIS76

DIRECTION SDIS 76
6 rue du Verger CS 40078
76190 Yvetot Cedex

CASERNE DES POMPIERS
Rue Antoine Bourdelle
76360 Barentin

Retourner par courrier électronique le : ____ / ____ / 2021

Par voie postale le : ____ / ____ / 2021

Annexes

Réaliser un retour d'expérience (1/2)

Date du REX :

Date et nature de l'évènement :

Phase de pré-alerte
Mise en vigilance des membres du PCC :
Réalisation d'un circuit de pré-alerte :
Information de la population :

Activation du PCS
Décision effective : Oui ou Non
Préfecture informée : Oui ou Non
Arrêté d'activation pris : Oui ou Non
Installation logistique du PCC (main courante, téléphone, etc.) :
Réunion des membres du PCC (contact, arrivée, point de situation) :

Hiérarchisation des missions au PCC
Réalisation de points de situation (fréquence, clarté, utilité) :
Clarté des décisions prises :
Coopération et communication entre responsables :

Réaliser un retour d'expérience (2/2)

Main courante, transmission et relations avec les autorités et gestionnaires d'urgence :
Missions de terrain
Gestion de l'effectif :
Efficacité des missions :
Communication et remontée des infos avec le PCC :
Observations générales
Points positifs :
Axes d'amélioration possibles :
Ressenti général :

Dossier d'information communal sur les risques majeurs



DICRIM
Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

Risques majeurs :

**Adoptez
les bons
Réflexes !**

Moyens d'alerte à la population

- La sirène d'alerte
- Le mégaphone sur le véhicule de police
- L'outil de diffusion d'appel et de SMS GEDICOM
- Le porte à porte
- Les panneaux lumineux
- Les radios Horizon 100.9 et France Bleue Normandie 100.1
- La télévision France 3 Normandie
- Le site internet www.ville-barentin.fr
- L'application mobile iOS et Android
- Les réseaux sociaux Facebook et Instagram @barentincitedesarts

Ayez les bons réflexes

- Abritez-vous dans un bâtiment en dur
- Informez-vous
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Mairie 02 32 94 90 20
Gendarmerie 17
Pompiers 18
SAMU 15

Jusqu'à la fin de l'alerte, respectez impérativement les consignes formulées par les autorités.

www.ville-barentin.fr
Barentin Cité des Arts



<https://ville-barentin.fr/barentin-pratique/plan-communal-de-sauvegarde/dicrim/>

